



PRO20210048



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE DIONS (30)

**Ib_VOLET MILIEUX NATURELS
DE L'ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

Approbation

FICHE DE RAPPORT

COORDONNÉES	Libellé mission	Plan local d'urbanisme de la commune de Dions (30) Volet milieux naturels de l'état initial de l'environnement
	Maître d'ouvrage	COMMUNE DE DIONS
	Maître d'œuvre ou assistance	-
	Interlocuteur	-
	Référence maître d'ouvrage	-
ECOTER	Coordonnées	ECOTER 44, route de Montélimar 26110 Nyons Tel : 04 75 26 34 60 www.ecoter.fr SARL au Capital de 25 000 € 510048366 RCS Romans
	Groupeement	ECOTER intervient comme sous-traitant du cabinet CROUZET URBANISME
	Référence devis	DEVIS_20210428_D1_SC_PLU_Dions_CROUZET
	Chef de projet	Justine PRZYBILSKI
	Contrôle qualité	Stéphane CHEMIN, Céline VUAGNOUX
	Référence dossier	PRO20210048
	Version	Document du 12/08/2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
METHODE GENERALE	9
I INTERVENANTS	10
II DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE	10
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL.....	13
I ESPACES NATURELS REMARQUABLES	14
II OCCUPATION DU SOL ET BIODIVERSITE	34
III FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET SES ENVIRONS.....	70
RECAPITULATIF GENERAL	80
RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'INTEGRATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DANS LE FUTUR PADD	84
BIBLIOGRAPHIE.....	87
ANNEXES	91

INDEX DES CARTES

Carte 1.	Périmètres des Directives européennes Habitats-Faune-Flore et Oiseaux	17
Carte 2.	Périmètres d'inventaires du patrimoine naturel	18
Carte 3.	Périmètres de protection du patrimoine naturel	19
Carte 4.	Espaces Naturels Sensibles d'inventaire – vue élargie.....	20
Carte 6.	Espaces Naturels Sensibles d'inventaire – zoom sur la commune.....	21
Carte 7.	Plans Nationaux d'Actions sur la commune – Mammifères	24
Carte 8.	Plans Nationaux d'Actions sur la commune – Rapaces	25
Carte 9.	Plans Nationaux d'Actions sur la commune – Autres oiseaux	26
Carte 10.	Plans Nationaux d'Actions sur la commune – Insectes et Reptiles.....	27
Carte 11.	Classement des cours d'eau et zones de frayères	30
Carte 12.	Réseau hydrographique local et zones humides officielles.....	31
Carte 13.	Localisation des éléments de la nature ordinaire observés dans la commune	40
Carte 14.	Découpage de la commune des points de vue écologique et paysagers (grands types de milieux)	43
Carte 15.	Découpage de la commune des points de vue écologique et paysage (par entités)	44
Carte 16.	Découpage de la commune des points de vue écologique et paysager : Milieux ouverts (naturels et agricoles).....	48
Carte 17.	Découpage de la commune des points de vue écologique et paysager : Milieux semi-ouverts (naturels et agricoles).....	51
Carte 18.	Découpage de la commune des points de vue écologique et paysager : Milieux boisés.....	56
Carte 19.	Découpage de la commune des points de vue écologique et paysager : Milieux aquatiques et humides.....	60
Carte 20.	Découpage de la commune des points de vue écologique et paysager : Milieux rocheux	63
Carte 21.	Découpage de la commune des points de vue écologique et paysager : Milieux artificialisés	69
Carte 22.	Fonctionnalités écologiques – SRCE – Enjeux relatifs aux continuités écologiques en région Occitanie	73
Carte 23.	Fonctionnalités écologiques – SCoT Sud du Gard – Eléments de la TVB à proximité de la commune.....	74
Carte 24.	Fonctionnalités écologiques – SCoT – La commune au sein du SCoT	76
Carte 25.	Fonctionnalités écologiques du territoire communal	79
Carte 26.	Zones à enjeux sur la commune	83
Carte 27.	Proposition de zonage et de mise en protection des espaces naturels et agricoles.....	86

INTRODUCTION

INTRODUCTION

CROUZET URBANISME, urbaniste, et la commune de **Dions** ont sollicité le bureau d'études ECOTER « Écologie & Territoires » pour réaliser le volet « **Milieux naturels** » de l'**État initial de l'environnement du Plan local d'urbanisme (PLU)** de la commune de Dions (30).

Le PLU est en France le principal document de planification de l'urbanisme à l'échelle communale. Il permet entre autres d'établir les orientations d'aménagement du territoire communal et de définir les différents zonages de la commune : zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles ainsi que les zones naturelles et forestières.

Le volet « Milieux naturels » de l'état initial de l'environnement doit permettre d'intégrer les **enjeux écologiques** locaux au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune puis, à terme, au zonage et au règlement du PLU.

En effet, au même titre que les enjeux d'aménagement urbain, de gestion des flux, de préservation et valorisation des enjeux paysagers (volets non traités dans ce document), la prise en compte des fonctions naturelles de certains types d'occupation du sol vise trois objectifs :

- **Préserver les milieux naturels les plus riches**, souvent qualifiés de « cœurs de nature » ou « zones nodales » ;
- **Assurer à la faune la possibilité de se déplacer** à différentes échelles (dans le temps et dans l'espace), notamment en empruntant des espaces qualifiés de corridors écologiques ;
- Permettre à la flore de coloniser les espaces favorables, en particulier en évitant les isolats.

L'**aménagement équilibré** (article L151-23 du code de l'urbanisme) **du territoire communal** s'appuie notamment sur la définition géographique et la caractérisation de ces structures naturelles ou semi-naturelles.

L'objectif de ce rapport est de **porter à la connaissance des élus les éléments prépondérants du patrimoine naturel** communal, en particulier les zones porteuses d'enjeux forts de conservation notamment en regard de futurs projets d'aménagement. Il dresse donc un état initial de l'environnement de la commune de Dions. Il est construit sur la base :

- D'une **analyse bibliographique complétée d'une consultation des bases de données** disponibles (conformément à l'attendu réglementaire pour ce type de dossier, aucune prospection naturaliste de terrain n'est envisagée) ;
- D'une **visite de territoire** à visée généraliste par un écologue ;
- D'une **première approche des fonctionnalités écologiques** à l'échelle de la commune de Dions et des communes voisines.

La synthèse des éléments récoltés permet la **mise en évidence des espèces et espaces remarquables sur la commune**, sans oublier la « nature ordinaire », maillon essentiel de l'équilibre écologique d'un territoire en en constituant le socle.

REMARQUE IMPORTANTE

Le présent document se rapporte uniquement au **volet écologique (faune, flore et milieux naturels) de l'état initial du PLU** (les autres thématiques environnementales ne sont pas traitées ici).



Photo prise sur la commune – ECOTER 2022

METHODE GENERALE

I INTERVENANTS

Le tableau suivant présente les personnes qui sont intervenues pour cette étude :

LISTE DES INTERVENANTS		
Intervenants	Structures	Objet de l'intervention
Justine PRZYBILSKI	ECOTER	Chef de projet – Visite du site et Volet milieux naturels du PLU
Manon BATISTA	ECOTER	Réalisation des cartographies des parties générales
Maxime LAURENT	ECOTER	Volet milieux naturels du PLU (parties générales)
Stéphane CHEMIN Céline VUAGNOUX	ECOTER	Contrôle qualité, méthodes et suivi de la mission

II DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

II.1 CE QUI EST PRIS EN COMPTE

Les périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

Le législateur a élaboré plusieurs outils de connaissance et de protection de l'environnement dont les **périmètres réglementaires** (Réserves, Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, zonages Natura 2000, etc.) et **d'inventaires** (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Espaces naturels sensibles des Départements, zones humides officielles...) qui sont des **révélateurs d'un enjeu naturel connu** : présence d'espèces rares et protégées, noyau de population d'espèces remarquables, etc.

➤ La prise en compte de ces périmètres est essentielle afin d'éviter tout projet ou changement d'affectation du sol qui pourrait être de nature à nuire à leur intégrité (exemple : urbanisation d'un habitat naturel servant à la reproduction d'une espèce remarquable), voire à en détériorer leurs fonctions (exemple : isolement d'un espace naturel au sein d'un espace urbanisé).

La nature ordinaire

Les espaces naturels à enjeux ne sont pas les seuls présentant un intérêt écologique. Chaque commune offre des espaces dits de « **nature ordinaire** » qui correspondent à des éléments surfaciques ou linéaires hébergeant une faune et une flore dites « communes » mais qui **participent aux qualités et aux fonctionnalités des écosystèmes locaux, en particulier en tant qu'espaces relais de la trame verte et bleue**.

➤ C'est pourquoi l'état initial de l'environnement dépasse la seule prise en compte des périmètres réglementaires et d'inventaires, en résulant - à l'échelle communale - tous les espaces remarquables afin d'intégrer cet enjeu et ce patrimoine au projet d'aménagement de la commune.

L'occupation du sol

Les cartes d'occupation du sol sont très fréquemment construites à partir de la couche **Corine Land Cover 2006 ou 2012** (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>) issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires. **L'échelle de production est le 1/100 000^e**. Il est donc déconseillé d'utiliser ce fond pour des représentations inférieures au 1/100 000^e (c'est-à-dire à plus fine échelle), la précision de celui-ci ne le permettant pas sauf à accepter un certain nombre d'imprécisions et d'erreurs.

➤ A dessein de traduire le plus fidèlement possible l'occupation du sol du territoire communal, nous avons procédé à un **travail de redécoupage de celui-ci par secteurs homogènes des points de vue écologique et paysager**. Ce travail s'appuie très largement sur la **visite de terrain** effectuée par l'écologue en charge de la rédaction du dossier et induit une importante phase de numérisation sous SIG. Compte-tenu des **contraintes de temps, l'ensemble du réseau de haies, de canaux, de rus et de fossés n'a pu être numérisé que partiellement**.

Ajouté à la carte, chaque grande entité d'occupation du sol est détaillée :

- Présentation succincte des différentes représentations de l'entité sur la commune ;
- **Analyse des intérêts écologiques** de ces différentes représentations (sous-entités) : **espèces et habitats remarquables, nature ordinaire**, etc. Des exemples d'espèces répertoriées sur la commune et associées à ces milieux sont donnés pour chaque entité.

Les listes d'espèces répertoriées sur la commune sont jointes en annexe.

Les fonctionnalités écologiques (trames verte et bleue)

La faune et la flore ignorent les limites administratives et la notion de fonctionnalité écologique doit être appréhendée à l'échelle communale comme à l'échelle supra-communale.

La prise en compte des **noyaux de nature**, plus largement des espaces de vie de la faune, **des corridors écologiques primaires et secondaires**, mais également des **structures contraignantes** (routes, zones urbanisées, rivières, etc.), doit donc s'envisager sur le territoire communal et à ses frontières afin de préserver (voire restaurer) ces fonctions et engager à moyen terme des projets communs et cohérents avec les communes environnantes

II.2 RECUEIL DE DONNEES

Les fonds cartographiques, les données concernant les périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel et le SRCE ainsi que les espèces remarquables (à statut de protection et/ou de rareté-menace) ont été principalement recherchés auprès des documents, sites et portails Internet suivants :

- Le site internet de l'**Institut national du patrimoine naturel (INPN)**, géré par le Muséum national d'histoire naturelle, pour les données issues des inventaires réalisés dans les zones naturelles ;
- **La base de données de l'OFB** (<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1089>), pour la répartition des mammifères terrestres ;
- Le site internet « **Trame verte et bleue – Centre de ressources pour la mise en œuvre de la TVB** » (région Occitanie : <http://trameverteetbleue.fr/entree-geographique/occitanie>) pour consulter les retours d'expériences et les guides méthodologiques de prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme ;
- Le site internet **des agences de l'eau** pour les données hydrologiques de la commune : <https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/> ;
- Le site internet des agences de l'eau répertoriant les SDAGE, SAGE et contrats de milieu : <https://www.gesteau.fr/>
- L'**Observatoire National des Mammifères** de la **SFEPM**, donnant accès à un atlas interactif des travaux réalisés par la SFEPM et ses adhérents, individuels et associatifs, lors d'études, d'inventaires, enquêtes et animations des différents Plans Nationaux d'Actions confiés à l'association et dans son travail historique sur la connaissance des espèces : <http://www.observatoire-mammiferes.fr/atlas/> ;
- Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** qui fait partie du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET Occitanie) – Languedoc-Roussillon, disponible en téléchargement sur le site de la biodiversité de l'ex-région Languedoc-Roussillon : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-r2017.html>.
- L'outil de cartographie interactive « **Picto-Occitanie** » (<https://www.picto-occitanie.fr/accueil/cartes>) donnant accès aux données cartographiques de la DREAL Occitanie et qui intègre les données des sites CARMEN « Nature-Paysage-Biodiversité » et CARMEN « Eau » ainsi que du SRCE de la région ;
- Le **Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)** d'Occitanie : dispositif partenarial entre le MEDDTL, les établissements publics, les associations, les collectivités locales intervenant dans la production, la validation, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données naturalistes et des informations concernant les paysages qui prend la forme d'un atlas cartographique interactif. **Pour l'Occitanie, le portail est le suivant :** <http://sinp-occitanie.fr/atlas/commune/30253> ;
- **La base de données Biodiv Occitanie** : <https://biodiv-occitanie.fr/commune/30253> ;
- La base de données **Faune-LR**, atlas communal des oiseaux nicheurs du Languedoc-Roussillon et listes communales pour plusieurs taxons (Oiseaux, Mammifères, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés) : https://www.faune-lr.org/index.php?m_id=505 et https://www.faune-lr.org/index.php?m_id=300 ;
- La base de données du **GCLR**, présentant les cartes de répartition connue des gîtes et de présence des espèces de chauves-souris (localisation à l'échelle de la commune ou de la maille 10x10 km) : <http://maps.asso-gclr.fr/> ;
- La base de données en ligne Faune/Flore de l'**Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard** : <http://www.naturedugard.org/>
- Le portail cartographique du **Gard** : <https://sig.gard.fr/index.php/view/>.

II.3 VISITE DE TERRITOIRE A VISEE GENERALISTE

Une **visite du territoire communal** à visée généraliste a été entreprise les 09 et 31 mai 2022. Les objectifs de cette visite sont multiples :

- Confirmer autant que possible les données bibliographiques, apporter une analyse critique au besoin ;
- Identifier et délimiter précisément les milieux naturels ou semi-naturels présentant un enjeu naturaliste, hiérarchiser ces habitats ;
- **Identifier et délimiter précisément les structures ou occupations du sol** d'origine anthropiques présentant un enjeu naturaliste, hiérarchiser ces structures et occupations ;
- **Identifier et cartographier la trame verte et bleue (TVB)** de la commune. Soulignons ici que la méthode est basée sur un avis d'expert (et non sur une méthode plus lourde et peu adaptée à l'échelle communale, visant à identifier des espèces déterminantes pour la TVB, les habitats naturels concernés et traitant par des outils géomatiques ces données pour identifier la TVB) ;

- **Repérer les zones humides** (hors relevés pédologique ou relevés floristiques, il s'agit ici de valider des périmètres connus sur site).

➡ Nous précisons que, conformément à l'attendu réglementaire pour ce type de dossier et compte tenu des contraintes liées au budget des communes, **aucune expertise naturaliste de terrain n'est envisagée à ce stade.**

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL



I ESPACES NATURELS REMARQUABLES

I.1 PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Les **périmètres d'inventaires du patrimoine naturel** présents sur et à proximité de la commune de Dions sont les suivants :

Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Il s'agit d'une zone d'inventaire du patrimoine naturel n'ayant pas de valeur juridique. Elle a un objectif scientifique et permet d'attester de la valeur écologique d'un territoire. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type II, qui couvrent de grandes surfaces au fonctionnement écologique préservé.
- Les ZNIEFF de type I, qui présentent des surfaces plus limitées que les ZNIEFF de type II, mais caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats remarquables.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Il s'agit d'un inventaire scientifique visant à recenser les secteurs les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Cet inventaire est généralement utilisé pour définir des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans le cadre du réseau Natura 2000.

Les **périmètres de protection** présents sur et à proximité de la commune sont les suivants :

NATURA 2000 // Site d'Importance Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Créé en application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC. Après validation, le SIC deviendra une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et sera intégré au réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'importance communautaire.

NATURA 2000 // Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Créée en application de la directive européenne « Oiseaux » de 1979 abrogée par la directive européenne « Oiseaux » de 2009. La présence d'oiseaux listés en annexe I de cette directive permet la désignation en ZPS. Les ZPS font partie, avec les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), du réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire.

Réserve de Biosphère

Une réserve de biosphère (RB) est un territoire reconnu par l'UNESCO créé en 1976 conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, avec l'appui de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation, dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère (Man and Biosphere, MAB). Une réserve de biosphère n'impose pas de réglementation particulière en se superposant aux législations existantes dans le pays où elle se situe. Elle se structure selon trois zones en fonction du niveau de protection (aire centrale, zone tampon et zone de transition). Elle peut également être transfrontière ou intercontinentale.

Espaces naturels sensibles du Département (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)

Il permet de prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Un arrêté de protection de biotope peut également avoir pour objet l'interdiction de toute action portant atteinte de manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux.

Le tableau ci-après présente les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel présents sur et à proximité de la commune. Ils ont été regroupés par entité homogène pour éviter une redondance de l'information dans la description des milieux (par exemple, **les gorges du Gardon cumulent une ZPS, une ZSC, une Réserve de Biosphère, un APPB, un ENS ainsi qu'une ZNIEFF de type I et II**). Ces données sont extraites des Formulaires standards de données (FSD) des différents périmètres, disponibles sur le site de l'INPN :

PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL PRESENTS SUR ET A PROXIMITE DE LA COMMUNE DE DIONS REGROUPES PAR ENTITES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES

Entité écologique et paysagère	Périmètres concernés // Commentaires		Surface total // Pourcentage du territoire communal ou distance à la commune
Gorges du Gardon et Plateau Saint-Nicolas	ZPS	Gorges du Gardon (FR9110081)	7 009 ha // 19 %
		Camp des Garrigues (FR9112031)	2 085 ha // 11 %
	ZSC	Le Gardon et ses gorges (FR9101395)	7 009 ha // 19 %
	ZNIEFF I	Rivière du Gardon entre Moussac et Russan (910030344)	682 ha // 21 %
		Gorges du Gardon (910011550)	5 231 ha // 10 %
		Plaine de Saint-Chartes (910030343)	2 279 ha // 500 m au nord-est
	ZNIEFF II	Plateau Saint-Nicolas (910011543)	15 838 ha // 63 %
		Vallée moyenne des Gardons (910011775)	1 847 ha // 21 %
	ZICO	Gorges du Gardon (LR13)	19 500 ha // 78 %
	Réserve de Biosphère	Gorges du gardon – Zone centrale (FR6300014)	7 800 ha // 19 %
		Gorges du gardon – Zone tampon (FR6400014)	13 907 ha // 78 %
		Gorges du gardon – Zone de transition (FR6500014)	23 797 ha // 3 %
	APPB	Gorges du Gardon (FR3800180)	339 ha // 2 900 m à l'est
	ENS	Le Méandre de Yerle (30-18)	16, 6 ha // 1 900 m à l'est
	Le Gardon a entaillé dans les calcaires durs de l'arrière-pays nîmois de profondes gorges bordées de falaises intéressantes pour l'avifaune rupestre mais aussi pour les chiroptères. Les nombreuses grottes permettent d'accueillir une bonne diversité de Chiroptères. L'extension du site en 2006 a permis d'intégrer au périmètre plusieurs cavités naturelles de grand intérêt pour les Chiroptères, en particulier le gouffre des Espélugues à Dions, et la station de <i>Mannia triandra</i> découverte au pont Saint-Nicolas. L'extension du site de 2015 permet d'intégrer une grange située sur la commune de Dions, qui constitue un site de reproduction important pour le Murin à oreilles échancrées. La ZPS s'étend également sur les plateaux calcaires qui entourent les gorges. On y rencontre des garrigues dont la colonisation par le Chêne kermès progresse depuis la disparition des troupeaux, ainsi que de belles formations de Chêne vert. Ces dernières sont peu perturbées dans les gorges, avec des espèces particulièrement rares (Cyclamen des Baléares). Outre les formations typiques des garrigues méditerranéennes, les ripisylves restent encore très intéressantes malgré les dégâts causés par les crues de 2002 et 2003, avec des variantes à Arbre de Judée remarquables. Elles permettent au Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) de trouver refuge et nourriture. La ZPS abrite trois espèces de rapaces remarquables, l'Aigle de Bonelli, le Circaète Jean-le-Blanc et le Vautour percnoptère. Le Busard cendré, le Grand-Duc d'Europe, ainsi que la plupart des passereaux des garrigues méditerranéennes se rencontrent dans le massif. L'extension du site en 2006 permet d'intégrer le site de nidification d'un nouveau couple d'Aigles de Bonelli installé en 2005 et d'améliorer la représentativité des territoires de chasse de ces rapaces. Enfin, quelques autres espèces sont présentes de façon irrégulière (rares à très rares) dans le site (Vautour fauve et moine, et Busard des roseaux). La diversité des milieux maintenue par les activités humaines favorise un riche cortège avifaunistique des garrigues méditerranéennes. Le Camp des Garrigues présente aussi un intérêt majeur comme site de nidification et comme territoire de chasse pour de nombreux rapaces : Aigle de Bonelli, Milan noir, Grand-Duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc et Busard cendré. Les effectifs des sites de reproduction de l'Aigle de Bonelli n'apparaissent que sur le FSD des Gorges du Gardon, car le territoire de la population est à cheval sur la ZPS Camp des Garrigues et la ZPS Gorges du Gardon. En ce qui concerne le Vautour percnoptère qui niche dans les gorges, le Camp présente un intérêt pour l'espèce comme site d'alimentation. La ZPS est également placée sur la voie de migration de nombreuses espèces qui sont plus ou moins régulièrement observées en étape migratoire : Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>), Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>), Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) et Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>).		



Vues sur certains espaces naturels remarquables présents sur la commune : le Gardon et sa vaste ripisylve (à gauche) et les garrigues du Plateau Saint-Nicolas (à droite).

Les périmètres de protection et d'inventaires affectés à ces espaces naturels soulignent leur richesse écologique, tant pour la faune que pour la flore.

Photos prises sur site – ECOTER, 2022

Outre les Espaces Naturels Sensibles Départementaux, la commune est aussi concernée par 4 Espaces Naturels Sensibles d'inventaire. Ces ENS se recoupent pour l'essentiel avec les ZNIEFF et zones Natura 2000 qui concernent aussi Dions :

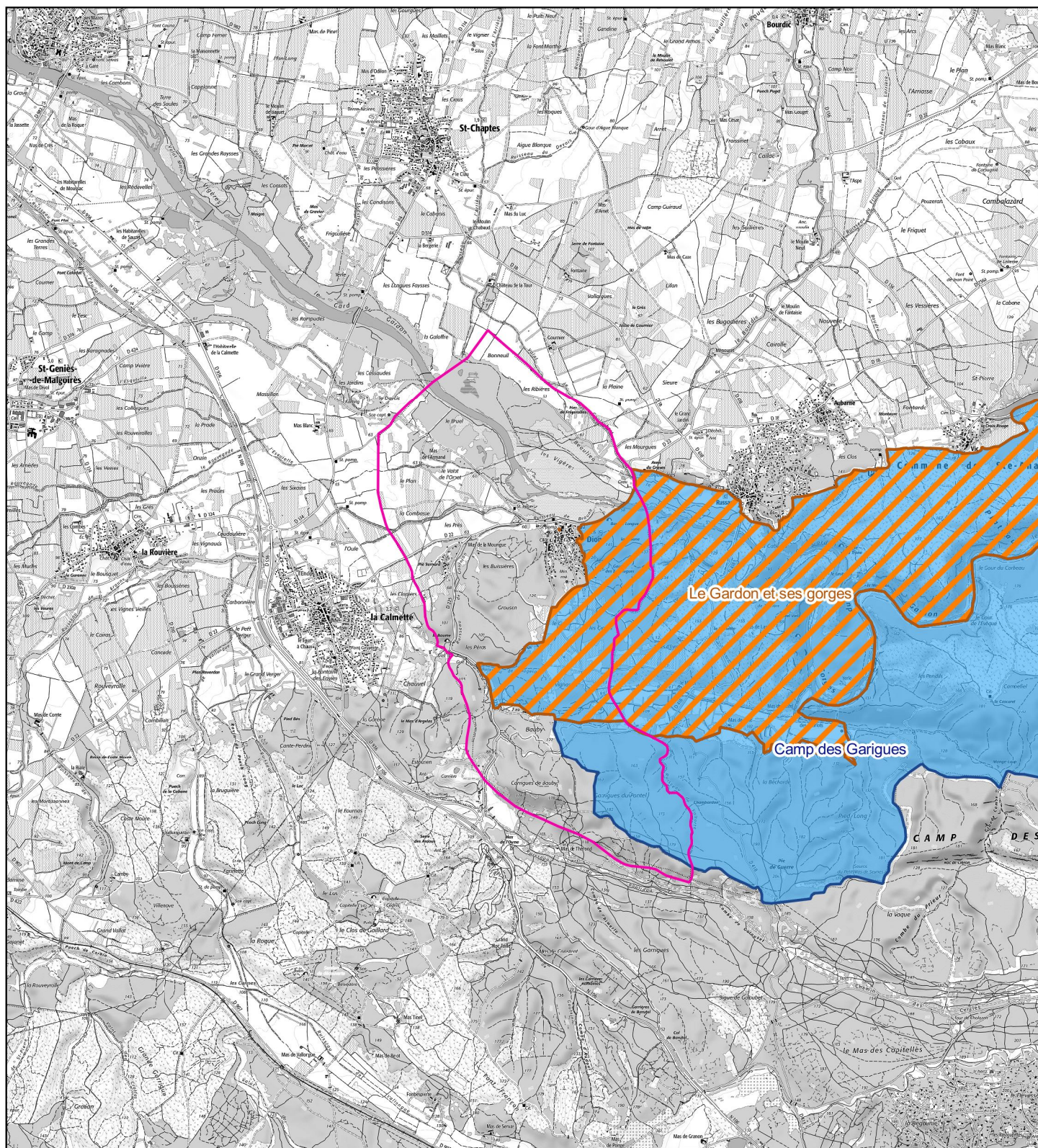
- Site n° 69 « gouffre des Espeluca » d'enjeu départemental : valeurs paysagère, géologique et écologique (chiroptères notamment)
- Site n° 100 « Gorges du Gardon » d'enjeu prioritaire : valeurs paysagère et écologique majeures,
- Site n° 133 « Gardon d'Alès inférieur » d'enjeux prioritaire : ensemble du bassin versant structurant,
- Site n° 137 « Camp des garrigues » d'enjeux prioritaire : valeur écologique complémentaire avec le site n°100.

Les aires protégées contribuent directement à l'atténuation du changement climatique et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Leur développement est fondamental pour préserver la nature et inventer de nouvelles manières de vivre avec elle ».

La Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) propose la protection de la biodiversité de façon dynamique, en s'appuyant sur deux niveaux de protection : les aires protégées et les zones de protection forte faisant l'objet d'une protection plus élevée, afin d'y limiter ou de supprimer les pressions engendrées par les activités humaines.

A ce titre, la stratégie vise à la création d'aires protégées supplémentaires et à garantir que celles-ci et celles déjà identifiées soient représentatives de la diversité des écosystèmes, qu'elles soient bien gérées, interconnectées et disposent des moyens suffisants, afin de créer un réseau robuste d'aires protégées résilient aux changements globaux. Parmi les mesures proposées par la stratégie nationale (horizon 2030), la Mesure 10 intéresse plus particulièrement les Collectivités Territoriales : mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire.

Les cartes présentées en pages suivantes localisent les périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel situés dans et à proximité de la commune.



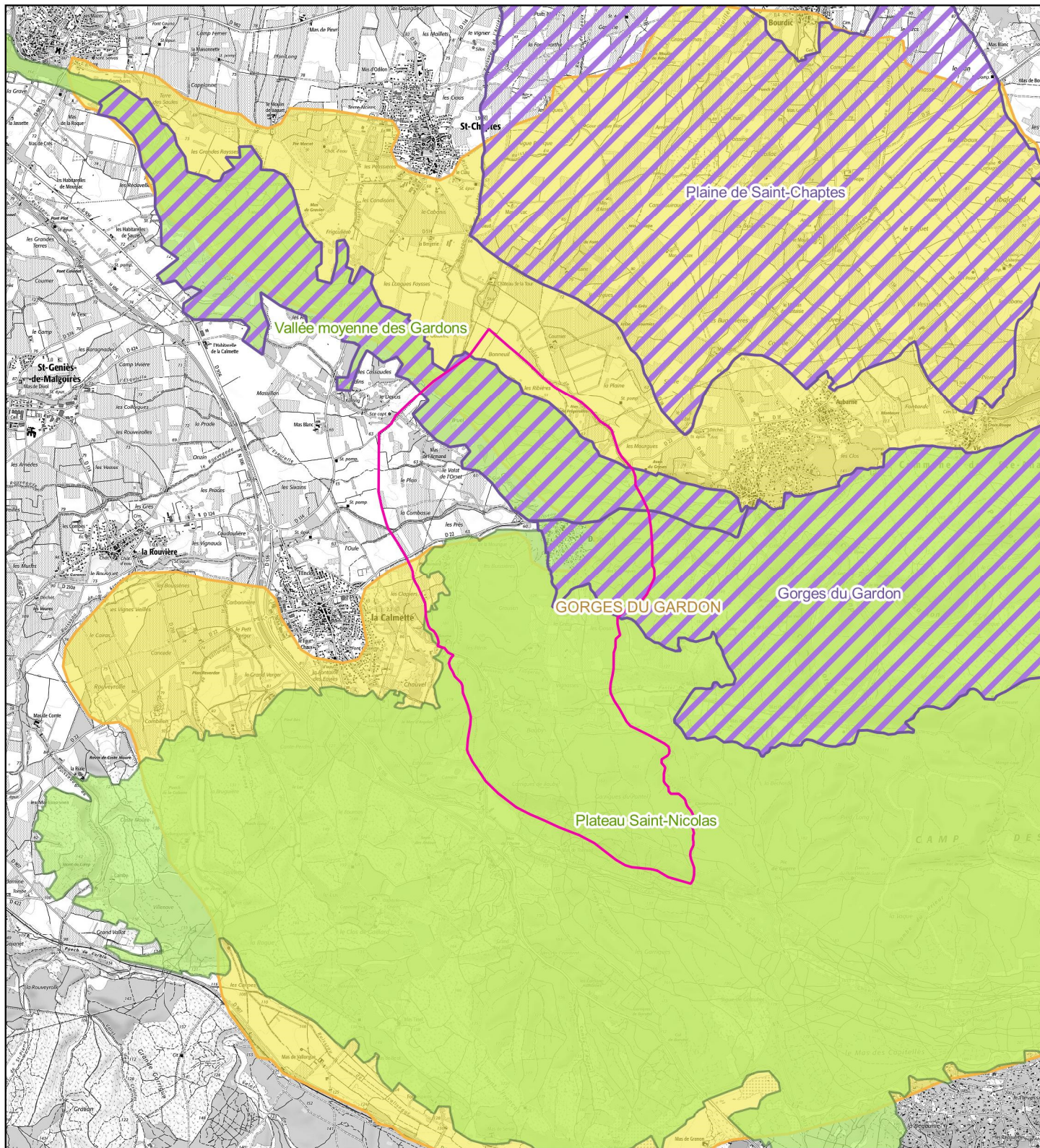
Légende

- Commune de Dions
- Périmètres de protection du patrimoine naturel
- NATURA 2000 - Zone de Protection Spéciale
- NATURA 2000 - Zone Spéciale de Conservation



Echelle : 1/60 000
0 600 1200 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 05-01-2022
Expert : Manon BATISTA - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100



Légende

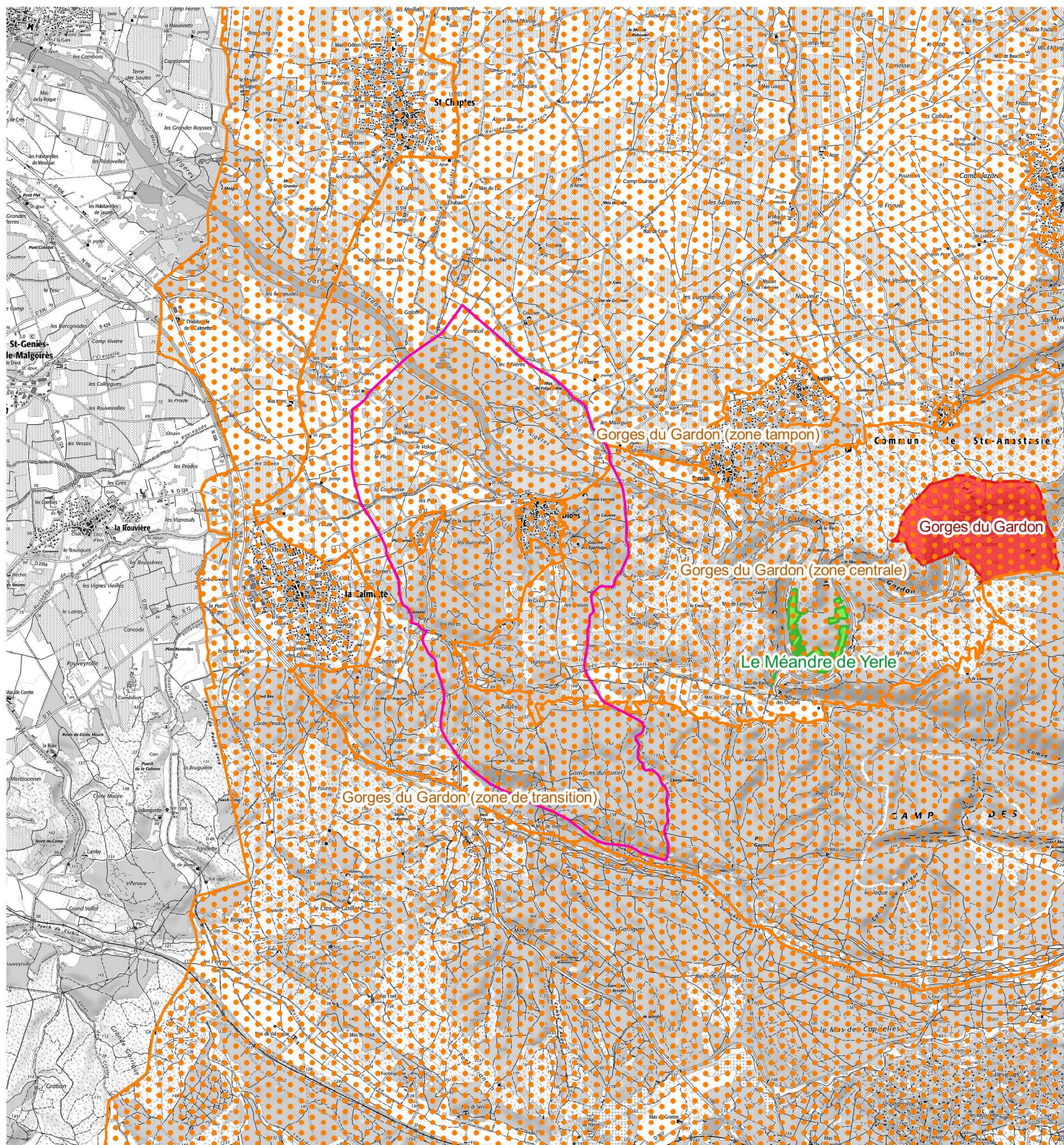
- Commune de Dions
- Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel**
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- ZICO

znief

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Echelle : 1/60 000
0 600 1200 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 05-01-2022
Expert : Manon BATISTA - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100



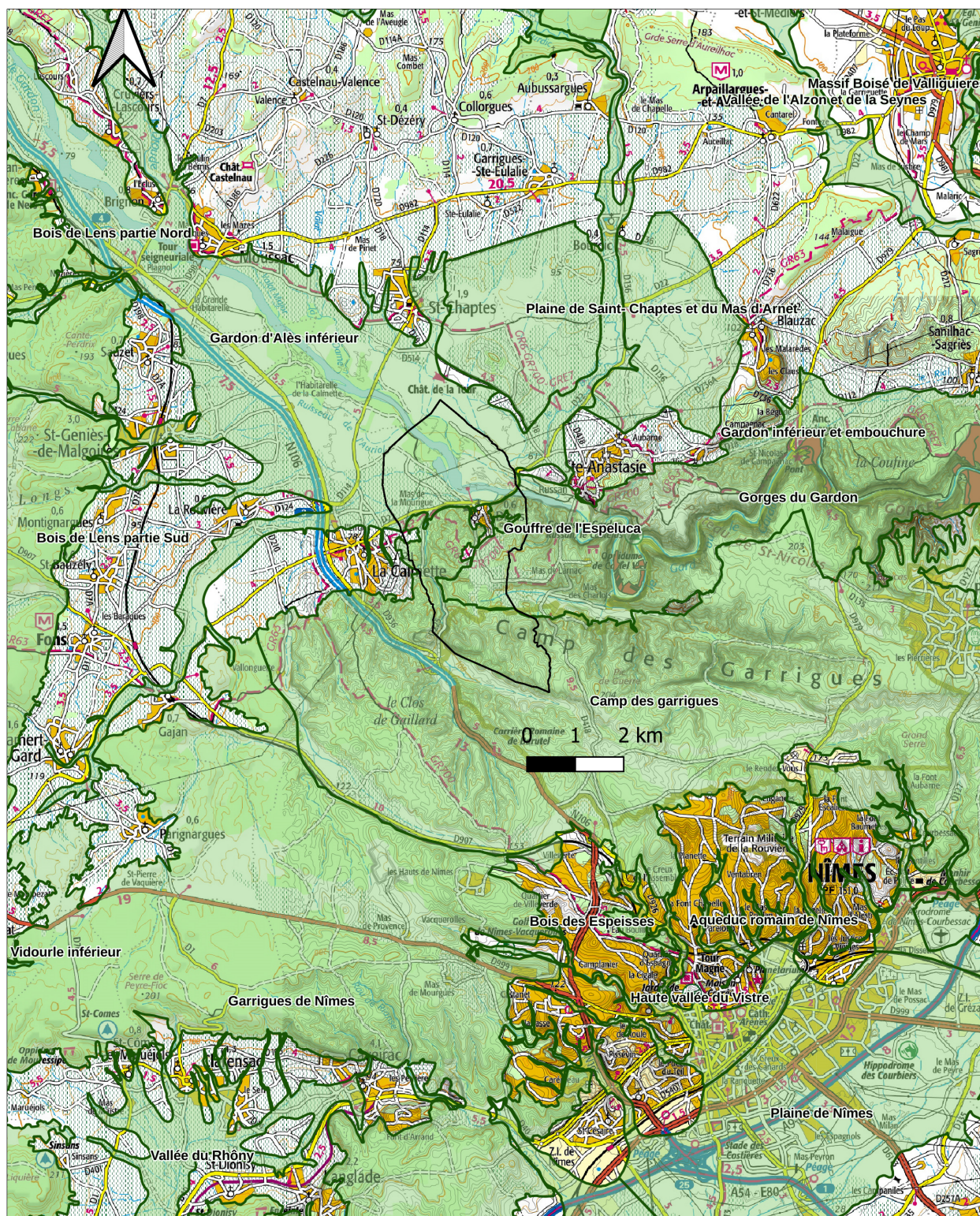
Légende

- Commune de Dions
- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL
- Réserves de Biosphère
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- Espaces Naturels Sensibles gérés par le département

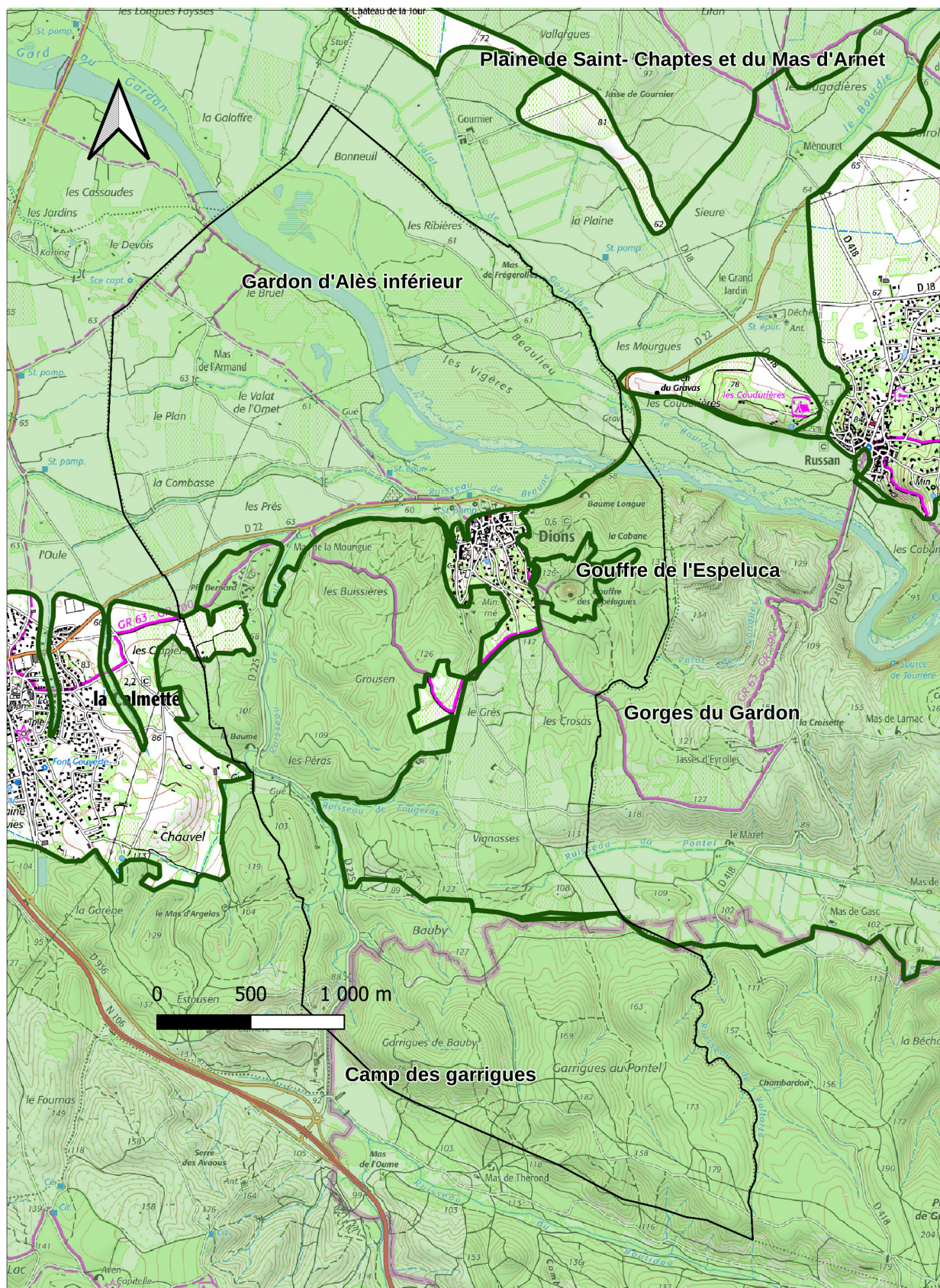
Echelle : 1/60 000

0 600 1200 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 05-01-2022
Expert : Manon BATISTA - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100



Carte 4. Espaces Naturels Sensibles d'inventaire – vue élargie



Carte 6. Espaces Naturels Sensibles d'inventaire – zoom sur la commune.

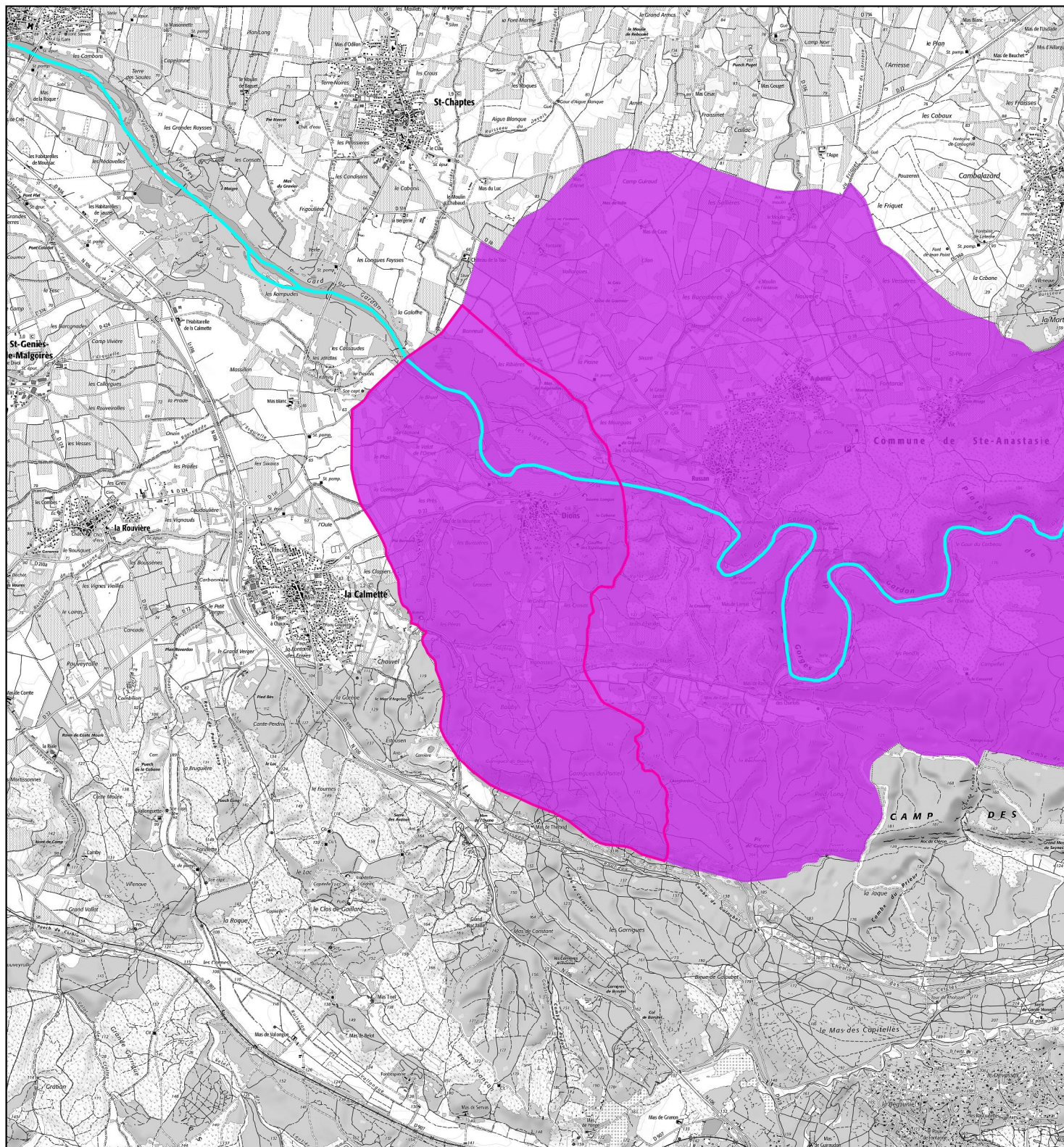
I.2 PLANS NATIONAUX D'ACTIONS

Plusieurs périmètres de Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées et leur déclinaison régionale (PNA/PRA) sont présents sur la commune. Il s'agit de documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

PERIMETRES DES PLANS NATIONAUX D'ACTIONS SUR LA COMMUNE DE DIONS			
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Situation par rapport à la commune
PNA	Plan National d'Actions Pie-grièche à tête rousse	Le Plan National d'Actions (PNA) « Pies-grièches », concernant 4 des 5 espèces de Laniidés nichant en France : Pies-grièches grise (PGG), méridionale (PGM), à tête rousse (PGTR) et à poitrine rose (PGPR), a été rédigé sous la coordination de la DREAL Lorraine et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Liée à des climats de type méditerranéen ou supraméditerranéen, la Pie-grièche à tête rousse fréquente les plaines et les régions collinéennes sèches et bien exposées. Elle s'est adaptée à des milieux semi-ouverts ponctués de buissons et d'arbres, qui fournissent des sites de nidification et une abondance de perchoirs entre 1 et 4 m du sol. Sa présence en région méditerranéenne est constatée dans certaines garrigues basses et pelouses sèches, entretenues par des troupeaux, mais elle habite également des vignobles de coteaux ou de plaine qui présentent une mosaïque fine où s'imbriquent friches, haies, lambeaux de garrigue et talus. La Pie-grièche à tête rousse est presque strictement insectivore et la majorité de ses proies, surtout des coléoptères et des orthoptères, sont prises au sol dans la strate herbacée, généralement de faible hauteur. Les lisières herbe courte / herbe haute, comme l'espèce peut en trouver dans les vergers pâturés, sont très favorables. En 1994, la population nicheuse de France a été grossièrement estimée à environ 10 000 couples. Depuis cette époque, la régression a continué surtout dans le quart nord-est du pays, ainsi que de manière plus surprenante en Provence où ne subsistent plus qu'entre 40 et 80 couples. Le territoire communal de Dions est parcouru par le domaine vital de 4 à 10 couples de Pie-grièche méridionale sur le site nommé « Gardonnenque et bassin de Lédignan », ainsi que par 40 à 70 couples de Pie-grièche à tête rousse sur le site « Gardonnenque sommiérois ».	Inclus
	Plan National d'Actions Pie-grièche méridionale		
	Plan National d'Actions Aigle de Bonelli	L'Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>) est un rapace de taille moyenne des climats semi-arides dont la présence en France, comme en Europe, se limite au pourtour méditerranéen. En déclin depuis 50 ans sur toute son aire de répartition, la population nicheuse en France était estimée à environ 80 couples en 1960 et il n'en restait que 22 en 2002 (elle atteint 32 couples en 2014). Depuis les simples initiatives locales de conservation des années 1970 jusqu'aux deux derniers Plans Nationaux d'Actions (1999-2004, 2005-2009), la connaissance sur l'espèce s'est beaucoup améliorée, les actions de conservation et de lutte contre les menaces se sont structurées. Mais malgré ces efforts, l'espèce est encore aujourd'hui classée « en danger » selon la liste rouge nationale de l'UICN et son état de conservation très précaire en fait l'un des rapaces les plus menacés de France. L'enjeu de ce Plan est de consolider la population actuelle française d'Aigles de Bonelli et d'assurer sa pérennité. La commune de Dions est concernée par le domaine vital d'un couple, utilisant jusqu'à 4 sites le long des gorges du Gardon.	Inclus
	Plan National d'Actions Vautour percnoptère	Le Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>) est le plus petit vautour européen. C'est le seul vautour migrateur hivernant en zone sahélienne entre Mali et Mauritanie. Le Vautour percnoptère est une espèce globalement menacée sur l'ensemble de son aire de répartition et plus encore sur son territoire en Europe. Sur une période de référence de 40 années, l'espèce a subi en Europe un déclin supérieur à 50%. L'espèce est aujourd'hui considérée en voie d'extinction sur la Liste Rouge (février 2016) de l'UICN (Union Mondiale pour la Nature). Compte tenu de ce statut très préoccupant, il apparaissait nécessaire de mettre en œuvre un plan d'actions en sa faveur. Ainsi, le Ministère a approuvé un programme national d'actions en faveur de cette espèce dès 2002 (1er plan : 2002 à 2007). Le second PNA recouvre la période suivante : 2015-2024. Ce deuxième PNA se décline en 7 objectifs différents : - Améliorer la connaissance pour mieux gérer et mieux préserver le Vautour percnoptère ; - Préserver, restaurer et améliorer l'habitat ; - Réduire et prévenir les facteurs de mortalité anthropiques ; - Étendre l'aire de distribution et faciliter les échanges d'individus entre les noyaux de population ; - Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques ; - Favoriser son acceptation locale ; - Coordonner les actions et favoriser la coopération pour la conservation du Vautour percnoptère. Le domaine vital concerné au sein de la commune de Dions est celui de la Plaine de la Candouillère et Plateau Saint-Nicolas.	Inclus
	Plan National d'Actions Placettes d'alimentation nécrophages en Occitanie et sur l'ensemble des Pyrénées françaises	La présence de plusieurs rapaces le long des gorges du Gardon et au niveau du Plateau Saint-Nicolas a poussé la commune à s'inscrire dans le cadre du PNA « Placettes d'alimentation nécrophages en Occitanie et sur l'ensemble des Pyrénées françaises ». Le territoire sert ainsi de refuge aux espèces d'oiseaux nécrophages (Vautour fauve, Vautour moine, Vautour percnoptère, Gypaète barbu, Aigle royal, Milan royal...) qui peuvent y jouer leur rôle d'équilibreur naturel.	Inclus

PERIMETRES DES PLANS NATIONAUX D'ACTIONS SUR LA COMMUNE DE DIONS			
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Situation par rapport à la commune
	Plan National d'Actions Loutre d'Europe	La Loutre d'Europe a connu au XXème siècle un déclin drastique avant d'amorcer un mouvement de recolonisation à partir des années 1980. Du fait d'une lente dynamique des populations, cette espèce est vulnérable à la dégradation de ses habitats et à tout accroissement de son taux de mortalité. Aussi, malgré une situation qui s'améliore, son état de conservation n'est jugé satisfaisant en France que dans la région biogéographique atlantique. Il est jugé défavorable dans les régions continentales, méditerranéenne et alpine. Après avoir bénéficié d'un premier Plan National d'Actions de 2010 à 2015, qui a notamment permis d'impulser une dynamique autour de sa conservation, la Loutre d'Europe fait aujourd'hui l'objet d'un deuxième plan pour les dix années à venir, avec pour objectif de favoriser et accompagner son retour dans son aire de répartition originelle, et, ce, dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines. Sur la commune de Dions, tout le linéaire du Gardon est concerné par la présence de l'espèce.	Inclus
	Plan National d'Actions Lézard ocellé	Le Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)) est le plus grand lézard de France. Il vit dans des milieux secs de type méditerranéens ouverts (type steppique, garrigues, maquis ouverts, vergers...) pourvus d'abris en réseaux (rochers, blocs, terriers de lapins, fissures). La répartition mondiale du Lézard ocellé concerne seulement quatre pays : Portugal, Espagne, Italie et la France. En France, l'espèce a subi un déclin généralisé et de nombreuses populations ont disparu. Elle a été évaluée comme « vulnérable » sur la liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015). Suite au premier PNA (2012-2016), une meilleure connaissance de l'espèce est maintenant disponible. Le deuxième PNA vise à optimiser les mesures en faveur de la conservation de l'espèce sous l'égide de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. La présence de l'espèce sur la commune de Dions est une donnée historique de 1969 d'après les informations communiquées par l'INPN.	Inclus
	Plan National d'Actions Odonates	Le Plan National d'Actions (PNA) en faveur des Odonates (Libellules et Demoiselles menacées) a été lancé en 2011 par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est coordonné par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais. Ce PNA est animé par l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie) avec le soutien de la Société française d'Odonatologie (SfO). Il concerne 18 espèces d'Odonates. L'Agrion de Mercure est cité sur le territoire communal de Dions (donnée datant de 1998).	Inclus
	Plan National d'Actions Chiroptères	Rédigé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en étroite collaboration avec différents partenaires, il est animé par cette même structure et piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté . L'objectif de ce PNA est la protection et la conservation de 19 espèces dites « prioritaires » de chauves-souris sur l'ensemble du territoire français métropolitain. La commune de Dions est concernée par la présence de 3 gîtes d'importance, dont une colonie de reproduction de Murin à oreilles échancrées, une colonie de reproduction de Petit Murin, un gîte de transit de Minioptère de Schreibers et de Murin de Capaccini. Le Grand Rhinolophe, la Sérotine commune et le Murin de Daubenton sont également présents en gîte en période de transit.	Inclus

La carte présentée en page suivante localise les périmètres des Plans Nationaux d'Actions situés sur et à proximité de la commune.



Légende

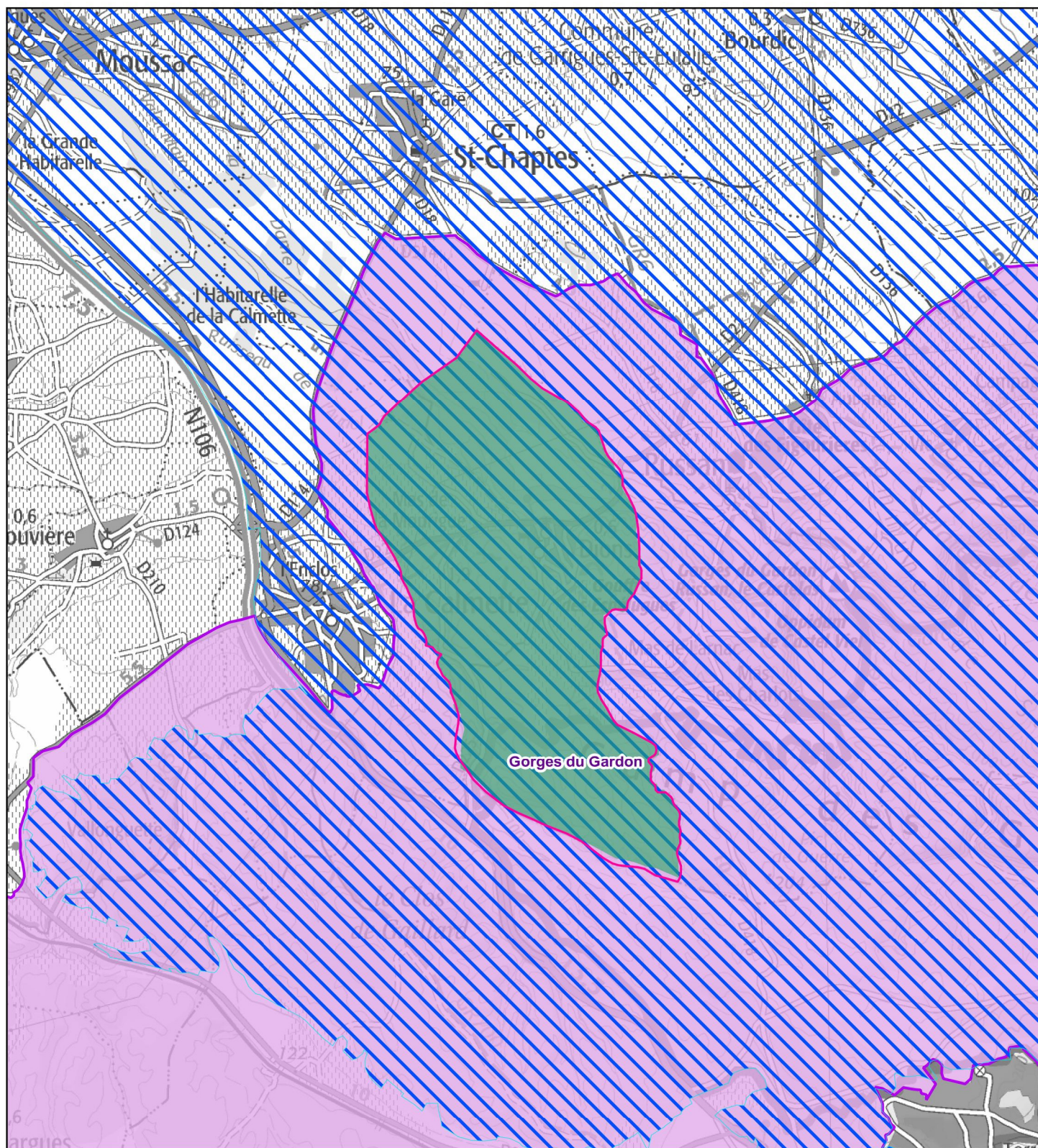
- Commune de Dions
- Plans Nationaux d'Action - Mammifères
- PNA Loutre d'Europe
- PNA Chiroptères



Echelle : 1/60 000

0 600 1200 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 05-01-2022
Expert : Manon BATISTA - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100



Légende

 Commune de Dions

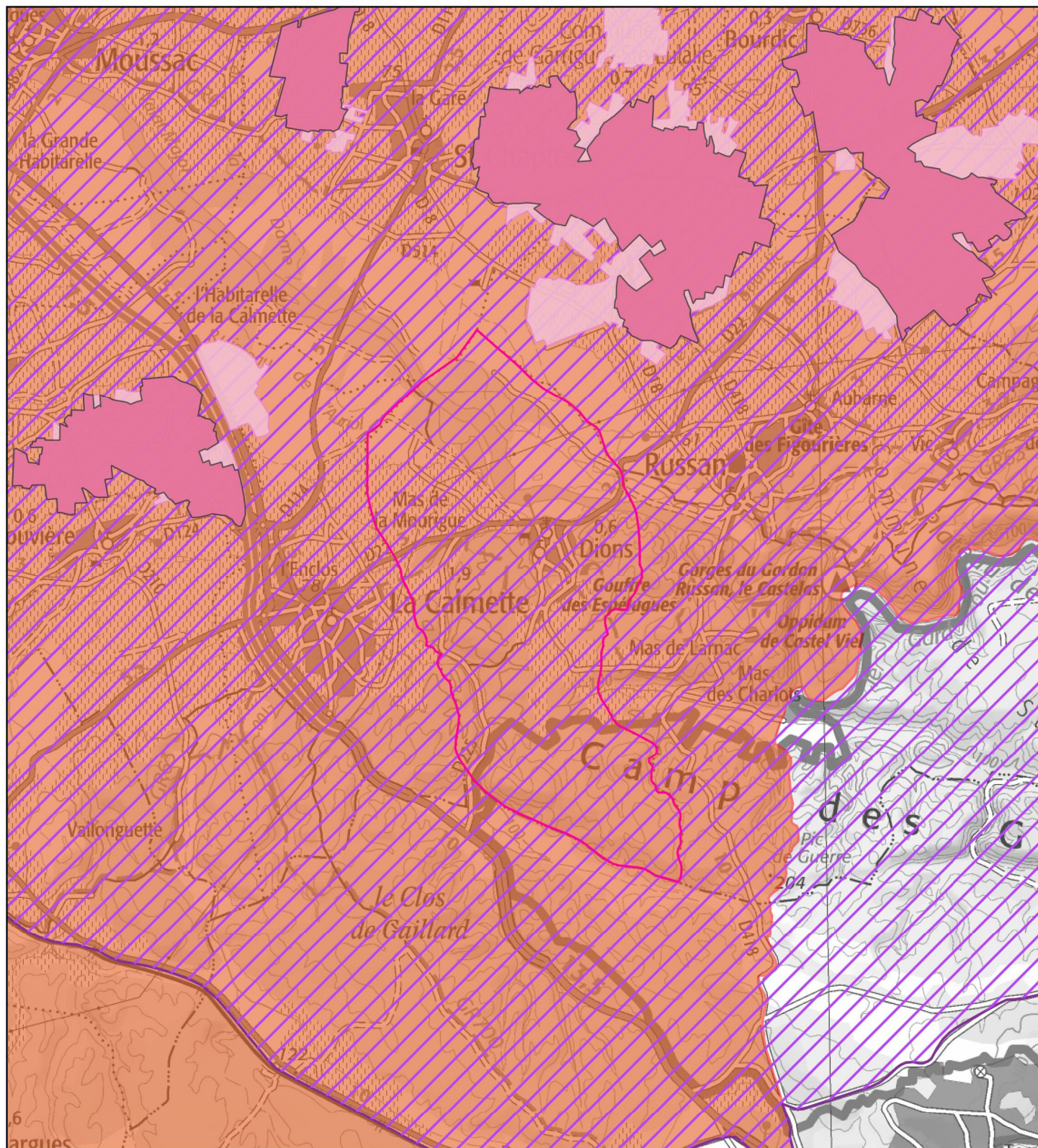
Plans Nationaux d'Actions - Rapaces

 PNA Percnoptère d'Egypte (Domaines vitaux)

 PNA Aigle de Bonelli (Domaine vitaux)

 PNA Placette d'alimentation oiseaux nécrophages

 Echelle : 1/60 000
0 600 1 200 m
Source : ECOTER
Date de réalisation : 02-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
MNHN



Légende

Commune de Dions

Plans Nationaux d'Actions - Autres oiseaux

PNA Outarde canepetière (Domaines vitaux restreints)

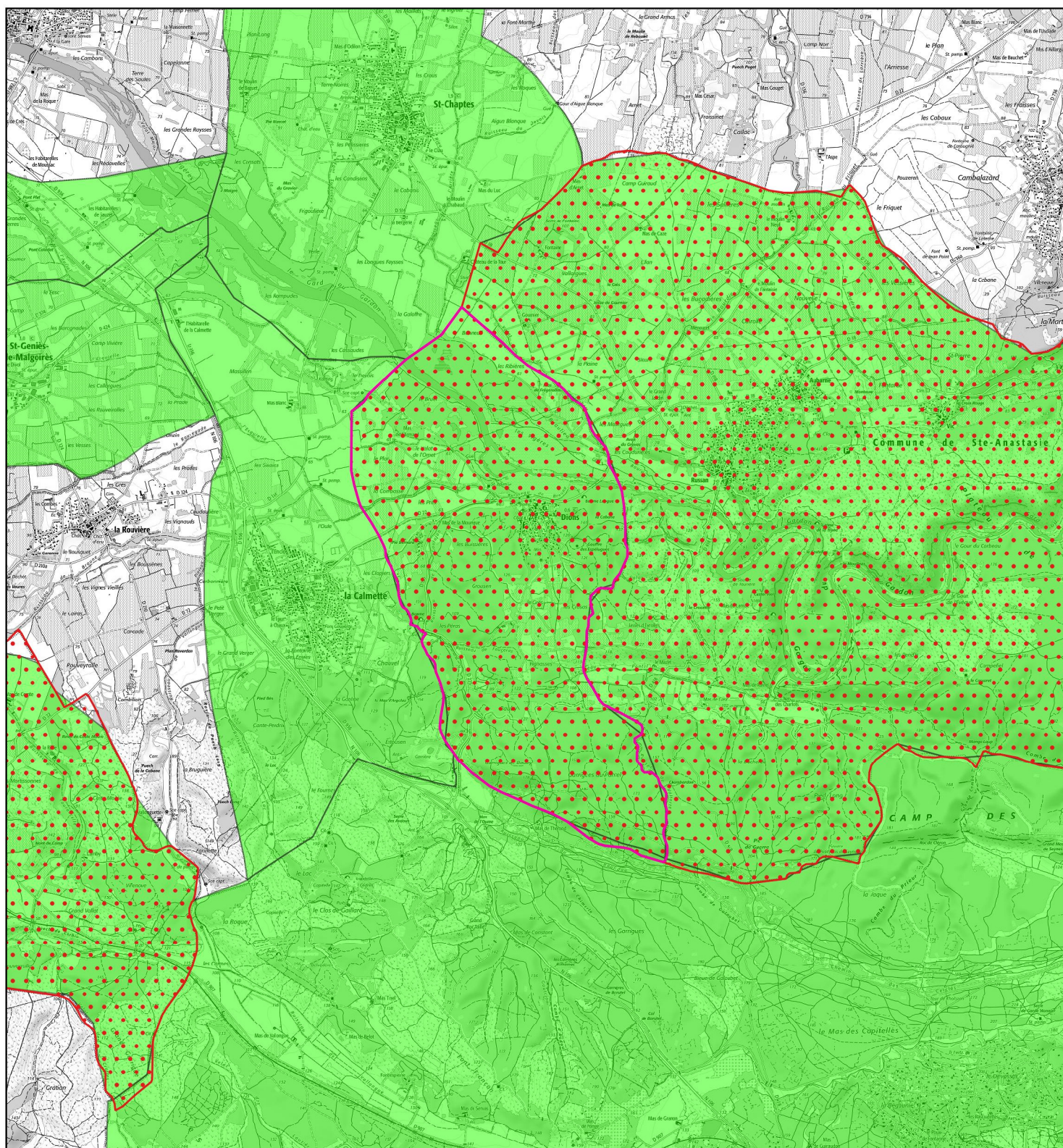
PNA Outarde canepetière (Domaines vitaux élargi)

PNA Pie-grièche à tête rousse

PNA Pie-grièche méridionale

Echelle : 1/60 000
0 600 1 200 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 02-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
MNHN



Légende

Commune de Dions

Plans Nationaux d'Action - Reptiles et Insectes

PNA Odonates

PNA Lézard ocellé

Echelle : 1/60 000
0 600 1200 m



Source : ECOTER
Date de réalisation : 05-01-2022
Expert : Manon BATISTA - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100

I.3 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

I.3.1 Zones humides officielles

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau) définit les **zones humides officielles** : « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

L'objectif de cette loi est la gestion équilibrée de la ressource en eau. En réponse à cette loi et notamment au travers de deux plans nationaux d'actions, le SDAGE Rhône-Méditerranée propose plusieurs solutions : la reconnaissance réglementaire des zones humides, leur restauration, leur gestion, leur surveillance, etc. (Source : ATEN).

De manière générale, les zones humides ont un rôle important :

- En tant **qu'habitat de vie d'espèces spécifiques** : espèces liées aux milieux humides temporaires et permanent, aux prairies humides, aux vieux arbres, etc.
- **Au niveau hydrologique**, notamment dans l'alimentation de la nappe phréatique.

➔ Plusieurs zones humides sont répertoriées sur la commune : **La plaine inondable du Gardon au nord, les ripisylves des ruisseaux de la Braune, du Goutajon et du Pontel.**

I.3.2 Réglementation des bords de rivière (article L214-17 du code de l'environnement)

L'article L214-17 du Code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Ainsi les anciens classements (nommés L432-6 et loi de 1919) sont remplacés par un nouveau classement établissant **deux listes distinctes** qui ont été arrêtées (n° 13-251) en 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée :

- **Une liste 1** (établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE) des cours d'eau, parties de cours d'eau [...] jouant le rôle de réservoir biologique [...] sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique ;
- **Une liste 2** des cours d'eau, parties de cours d'eau [...] dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Ces listes sont consultables aux adresses suivantes :

- Le site du Bassin Rhône-Méditerranée : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/milieux-aquatiques/continuite-ecologique-des-cours-deau/classement-des-cours-deau> ;
- La base de données Carthage : <https://www.sandre.eaufrance.fr/Rechercher-une-donnee-d-un-jeu> : le Gardon http://id.eaufrance.fr/CoursEau_Carthage2017/V71-0400, et le Ruisseau du Pontel http://id.eaufrance.fr/CoursEau_Carthage2017/V7181040

➔ A hauteur de la commune de Dions, **le Gardon est classé en Liste 1 & 2 et le ruisseau du Pontel est classé en Liste 1**. En limite communale au sud-est, le ruisseau de Valtorte est également classé en Liste 1.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

➔ La commune de Dions est concernée par le **SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée**.

Le **SDAGE Rhône-Méditerranée 2016 – 2021** définissait 9 orientations fondamentales à mettre en œuvre :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique ;
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- **OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;**
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- **OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;**
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- **OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;**
- OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE 2022 – 2027 est actuellement en cours d'élaboration (source : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>)

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Régis par les articles L et R 212-3 et suivants du code de l'environnement, les SAGE sont élaborés en fonction des initiatives locales à l'échelle de sous bassins ou de systèmes aquifères. Sur **près de 190 SAGE** en cours au niveau national, **38 concernent le bassin Rhône-Méditerranée**. Ils couvrent près de **40 % du bassin**. 34 SAGE ont été approuvés par arrêté préfectoral et sont en cours de mise en œuvre. L'objet du SAGE est de "**fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides**". Ils dressent un constat de l'**état des ressources en eau et du milieu aquatique** et recensent les différents usages. Ils énoncent les priorités à retenir pour atteindre les objectifs qu'ils ont fixés. (Source : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion-de-leau/gestion-locale-de-leau/sage-et-contrats-de-milieu>)

Les SAGE sont consultables sur le site <https://www.gesteau.fr/>

➡ La commune de Dions est concernée par le **SAGE de l'EPTB Gardons**.

Contrat de milieux

Les contrats de milieux sont pilotés par des comités de rivière qui sont organisés dans les grandes lignes selon les mêmes principes que pour les SAGE. Les contrats de milieux (rivière, lac, nappe, baie, ...) sont **des outils d'intervention à l'échelle de bassin versant** donnant lieu à un important programme d'études puis de travaux coordonné et animé généralement par une structure porteuse et une équipe technique permanente. En pratique également, les contrats de milieux comme les SAGE **déclinent les objectifs majeurs du SDAGE sur leur bassin versant**. Ils sont aussi les outils à privilégier pour permettre l'**atteinte du bon état des masses d'eau** à l'horizon 2015 comme le demande la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Aussi, dispose-t-on sur les territoires qui font l'objet d'un contrat de milieu **d'une connaissance fine des enjeux liés à l'eau** et de centres de ressource (comité de rivière, équipe technique permanente) à associer aux démarches d'aménagement du territoire.

Les contrats de milieux sont consultables sur le site <https://www.gesteau.fr/>

➡ La commune de Dions est concernée par le **contrat de milieu des Gardons 2017-2022** (deuxième contrat en cours d'exécution). Il est porté par le **Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Équilibrée (SMAGE)**. Cet organisme devra être consulté en amont d'éventuels aménagements aux abords immédiats des cours d'eau de la commune.

Les enjeux du contrat sont :

- Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau dans le respect des milieux et des usages
- L'Améliorer la qualité de la ressource en eau
- Gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques
- Assurer une gouvernance efficace et concertée

Cet organisme devra être consulté en amont d'éventuels aménagements aux abords immédiats des cours d'eau de la commune.

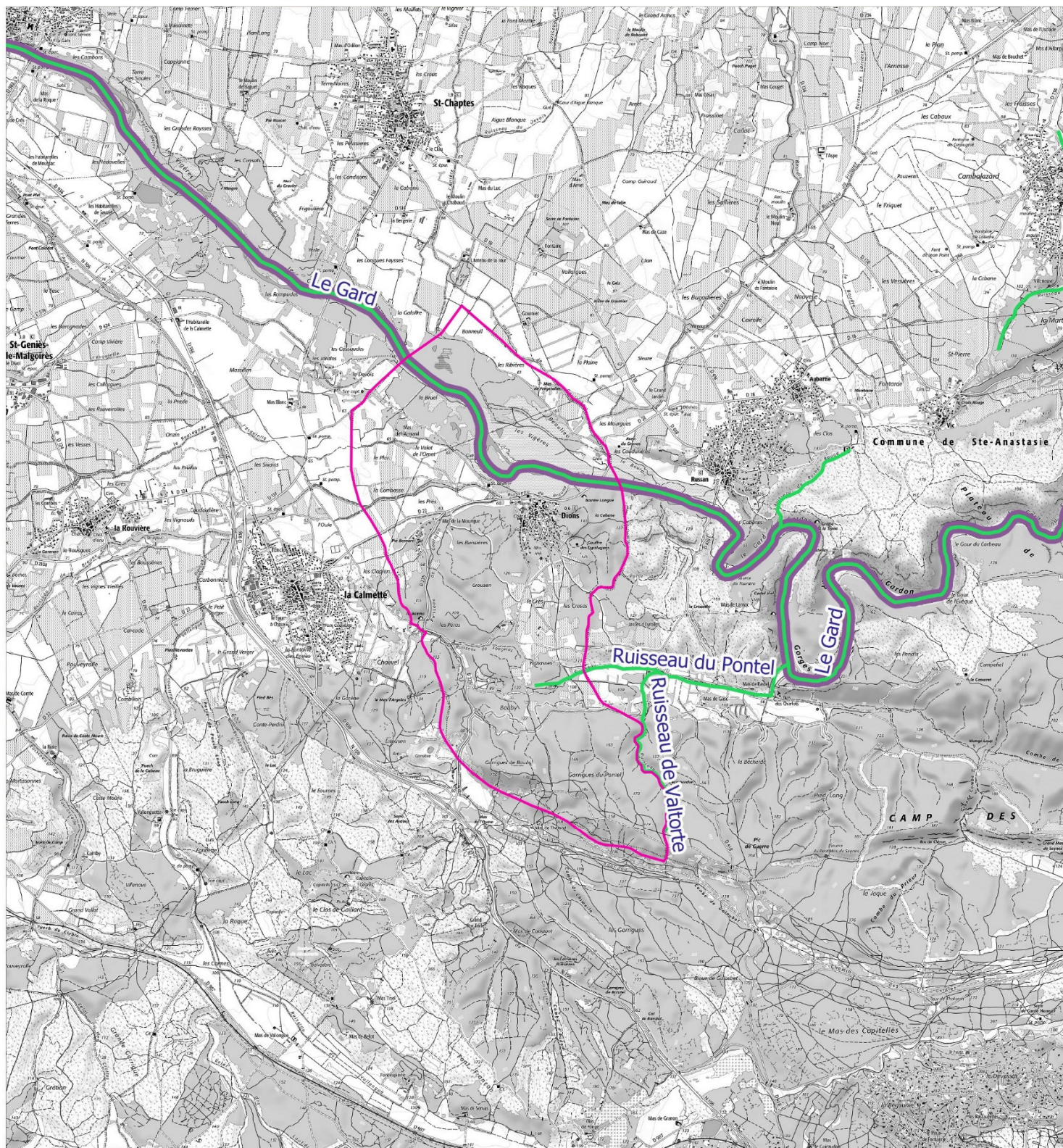
Qualité des rivières sur la commune

Les données concernant les mesures de qualité de rivières sont consultables ici : <https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/> et <https://cartograph.eaufrance.fr/>

Des mesures ont été effectuées **sur le Gardon en aval de la commune**, à la station de « Gard à Collias » en 2020. Elles indiquent pour cette rivière :

- Etat écologique : Bon état ;
- Invertébrés benthiques : Très bon état ;
- Diatomées : Bon état.

La **bonne qualité globale de cette rivière doit ainsi être maintenue** sur la commune au regard du PLU.



Légende

Commune de Dions

Classement des cours d'eau (article L214-17 du code de l'environnement)

Cours d'eau classés - Liste 1

Cours d'eau classés - Liste 2



Echelle : 1/60 000

0 600 1 200 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 15-04-2022
Expert : Maxime LAURENT - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100



- N

Source : ECOTER
Date de réalisation : 05-01-2022
Expert : Manon BATISTA - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100

I.4 EN SYNTHÈSE

Plusieurs secteurs sont identifiés par la présence de périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel sur la commune. Il s'agit notamment de la **rivière Gard** qui traverse la commune d'Ouest en Est, ainsi que des plateaux calcaires présents au sud et à l'est de la commune, incluant des **grottes à chauves-souris**, notamment le **Gouffre des Espélugues**.

La présence de ces périmètres et leur cumul sur la commune attestent de la **qualité environnementale et écologique de ce territoire**, témoignant :

- De la présence d'espèces et habitats naturels rares et à protéger.
- De la responsabilité communale dans la préservation de ces espèces à protéger.

Ces qualités doivent être intégrées aux différentes phases d'élaboration du PLU, en particulier au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune conformément aux articles L.110-1 du code de l'environnement et L.151-23 du code de l'urbanisme qui imposent notamment de gérer les sols de façon économe, d'assurer la préservation des milieux naturels et agricoles, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, la préservation de la qualité de l'eau et de tenir compte des ressources dans la satisfaction des besoins présents et futurs des populations.

Voici ci-dessous quelques recommandations à dessein de faciliter la mise en compatibilité du futur PLU avec la présence d'espaces naturels remarquables sur la commune :

■ ZNIEFF, ZICO & documents d'urbanisme

En ce qui concerne les **ZNIEFF et les ZICO**, rappelons que celles-ci n'ont pas de portée réglementaire. Toutefois, l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme doivent s'impliquer dans « La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ». La présence de ZNIEFF et/ou de ZICO peut donc être prise en considération par les tribunaux administratifs et le Conseil d'État pour apprécier la légalité d'un acte administratif.

Il est recommandé de tenir compte du type de ZNIEFF dans l'utilisation du sol dans les documents d'urbanisme :

- **Les ZNIEFF de type I sont des zones particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.** Rappelons qu'elles sont la plupart du temps définies au droit de secteur hébergeant des espèces protégées. Perturber ou artificialiser ces zones peut conduire à la destruction desdites espèces. **L'urbanisation de ces zones n'est donc pas recommandée. Il est souhaitable de les classer en zones N** (règlement des PLU) ou de n'y tolérer que de légers aménagements à finalité pédagogique (sentiers pédestres, points de vue...). Il est aussi possible d'utiliser l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme : « *Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, ces prescriptions sont celles prévues aux articles L. 113-2 et L. 421-4.* ».
- Les ZNIEFF de type II présentent des enjeux généralement moins forts ou moins localisés. Des projets ou des aménagements peuvent y être autorisés à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux contenant des espèces protégées et remarquables et ne remettent pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.

■ Sites Natura 2000 & documents d'urbanisme

Bien qu'un **site Natura 2000 n'entraîne ni servitude d'utilité publique ni interdiction particulière** (rien n'y est interdit a priori), des précautions doivent être prises afin de préserver les milieux pour lesquels il a été désigné.

De façon générale, **il est souhaitable qu'un site Natura 2000 fasse l'objet d'un zonage et d'un règlement appropriés** (zone naturelle ou agricole) afin de maintenir la nature et la qualité des milieux. C'est d'ailleurs au travers du PADD établi lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme, que cette cohérence doit être démontrée.

Il est donc prudent, au moment de l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme, de s'assurer de la compatibilité entre la vocation d'aménagement attribuée à un secteur et la conservation du patrimoine naturel visé par Natura 2000 (qu'il soit directement concerné par un périmètre Natura 2000 ou situé à proximité). Cela peut aller jusqu'à la réalisation d'une étude spécifique d'incidence portant sur tout ou partie de la zone Natura 2000 concernée afin d'appréhender la faisabilité du ou des types d'aménagements envisagés.

■ Zones humides & documents d'urbanisme

L'article L.211-1 du code de l'environnement définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. A cette fin, il vise en particulier la préservation des zones humides. Une protection forte des zones humides de la commune devra ainsi être prévue dans le PLU de la ville.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) devra notamment indiquer :

- **Le niveau de protection** qu'il fixe pour les zones humides ;
- Les choix retenus pour garantir la préservation des zones humides ;
- **Les zonages et les règles d'occupation des sols** qui garantissent la préservation des zones humides.

Des dispositions générales et spécifiques aux zones humides devront être définies (peut-être appuyée par une mise à jour de la cartographie des zones humides du territoire communal ainsi qu'une hiérarchisation de celles-ci) lors de la rédaction du règlement de zonage :

- **Le règlement doit identifier, localiser et délimiter les zones humides** comme secteurs à protéger, accompagné de prescription de nature à assurer leur protection ;
- **Le règlement doit émettre des règles prescrivant l'inconstructibilité ou limitant au maximum la constructibilité**, notamment par le classement des zones humides en zones ayant des occupations et des utilisations de sol particulières (interdictions) qui garantissent leur préservation (ex : interdiction affouillement, exhaussement, construction, assèchement...) tel que : Zone naturelle "N", Espace Boisé Classé...

Des zonages indicés pourront également être définis à l'intérieur de chaque grandes zones (A, Au, U...) pour tenir compte de la présence de zones humides (par exemple, définition de zones « Nh » pour une zone naturelle humide)

■ PNA & documents d'urbanisme

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.

Les périmètres concernés par les Plans-Nationaux d'action n'ont pas de portée réglementaire. Toutefois, au regard de l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme, la présence de périmètres concernés par un PNA sur la commune peut donc être prise en considération par les tribunaux administratifs et le Conseil d'État pour apprécier la légalité d'un acte administratif.

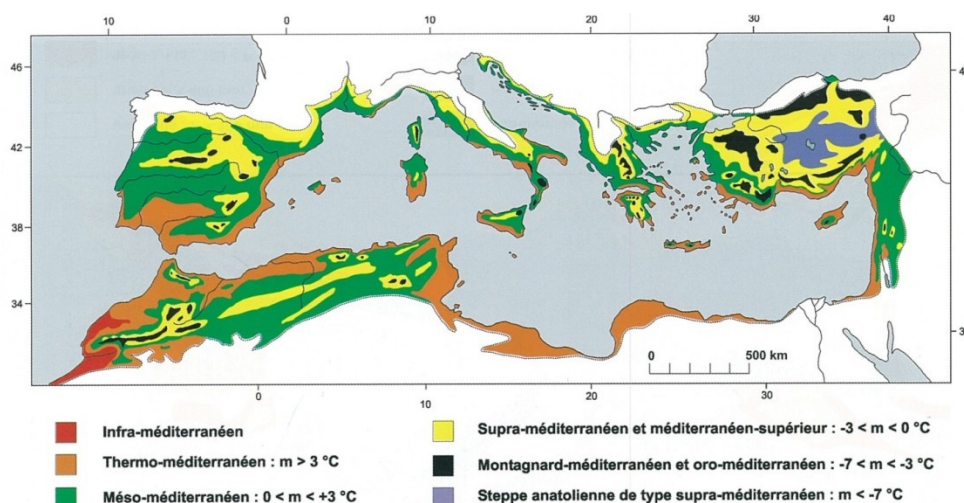
Des projets ou des aménagements peuvent y être autorisés à condition **qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux visant les espèces concernées par un PNA**. Ainsi, il apparaît pertinent d'intégrer les périmètres concernés par un PNA au zonage N du PLU.

II OCCUPATION DU SOL ET BIODIVERSITE

II.1 CONTEXTE BIOGEOGRAPHIQUE GENERAL

La commune de Dions se situe au nord du bassin méditerranéen continental, plus précisément à l'**étage de végétation mésoméditerranéen supérieur**.

L'étage mésoméditerranéen est empiriquement défini par la zone où la culture de l'Olivier est possible. Il correspond approximativement à la série de végétation du Chêne vert (*Quercus ilex*) qui est remplacée à l'étage supraméditerranéen par celle du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Le Pin d'Alep (*Pinus halepensis*) se comporte en espèce colonisatrice (c'est le Pin sylvestre à l'étage supraméditerranéen). En Provence, la limite entre les étages mésoméditerranéen et supraméditerranéen peut être située à partir de 300-400 m (500 m.) d'altitude (QUEZEL P. & MEDAIL F. 2003, OZENDA 1985). La figure ci-dessous illustre les différents étages de végétation à l'échelle du bassin méditerranéen.



Carte synthétique indiquant les limites approximatives en région méditerranéenne des courbes isothermes de la moyenne des minima du mois le plus froid de l'année (m), égales à -3°C , 0°C , $+3^{\circ}\text{C}$ et $+7^{\circ}\text{C}$ et correspondance avec les étages altitudinaux de végétation (in QUEZEL P. & MEDAIL F. 2003).

➡ Nous rappelons que le **bassin méditerranéen** est considéré au niveau mondial comme un « **hotspot** » de biodiversité (www.conservation.org, MEDAIL F. & QUEZEL P. 1997, MEDAIL F. & QUEZEL P. 1999, HEYWOOD 1999...). Cette région du globe offre en effet **une exceptionnelle diversité biologique qu'elle soit animale, végétale ou écosystémique**. Le degré d'endémisme y est élevé. Par exemple, on estime que le bassin méditerranéen abrite environ 25 000 à 30 000 espèces floristiques – ce qui correspond approximativement à 10 % de la flore du globe sur seulement 1,6 % de la surface terrestre (MEDAIL F. & QUEZEL P. 1997, MEDAIL F. 2005). Sur ces 25 000-30 000 espèces, 13 000 seraient endémiques (MEDAIL F. & MYERS N. 2004).

II.2 LA NATURE ORDINAIRE

Au-delà des espaces riches de biodiversité, chaque commune offre des espaces dits de « nature ordinaire ». Il s'agit d'éléments surfaciques ou linéaires hébergeant une faune et une flore dites « communes » mais qui participent aux qualités des écosystèmes locaux. Il s'agit :

- Des espaces cultivés et milieux associés : bandes enherbées, réseaux de haies, de fossés et de talus, friches, arbres isolés...
- Des prairies « sèches » et pâturées ;
- Des îlots forestiers et boisements ordinaires de petites tailles ;
- Des espaces verts, des jardins et alignement d'arbres ;
- Des dépendances vertes, de friches urbaines ;
- Du réseau de vieux murs en pierres sèches ;
- Etc.

Cette nature ordinaire héberge rarement des espèces remarquables (même si cela peut être le cas parfois), mais elle a d'autres fonctions :

- Participer à la trame verte et bleue** (espaces de déplacement notamment), en particulier à l'échelle locale (communale).
- Participer à la biodiversité** (certaines espèces sont inféodées au bâti, à certaines cultures, etc.).
- Constituer une ressource alimentaire** pour d'autres espèces et notamment certaines remarquables.
- Participer au cadre de vie des habitants de la commune, à la qualité des paysages, etc.
- Etc.

Ces espaces de nature ordinaire prennent donc une importance notable à l'échelle communale. **L'identification et la prise en compte de cet enjeu est donc indispensable.**

Les photographies suivantes illustrent ces éléments de la nature ordinaire et les espèces observées sur le territoire de la commune de Dions.



Arbre mature en bord de route départementale D225



Arbre mature au milieu des champs au lieu-dit « les Ribières »



Alignement de platanes matures à cavités favorables aux oiseaux et chiroptères



Jeune haie en plaine agricole proche du Ruisseau de Braune



Bâti abandonné et mur végétalisé dans le cœur du village



Muret de pierres sèches le long d'une piste au lieu-dit « le Grès »



Bâti agricole dans la plaine inondable au nord du Gardon



Ruines au lieu-dit « les Peras » au milieu des vignes



Piste et talus enherbé proche du Ruisseau du Pontel



Tas de cèpes coupés favorables à la petite faune



Pont permettant le passage de la RD225 au-dessus du Ruisseau de Goutajon



Tunnel sous une piste pour l'écoulement du Ruisseau d'Aigues-Vives



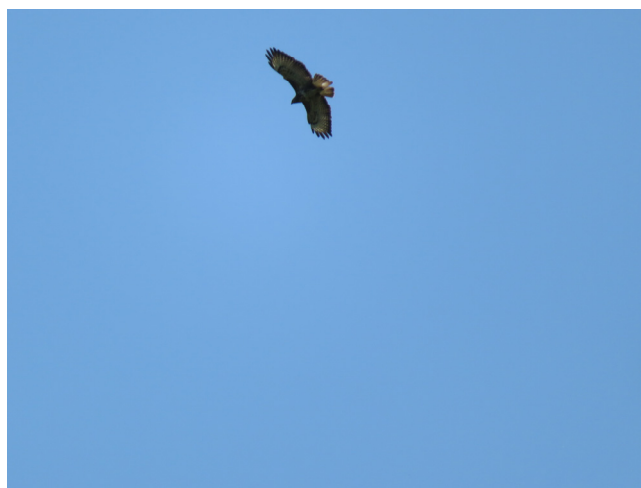
Fossé en pierre au lieu-dit « Bauby »



Ruches situées dans une clairière de chênaie au lieu-dit « les Crosas »



Empreintes de renard entre les champs de cultures céréalières



Buse variable survolant la plaine agricole



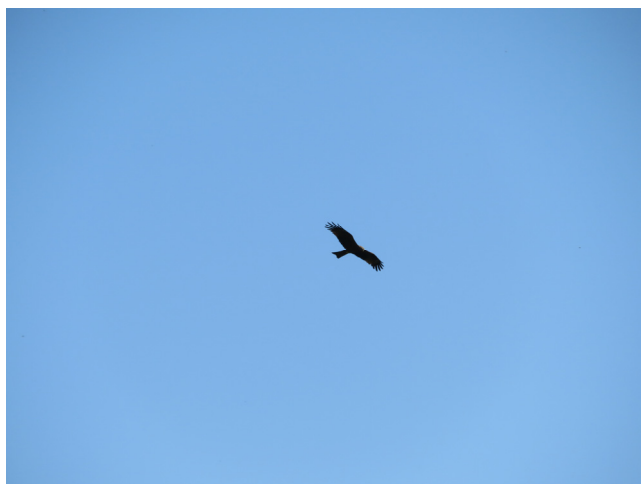
Tarier pâle mâle le long de haies arbustives dans la plaine agricole



Héron cendré au bord du Gardon



Milan royal survolant la ripisylve du Gardon



Milan noir parcourant les zones semi-ouverts



Moineau domestique dans le village



Mélitée des Centaurées sur une piste agricole



Azuré commun entre des parcelles agricoles en zone humide



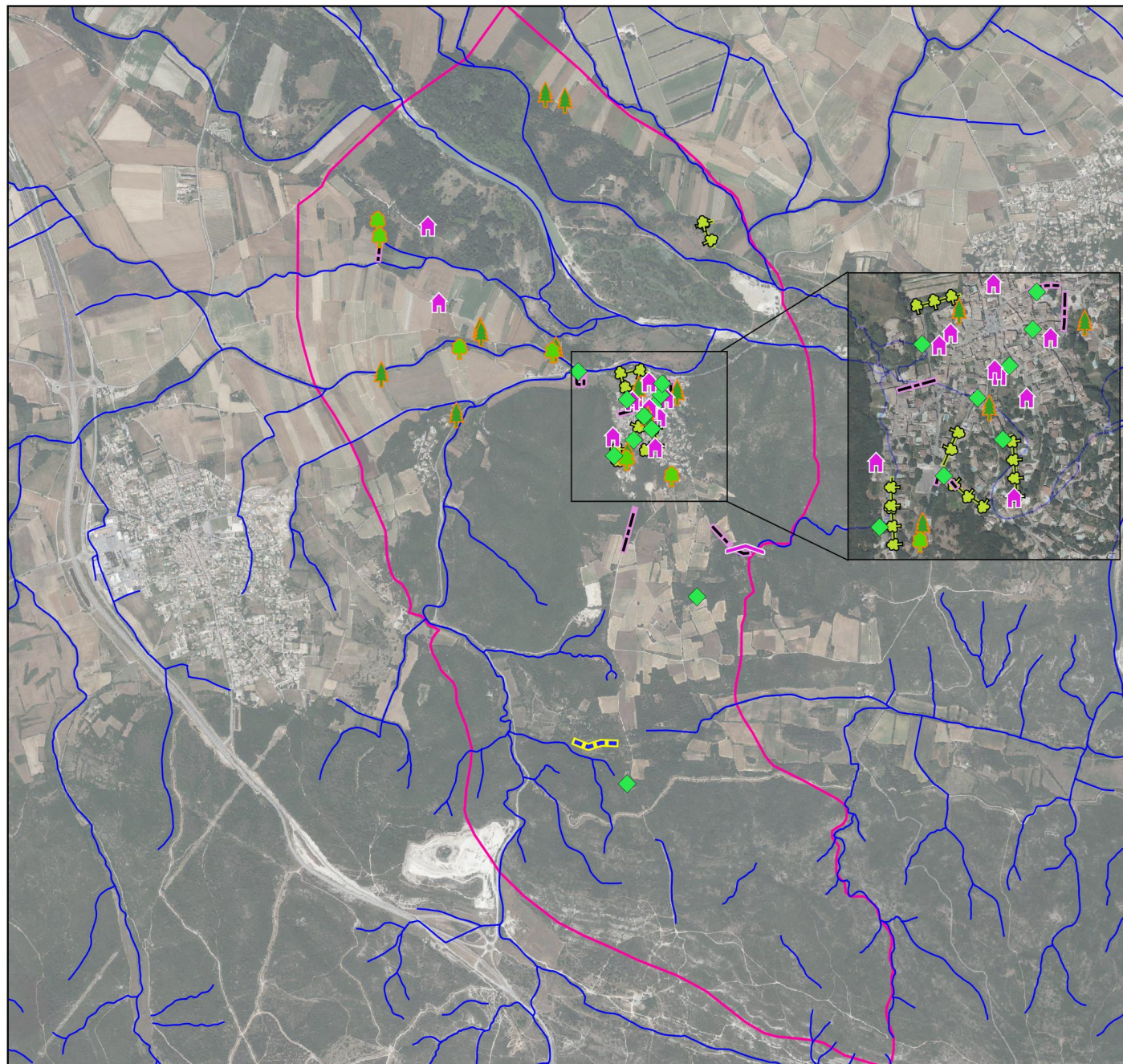
Criquet noir-ébène aux abords d'une friche humide de la ripisylve



Plusieurs individus de Lézard à deux raies observés en lisières
Photos prises sur site – ECOTER, 2022



Aristolochie à feuilles rondes très présentes le long du Gardon



Légende

 Commune de Dions

Éléments de la nature ordinaire à considérer dans le PLU

 Façades/murets végétalisés et/ou en pierres sèches

 Alignements d'arbres

 Fossé

 Arbres-gîtes potentiels (chiroptères, oiseaux)

 Bâti

 Arbre remarquable

 Pont

 Divers éléments de nature ordinaire (ruches, jardins, potagers, plantations grimpantes, etc.)

N
Echelle : 1/35 000
0 350 700 m


Source : ECOTER
Date de réalisation : 03-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO
DREAL Occitanie

II.3 DECOUPAGE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le tableau suivant liste les **27 entités** définies des points de vue écologique et paysager sur la commune. Elles sont regroupées en **6 grands types de milieux** dont les intérêts écologiques sont détaillés par la suite :

- Les milieux ouverts (naturels et agricoles) ;
- Les milieux semi-ouverts (naturels et agricoles) ;
- Les milieux boisés ;
- Les milieux aquatiques et humides ;
- Les milieux rocheux ;
- Les milieux artificialisés.

Chaque entité est associée à une lettre qui facilite le repérage sur la carte présentée ci-après.

ENTITES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES DE LA COMMUNE					
Type de milieu	Numéro de la zone	Libellé de l'entité	Surface (ha)	Proportion de l'entité sur le territoire communal (1 172,5 ha)	Proportion du type de milieu sur la commune
Milieux ouverts (naturels et agricoles)	1	Cultures	119,0	10,2%	246,8 ha (21 %)
	2	Cultures - terre à nue	5,4	0,5%	
	3	Friches	41,1	3,5%	
	4	Friches entretenues pour la DFCI	6,2	0,5%	
	5	Pâtures	3,2	0,3%	
	6	Vignes	71,8	6,1%	
Milieux semi-ouverts (naturels et agricoles)	7	Friches arborées	35,3	3,0%	328,4 ha (28 %)
	8	Friches arbustives	22,7	1,9%	
	9	Garrigues	236,0	20,1%	
	10	Pâtures arborées	31,8	2,7%	
	11	Pâtures arbustives	2,7	0,2%	
Milieux boisés	12	Bosquets	5,3	0,4%	498 ha (42,5 %)
	13	Chênaies	252,9	21,6%	
	14	Chênaies sous pinède	43,7	3,7%	
	15	Haies	6,4	0,5%	
	16	Ripisylves	189,7	16,2%	
Milieux aquatiques et humides	17	Cours d'eau	29,2	2,5%	32,3 ha (2,8 %)
	18	Zones humides (non officielles)	3,2	0,3%	
Milieux rocheux	19	Falaises	0,3	0,03%	4 ha (0,3 %)
	20	Pierriers	3,7	0,3%	
Milieux artificialisés	21	Carrières	9,9	0,8%	63 ha (5,4 %)
	22	Château de Dions	0,5	0,0%	
	23	Constructions diffuses	13,9	1,2%	
	24	Pistes	6,7	0,6%	
	25	Routes principales	7,3	0,6%	
	26	Village	18,1	1,5%	
	27	Zones dégradées	6,7	0,6%	

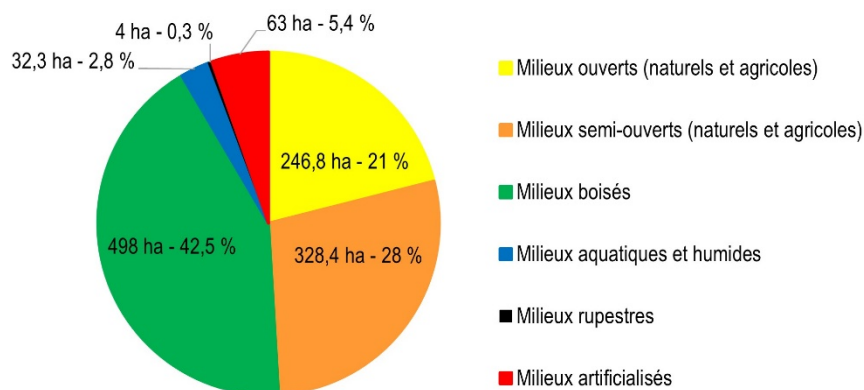
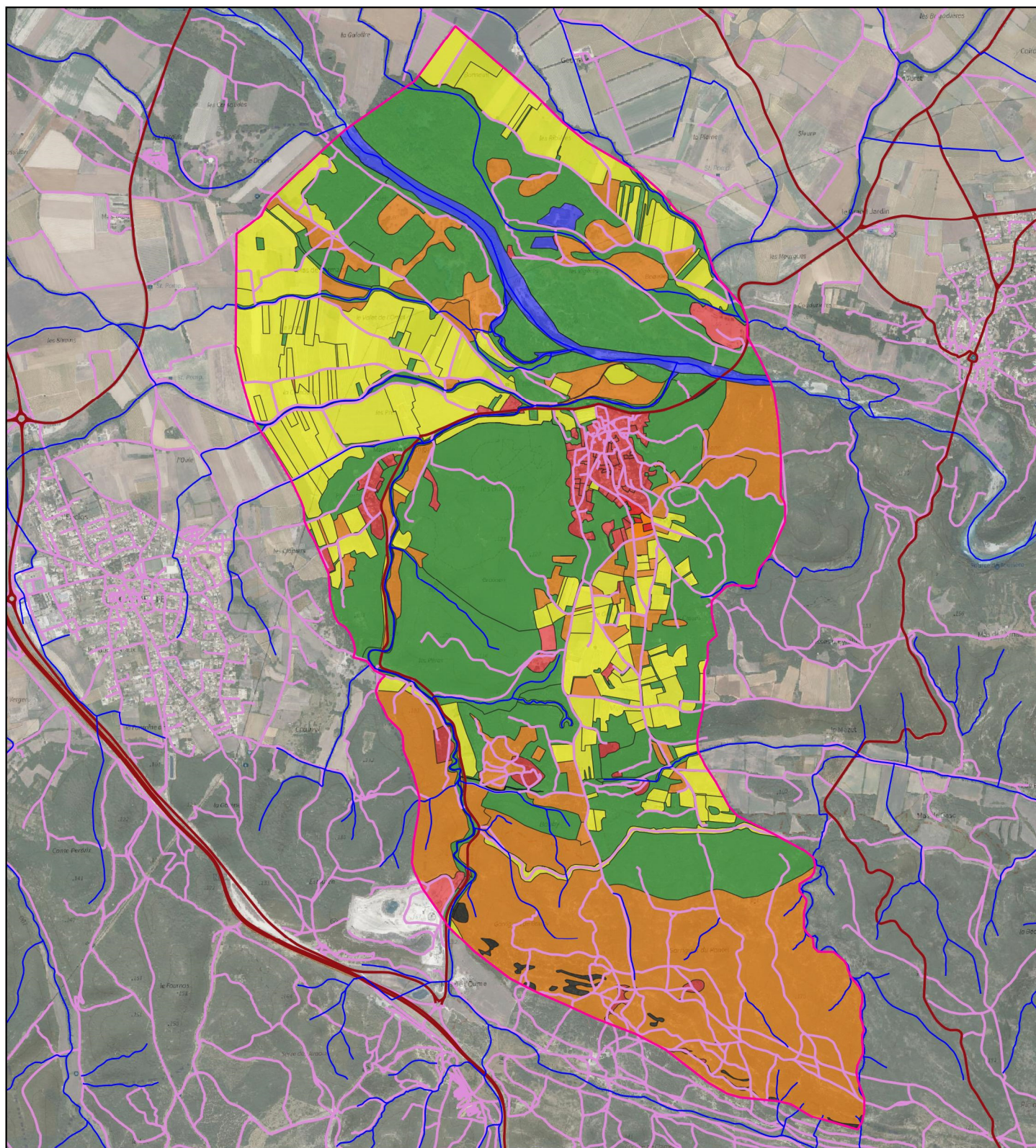


Diagramme représentant la proportion de chaque grand type de milieu sur le territoire communal.

L'occupation du sol de la commune de Dions apparaît **très peu artificialisée**. Les **espaces boisés sont majoritaires** (de la chênaie aux haies : plus de 42% de la surface totale) et **les milieux ouverts et semi-ouverts co-dominent sur l'autre moitié du territoire communal** : ils couvrent respectivement 21 % et 28 % de la commune.

La carte suivante présente le découpage de la commune par grandes entités écologiques et paysagères.



Légende

Commune de Dions

Infrastructures routières

Routes principales

Pistes

Grands types de milieux

Milieux ouverts (naturels et agricoles)

Milieux semi-ouverts (naturels et agricoles)

Milieux boisés

Milieux aquatiques et humides

Tronçons hydrographiques

Milieux rocheux

Milieux artificialisés



Echelle : 1/30 000

0 300 600 m



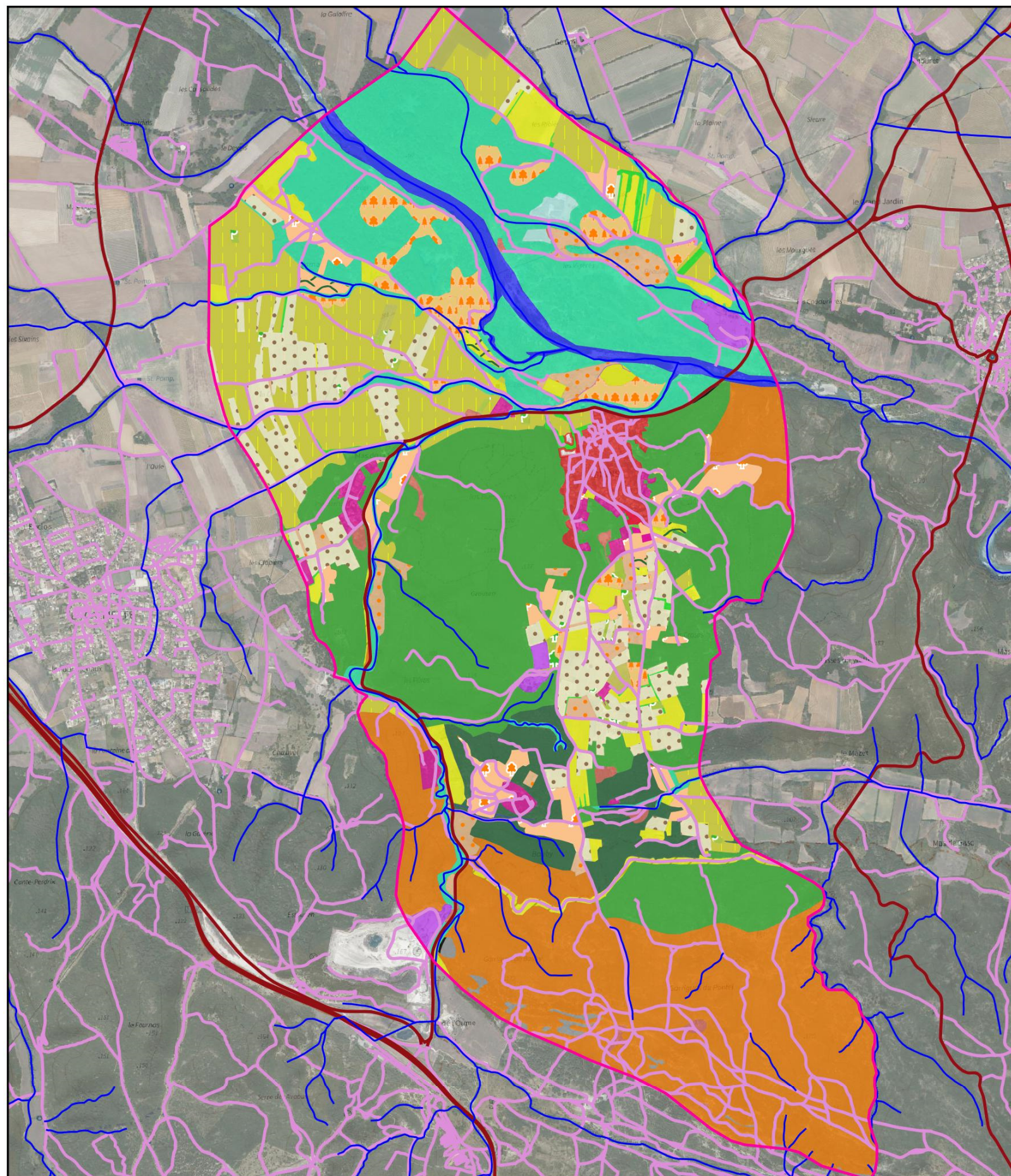
Source : ECOTER

Date de réalisation : 02-08-2022

Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER

Fond et licence : IGN ORTHO

DREAL Occitanie



Légende

- Commune de Dions**

Entités au sein de chaque grand milieu

Milieux ouverts (naturels et agricoles)

 - 1 - Cultures
 - 2 - Cultures - terre à nue
 - 3 - Friches
 - 4 - Friches entretenues pour la DFCI
 - 5 - Pâtures
 - 6 - Vignes

Milieux semi-ouverts (naturels et agricoles)

 - 7 - Friches arborées
 - 8 - Friches arbustives
 - 9 - Garrigues
 - 10 - Pâtures arborées
 - 11 - Pâtures arbustives

Milieux boisés

 - 12 - Bosquets
 - 13 - Chênaies
 - 14 - Chênaies sous pinède
 - 15 - Haies
 - 16 - Ripisylves

Milieux aquatiques et humides

 - 17 - Cours d'eau
 - 18 - Zones humides non officielles

Milieux rocheux

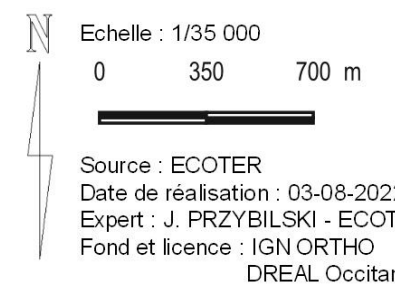
 - 19 - Falaises
 - 20 - Pierriers

Milieux artificialisés

 - 21 - Carrières
 - 22 - Château de Dions
 - 23 - Constructions diffuses
 - 24 - Pistes
 - 25 - Routes principales
 - 26 - Village
 - 27 - Zones dégradées

Routes principales nommées ou numérotées

Tronçons de route et pistes



II.3.1 Milieux ouverts (naturels et agricoles) : 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Les espaces ouverts occupent une **proportion significative**, s'étendant sur presque 247 ha, soit **21 % de la superficie communale**. Ils sont essentiellement représentés par des **habitats modifiés par l'Homme** :

- Les **cultures de céréales** au nord de la commune, situées de part et d'autre du Gardon et de sa ripisylve, parfois en l'état de labour (terre à nue) ;
- Les **vignes** dans la plaine sud du Gardon et au sud du village ;
- Les **friches** présentes de façon fragmentée dans les parcelles en exploitation, certaines sont entretenues dans le cadre de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), notamment dans les milieux de garrigues au sud et le long de la départementale D225 ;
- Les **pâtures à chevaux** : rares sont celles qui ne présentent pas de strates ligneuses (cf. entité suivante), les pâtures rases sont principalement en bordure de ripisylve du Gardon.

Peu favorables à la biodiversité car développés sur de **vastes surfaces non bocagères**, les milieux ouverts préservent un certain attrait grâce à la **proximité de ruisseaux, de haies ou de lisières de boisements**. Les écotones ainsi créés sont néanmoins propices à une **faune commune/ordinaire**.

La **plaine agricole au sud de village** repose sur des **hautes terrasses siliceuses du Gardon** (CBN Méditerranée, *com. pers.*). A la faveur de cette géologie particulière, **des friches sont notées en alternance parmi les étendues cultivées, principalement en vignobles**. Ce sont des formations postculturales qui se recolonisent peu à peu par des espèces de pelouses. Ces milieux sont loin d'être exceptionnels, mais ils apportent une **diversité écologique, notamment pour l'avifaune**, et paysagère à prendre en compte entre les étendues boisées, les étendues agricoles et les aménagements anthropiques.

Les milieux ouverts sont en effet **segmentés en deux parties**, dont la rupture est à la fois naturelle (boisements) et anthropique (route départementale D22, habitations). Toutefois, une **certainne connectivité demeure grâce aux petites trames bleues et vertes** (ruisseaux, fossés, bosquets, haies). La présence de **plusieurs périmètres à statut** atteste de l'intérêt de ces milieux : les ZPS du Camps des garrigues et des Gorges du Gardon, ainsi que la ZNIEFF du Plateau Saint-Nicolas.

La planche de photographies présentée ci-après illustre les différents milieux ouverts présents sur la commune de Dions.



Quasiment 50% des milieux ouverts sont des cultures, situées dans la plaine au nord-ouest de part et d'autre de la ripisylve du Gardon. Elles sont pour certaines très vastes et homogènes, ainsi moins favorables à une riche biodiversité. Quelques parcelles sont labourées mais représentent une infime partie (2% des milieux ouverts).

Ces milieux sont toutefois **propices aux mammifères** tels que le Blaireau d'Europe ou bien la Belette qui chasse les campagnols. On peut également y retrouver le **Pélobate cultripède dans les zones de terrains meubles et la Couleuvre de Montpellier en lisière**. Cette plaine peut-être un **site de chasse pour des rapaces** tels que le Busard centré, **et certains chiroptères ubiquistes** comme la Pipistrelle de Kuhl.



Les vignes ont été intégrées aux milieux ouverts de la commune étant donné leur faible couvert végétal herbacé, quand celui-ci existe. **Elles recouvrent presque 30% des habitats ouverts situés au sud du Gardon et au sud du village de Dions.**

Rarement intégrés dans un paysage bocager, ces milieux peuvent néanmoins accueillir un **cortège d'espèces remarquables**. Citons notamment la reproduction possible de la **Diane** sur l'**Aristolochie clématide** et l'**Œdicnème criard**. Il s'agit également d'un **site d'alimentation attractif pour les passereaux et quelques rapaces communs** à l'instar de la Buse variable.



Les milieux ouverts à **végétation très rase** sont **présents sur de petites surfaces (4% des milieux ouverts)** : on les retrouve au niveau des pâtures à chevaux, des cultures en jachères, ou des friches entretenues pour la DFCI.

Ces habitats situés pour la majorité au sein d'une plaine agricole, **peuvent par exemple être fréquentés par des mâles d'Outarde canepetière en parade nuptiale**. Etant généralement occupés par des orthoptères (tels que le Criquet noir-ébène observé lors de la visite de la commune) et des coléoptères, ils sont alors des **zones d'alimentation** pour la Pipit rousseline, le Guêpier d'Europe (cf. photo ci-dessus), le Petit Murin ou encore le Pachyure étrusque.



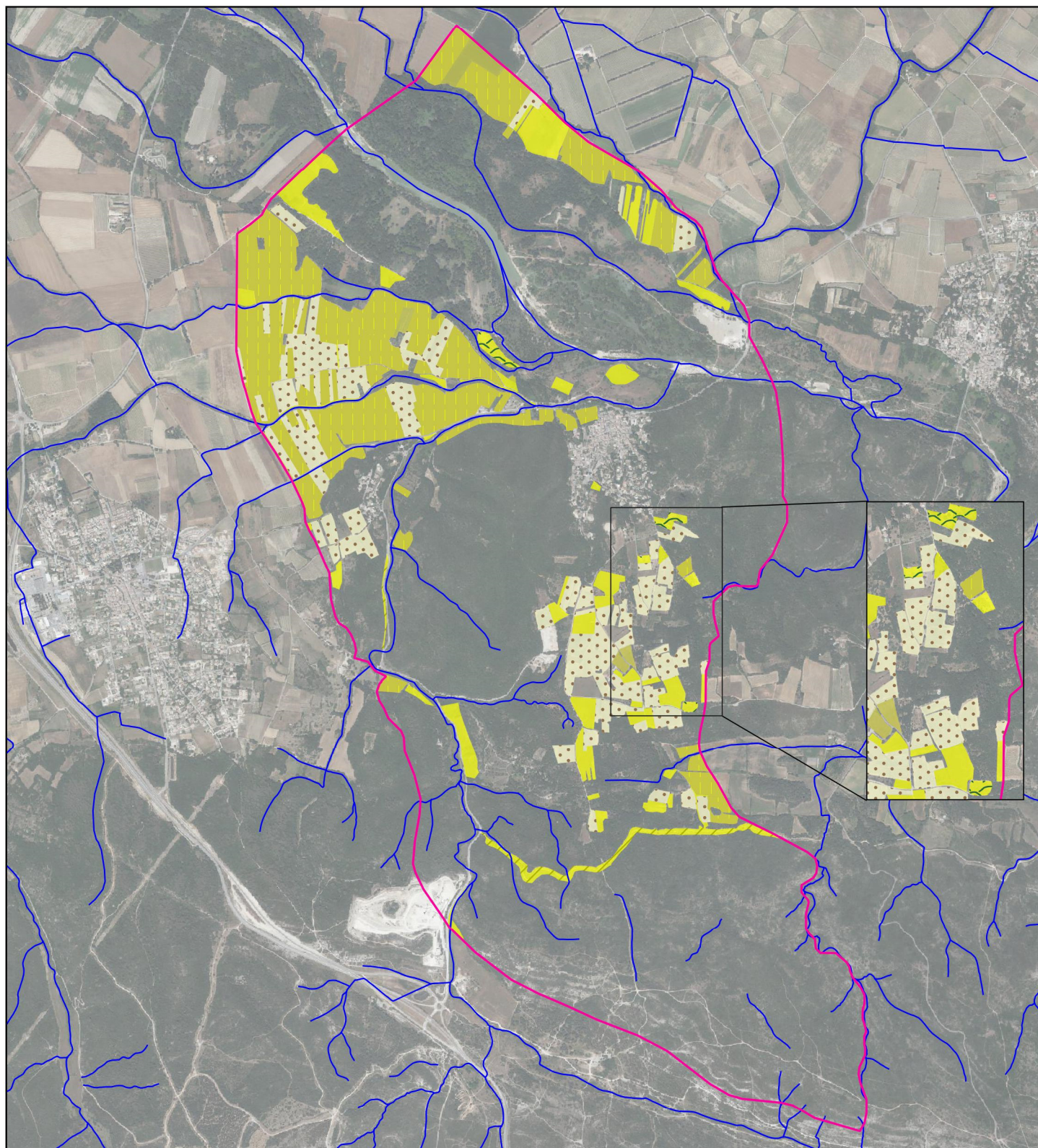
Les **friches**, issues de l'absence d'entretien (stade de football sur la photo de gauche), de la déprise agricole ou de l'alternance des cultures (photo de droite), **représentent 17% des milieux ouverts**.

Plus répandues au sud du village et en **mosaïque avec des vignes et des pâtures**, elles sont **attrayantes pour les espèces en chasse** comme les hirondelles, le Circaète-Jean-le-Blanc, le Minioptère de Schreibers, et la Séroline commune, **ou pour les insectes cherchant à se reproduire** tels que la Magicienne dentelée et le Damier de la Succise dont certaines plantes-hôtes sont recensées sur la commune (*Scabiosa atropurpurea* et *S. triandra*).



La dernière entité n'est pas matérialisée car elle est formée par les **écotones entre les milieux ouverts et les milieux boisés**. La ripisylve du Gardon, le réseau de haies, les bosquets, les boisements mixtes et les friches buissonnantes qui les abordent permettent aux milieux ouverts situés en lisières d'accueillir un **large cortège faunistique des milieux ouverts** (Faucon crécerelle, Machaon, Flambé) **et des lisières** (Lézard à deux raies, Couleuvre d'Esculape, Grand rhinolophe, Pipistrelle commune, etc.).

Photos prises sur site - ECOTER 2022



Légende

	Commune de Dions	Entités composant les milieux ouverts
	Tronçons hydrographiques	 1 - Cultures
		 2 - Cultures - terre à nue
		 3 - Friches
		 4 - Friches entretenues pour la DFCI
		 5 - Pâtures
		 6 - Vignes

N
Echelle : 1/30 000
0 300 600 m
Source : ECOTER
Date de réalisation : 02-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO
DREAL Occitanie

II.3.2 Milieux semi-ouverts (naturels et agricoles) : 7, 8, 9, 10 et 11

Les milieux semi-ouverts occupent **328 ha, soit 28 % de la superficie communale**. Ils sont répartis de façon **morcelée** dans la plaine agricole longeant le Gardon ainsi qu'au sud du village, le reste recouvre **une seule et unique surface au sud de la commune**. Trois grands types de milieux semi-ouverts sont à distinguer :

- Les **pâtures arbustives ou arborées (1% et 9% respectivement des milieux semi-ouverts)** : elles sont soit inoccupées, soit pâturées par des chevaux ;
- Les **friches arbustives ou arborées**, représentant **7% et 11% du territoire respectivement** : issues de la **déprise agricole** pour la plupart, elles se répartissent en mosaïque entre les cultures ;
- Les **garrigues** : **seule entité réellement naturelle**, elle correspond à **72% des milieux semi-ouverts** et occupe principalement le tiers sud de la commune, et une faible partie en surplomb du Gardon à l'est du village.

Ces milieux semi-ouverts font le **relais entre les zones de cultures et les milieux forestiers**. Les espèces les plus mobiles peuvent se déplacer de parcelle en parcelle. Ils revêtent un **intérêt notable pour la biodiversité remarquable mais aussi pour le cortège d'espèces communes**.

Du fait d'une **activité militaire** dans le tiers sud du territoire de Dions, les **garrigues** sont relativement préservées d'artificialisation des sols et plus ou moins laissées en libre évolution, à l'exception de la piste pour la DFCL qui va d'est en ouest.

La planche de photographies présentée ci-après illustre les milieux semi-ouverts présents sur la commune de Dions.



Les **friches arborées et arbustives** sont dispersées sur de **faibles surfaces au sein du tissu agricole** mais ont une **importance élevée pour la faune des milieux ouverts et semi-ouverts** dans ce secteur boisé ou cultivé.

Il s'agit enfin d'**habitats favorables à la reproduction et l'alimentation de reptiles**, comme le Seps strié, **et d'oiseaux**, à l'instar de la Pie-grièche à tête rousse (faisant l'objet d'un PNA) et du Tarier pâtre, espèce plus commune. Ils sont également propices à de **nombreux lépidoptères** (tels que l'Azuré commun et la Mélitée des centaures, vus lors de la visite de la commune) **et orthoptères communs dont se nourrissent les chiroptères** tels que le Barbastelle d'Europe et Grand Murin.





Les **pâtures arborées** (9% des milieux semi-ouverts) se sont développées pour la majorité **au sein de la ripisylve du Gardon**, tandis que les **quelques pâtures arbustives** (1% des milieux semi-ouverts) ont été mises en place **dans la plaine agricole**. A la différence des friches, le couvert herbacé est souvent peu dense et de faible hauteur.

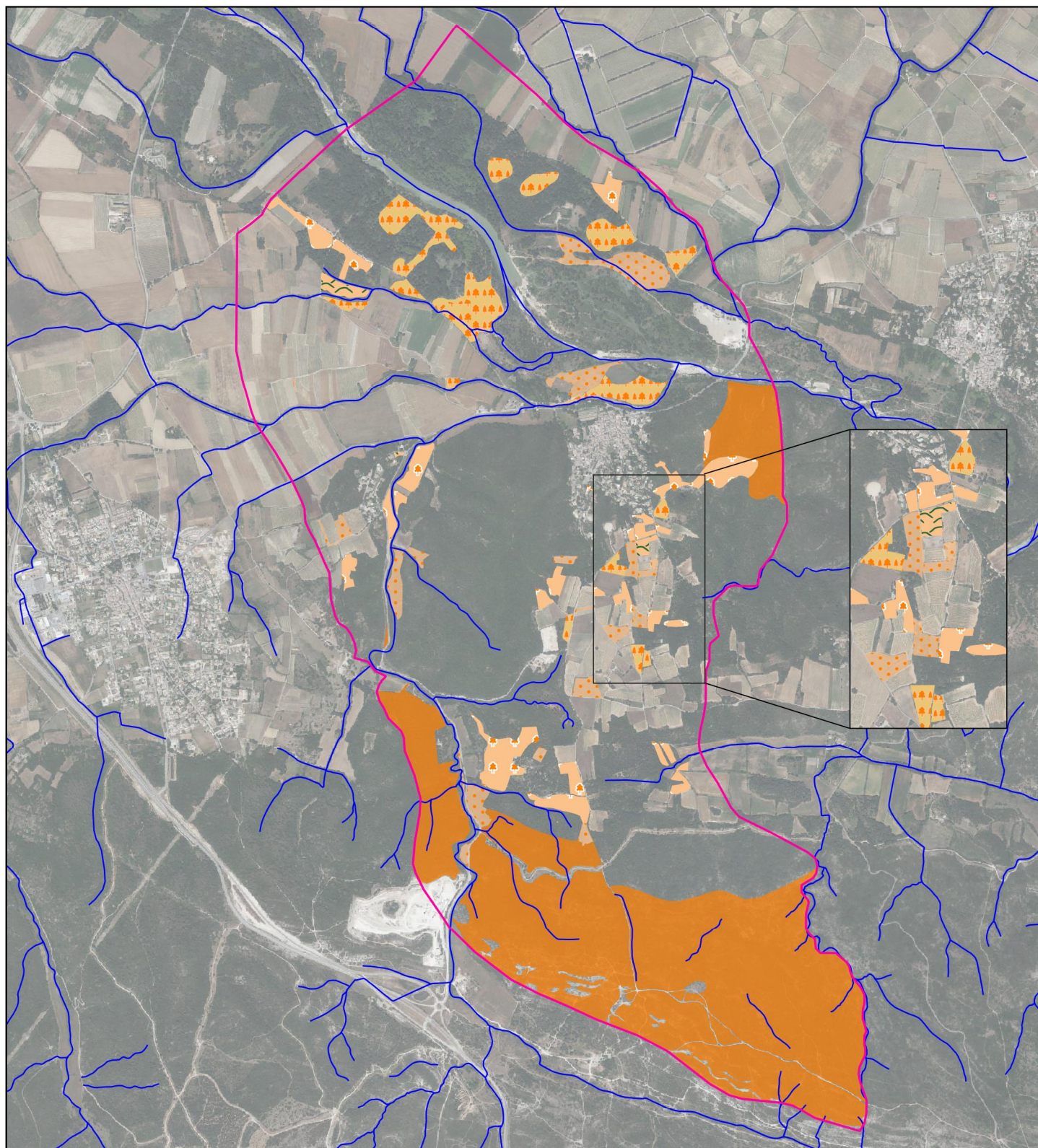
Leur occupation par les animaux d'élevage étant aléatoire, la strate herbacée peut se développer différemment dans le temps et l'espace. Cette mosaïque offre alors la possibilité à **plusieurs espèces de flore de s'exprimer**, telles que l'Orchis de Provence et l'Orchis punaise. La présence d'une strate ligneuse forme un **territoire de chasse intéressant** pour l'Oreillard gris ou le Bruant ortolan par exemple.



Les **garrigues** présentent différents niveaux de densité de ligneux, ce qui permet le développement d'une faune et d'une flore diversifiées. Elles alternent également avec des pierriers et des pistes rarement empruntés par des véhicules ou uniquement piétonnes. Ainsi, ces milieux sont **favorables à la reproduction et à l'alimentation de reptiles, d'amphibiens et d'oiseaux privilégiant les milieux secs méditerranéens ouverts à semi-ouverts bien exposés**, tels que le Pélodyte ponctué, l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu, la Fauvette pitchou et le Léopard ocellé.

Dans la garrigue située au nord-est du village, **plusieurs espèces de flore remarquables** ont été signalées (CEN Occitanie, *com. pers.*) : l'Orchis à odeur de vanille (*Anacamptis fragrans*), le Gaillard de Timéroy (*Galium timeroi*) ou encore la Germandrée de la Clape (*Teucrium polium subsp. clapae*).

Photos prises sur site – ECOTER, 2022



Légende

Commune de Dions

Tronçons hydrographiques

Entités composant les milieux semi-ouverts

7 - Friches arborées

8 - Friches arbustives

9 - Garrigues

10 - Pâtures arborées

11 - Pâtures arbustives

N
Echelle : 1/30 000
0 300 600 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 02-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO
DREAL Occitanie

II.3.3 Milieux boisés : 12, 13, 14, 15 et 16

L'espace boisé de la commune de Fréterive est très présent et bien réparti, on le rencontre sur plus de 42% de la surface communale, soit presque 500 ha. Les milieux dits boisés sont représentés par :

- **Les ripisylves** du Gardon et de certains ruisseaux (Esquielle, Braune, Goutajon), les autres cours d'eau temporaires étant imbriqués dans les boisements secs : elles composent **38% des zones boisées** ;
- **Les chênaies** : sur 51% des milieux boisés, certains secteurs sont à des stades de maturité remarquable pour le département, constitués de Chênes verts, Chênes pubescents ou les deux essences ensemble ;
- **Les chênaies sous pinède** : moins de 10% des boisements sont à un stade primaire où les pins supplantent encore les feuillus ;
- **Les bosquets et les haies** : peu développés dans le tissu agricole, leurs **1% respectifs** au sein des milieux boisés revêtent malgré cela un intérêt pour les fonctionnalités écologiques entre les milieux ouverts et les milieux fermés.

La ripisylve du Gardon sur le nord de la commune de Dions possède peu de contraintes anthropiques (quelques pâtures arborées, des pistes et une carrière) et s'exprime sur plus de 500 m de large sur chaque rive. Sur ce constat, elle permet ainsi de sanctuariser les habitats d'espèces des milieux boisés, semi-ouverts, humides et aquatiques qu'elle englobe. Les périmètres de protection (sites Natura 2000, réserve de Biosphère, APPB) améliorent le maintien de son bon état de conservation. A l'extrémité est, démarrent une autre configuration du Gardon avec des gorges karstiques limitant l'expression des peuplements typiques des ripisylves.

Des échanges avec le CBN Méditerranée ont permis de mettre en exergue des enjeux tels que le long du **système alluvial du Gardon, ripisylves incluses, avec des milieux intéressants à *Anacamptis coriophora*** (flore protégée), des pelouses sur sables et diverses formations rivulaires avec de rares prairies. Ces milieux sont dégradés par des plantes introduites, mais sont importants dans le paysage, le fonctionnement hydraulique et l'accueil de la faune.

La ripisylve des autres ruisseaux composée aussi de peupliers et de frênes, est **beaucoup plus contrainte par l'activité agricole** : quelques mètres seulement de boisements rivulaires sont maintenus et certaines berges en sont complètement dépourvues, notamment le ruisseau de Braune.

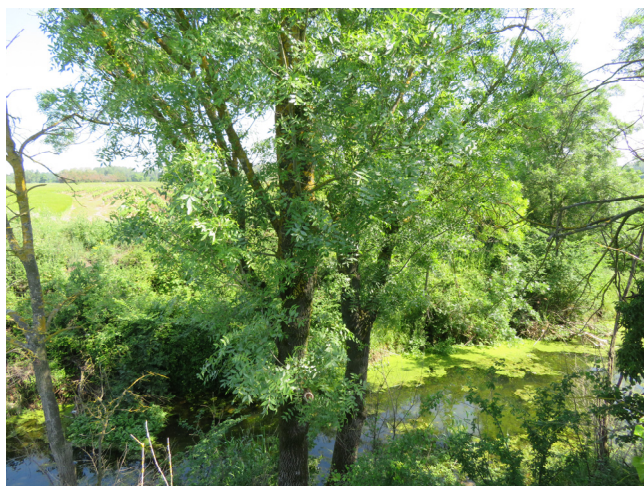
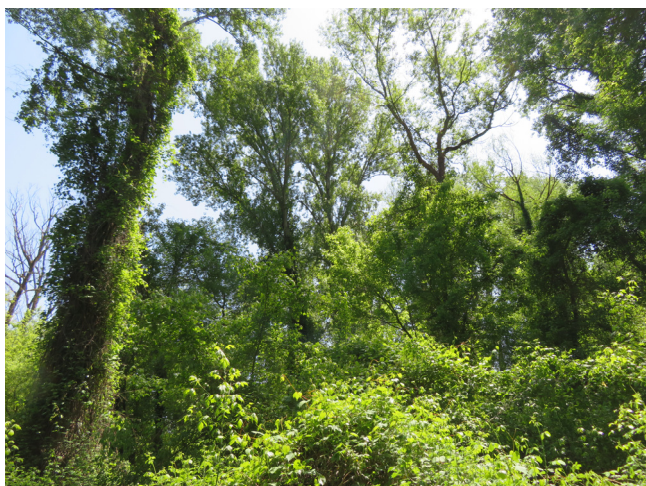
Concernant les **boisements secs**, composés de chênaies mixtes, ils présentent **différents gradients de maturité**. Ayant pour origine la fermeture des garrigues, on retrouve des fasciés au sous-bois très denses en jeunes chênes verts et pubescents, en Arbousiers et en strate arbustive (Cistes, Thym, etc.). Au centre de la commune, les chênes sont matures et le sous-bois plus dégagé, offrant une niche écologique attractive pour la faune forestière. **Deux secteurs revêtent un boisement remarquable :**

- Au niveau du **gouffre des Espélugues au sud-est du village** : cette configuration géologique originale présente **d'anciennes terrasses siliceuses où l'on trouve une flore différente** ainsi que des **chênes lièges** plantés il y a longtemps ;
- Le long du **ravin de Fougeras et ses abords** où affleurent des **formations de sable et de grès anciennement exploités comme l'ocre**, contrastant avec la géologie des masses calcaire des environs.

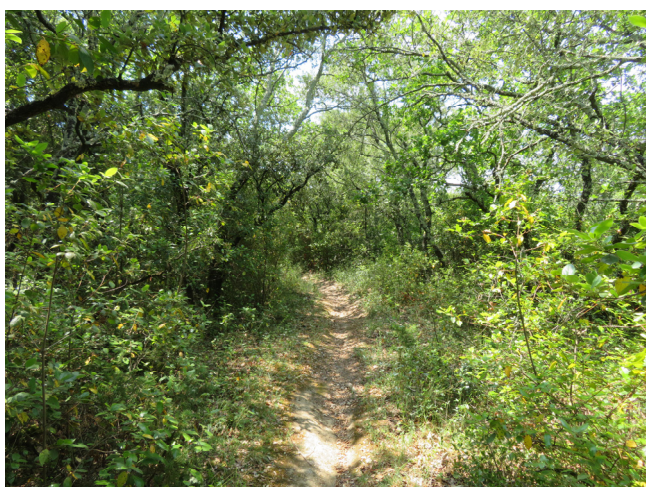
Un autre stade de boisement est constaté dans une moindre mesure, au niveau des **pinèdes avec une sous strate arborée de chênes**. Ce stade est intermédiaire entre les garrigues et les boisements de chênes verts et pubescents.

Enfin, les haies et les bosquets sont issus des **reliquats des boisements limitrophes que l'activité agricole a fait disparaître au fur et à mesure**. Toutefois, les cartes de l'état-major montrent que cette **configuration entre espaces boisés** (tant rivulaires que secs) **et espaces exploités existe depuis les années 1800**.

La planche de photographies présentée ci-après illustre les milieux boisés présents sur la commune de Dions.



La ripisylve du Gardon (à gauche), et dans une moindre mesure, celle des ruisseaux (comme la Braune à droite) sont des habitats d'espèces très favorables car ils constituent à la fois des espaces de déplacement, d'alimentation et de reproduction pour la faune forestière/arboricole et aquatique. Parmi les espèces utilisant l'interface boisée et aquatique, citons le Triton palmé, le Castor d'Europe et le Bihoreau gris. D'autres espèces d'oiseaux sont régulièrement observées en chasse et nidification le long des ripisylves, à l'instar du Milan noir identifié à l'occasion de la visite de la commune, ou plus rarement, comme la Cigogne noire. Parmi les chiroptères chassant en milieu boisé, on retrouve fréquemment dans les ripisylves ou en lisière le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et la Pipistrelle pygmée. Nombre de ces espèces recensées au sein de la commune ont un statut de protection nationale et/ou d'intérêt communautaire.





Les **boisements secs de chênes** (4 premières photos dont le gouffre des Espélugues en haut à droite) et les **pinèdes** (2 photos du bas) présentent **différents niveaux de naturalité**. Cette **diversité de faciès aux abords de milieux ouverts** est propice à un cortège de lisière ou forestier tels que certains insectes, oiseaux et reptiles (Lucane cerf-volant, Thécla de l'Yeuse, Aigle botté rare mais indiqué sur la commune, et Couleuvre d'Esculape). **Des arbres à cavités** y ont été observés et peuvent **abriter des chiroptères** comme la Noctule commune, susceptible aussi de chasser au-dessus du massif et de la ripisylve.

Au niveau du gouffre des Espélugues, une **fougère rare en zone méditerranéenne**, *Asplenium scolopendrium*, a été observée par le CEN Occitanie (com. pers.), et l'ambiance fraîche **n'exclut pas la probabilité de présence de *Mannia triandra***, une bryophyte d'intérêt communautaire.



Bosquets issus de reliquats de boisements (à gauche) ou de plantations (à droite)



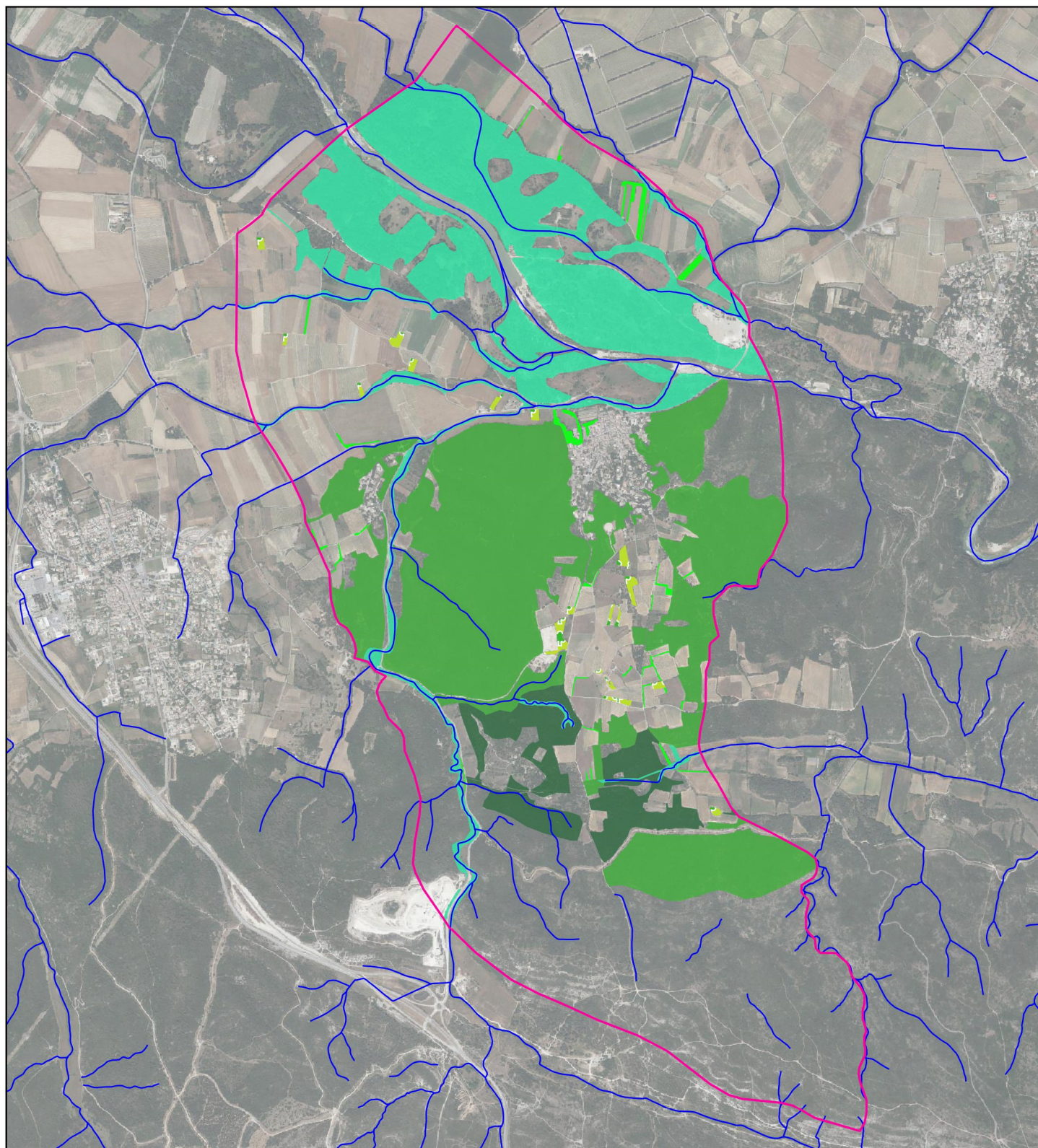


Haies en milieu agricole ou urbanisé (en haut à droite : platanes longeant le nord du village).

Les réseaux de haies et les bosquets sont des **éléments relais de la Trame verte servant de zones de refuges et de continuités écologiques pour la faune locale**. Ces corridors relient les différents réservoirs de biodiversité de la commune situés entre les parcelles agricoles, notamment le massif forestier et semi-ouverts du plateau Saint-Nicolas et la ripisylve du Gardon. En revanche, ces éléments de la trame verte restent particulièrement fragmentés au sein de la trame agricole.

Ainsi, tout un cortège faunistique peut en profiter : **les oiseaux en nidification ou en halte migratoire, ainsi que les chiroptères en chasse et transit, les reptiles et les amphibiens en phase terrestre**. Le Rollier d'Europe pourra par exemple utiliser les cavités des arbres constituant certaines haies.

Photos prises sur site – ECOTER, 2022



Légende

	Commune de Dions	Entités composant les milieux boisés
	Tronçons hydrographiques	 12 - Bosquets
		 13 - Chênaies
		 14 - Chênaies sous pinède
		 15 - Haies
		 16 - Ripisylves

N
Echelle : 1/30 000
0 300 600 m
Source : ECOTER
Date de réalisation : 02-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO
DREAL Occitanie

II.3.4 Milieux aquatiques et humides : 17 et 18

Les milieux aquatiques et humides de la commune sont principalement représentés par :

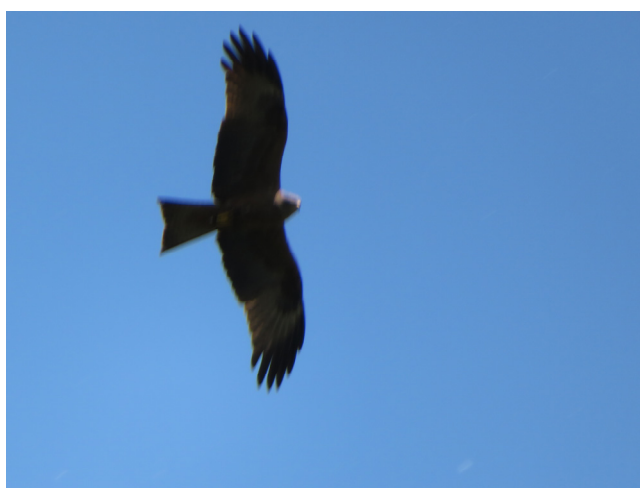
- Le **Gardon** et ses affluents : certains sont en eau de façon permanente (Bourdric, Braune, Laune, Esquielle), d'autres sont temporaires (Goutajon, valat des Conques, ravin de Fougeras, Pontel, etc.) ;
- Les **zones humides non officielles** : à savoir deux petites parcelles dans le secteur exploité de la ripisylve nord du Gardon : une végétation typique des zones humides s'y développe (roseaux, canne de Provence, jeunes peupliers blancs, etc.).

Les milieux aquatiques, malgré leur **faible représentativité sur la commune** (32 ha cumulés, soit 2,8 % du territoire communal, en excluant les ripisylves) jouent un **rôle écologique d'extrême importance** pour la biodiversité de la commune. Le Gardon et ses affluents, associés à leurs boisements riverains font en effet office de réservoirs biologiques en accueillant de nombreuses espèces patrimoniales spécialistes des milieux humides. Ils constituent également des **corridors écologiques essentiels** au déplacement des espèces aquatiques et terrestres présentes sur la commune.

Le Gardon et ses milieux associés est un cours d'eau présentant un **intérêt écologique fort pour la faune et la flore communales**, mis en valeur par plusieurs périmètres d'inventaires (ZNIEFF de type I et II, Réserve de Biosphère), de protection stricte (APPB) et de protection contractuelle (sites NATURA 2000 de type ZSC et ZPS). La **plaine inondable du Gardon intègre une zone humide officielle**.

Intégrés aux boisements matures de chênes, **les ruisseaux intermittents créent des microhabitats temporaires propices** pour une partie de la faune (amphibiens, mammifères) et permettent la réouverture de milieux en sous-bois à chaque crue. Par ailleurs, les ripisylves des **ruisseaux de la Braune, du Goutajon et du Pontel sont des zones humides officielles**.

La planche de photographies présentée ci-après illustre les milieux aquatiques et humides présents sur la commune de Dions.



Le **Gardon** est une **rivière** dont une grande partie du linéaire est intégrée dans des périmètres à statut, notamment au niveau de la commune de Dions. Ses zones d'eaux courantes et oxygénées sont des milieux favorables à des espèces patrimoniales dont l'Agrion de Mercure, la Loutre d'Europe et les poissons d'intérêt communautaire (Blageon, Toxostome). Tandis que **ses bras lents et les mares dissimulés** dans la large ripisylve sont des habitats où l'on rencontre le Crapaud épineux, ainsi que des **stations d'Aristolochie à feuilles rondes où se reproduit un papillon protégé** (cf. photo ci-dessus : œuf et chenille de Diane). On citera également les **chiroptères en chasse et transit** (Rhinolophe euryale, Murin de Capaccini et Murin de Daubenton).



Les cours d'eau de petite envergure sont les ruisseaux en eau de la Braune (à gauche) et le Bourdic (à droite). Bien que leurs ripisylves soient restreintes, un cortège diversifié d'oiseaux, de mammifères et de reptiles notamment, peut utiliser ces éléments de trame bleue locale pour se déplacer, s'alimenter voire se reproduire (Martin-pêcheur d'Europe, Aigrette garzette, Murin de Natterer, Pipistrelle de Nathusius, Couleuvre helvétique et Couleuvre vipérine).

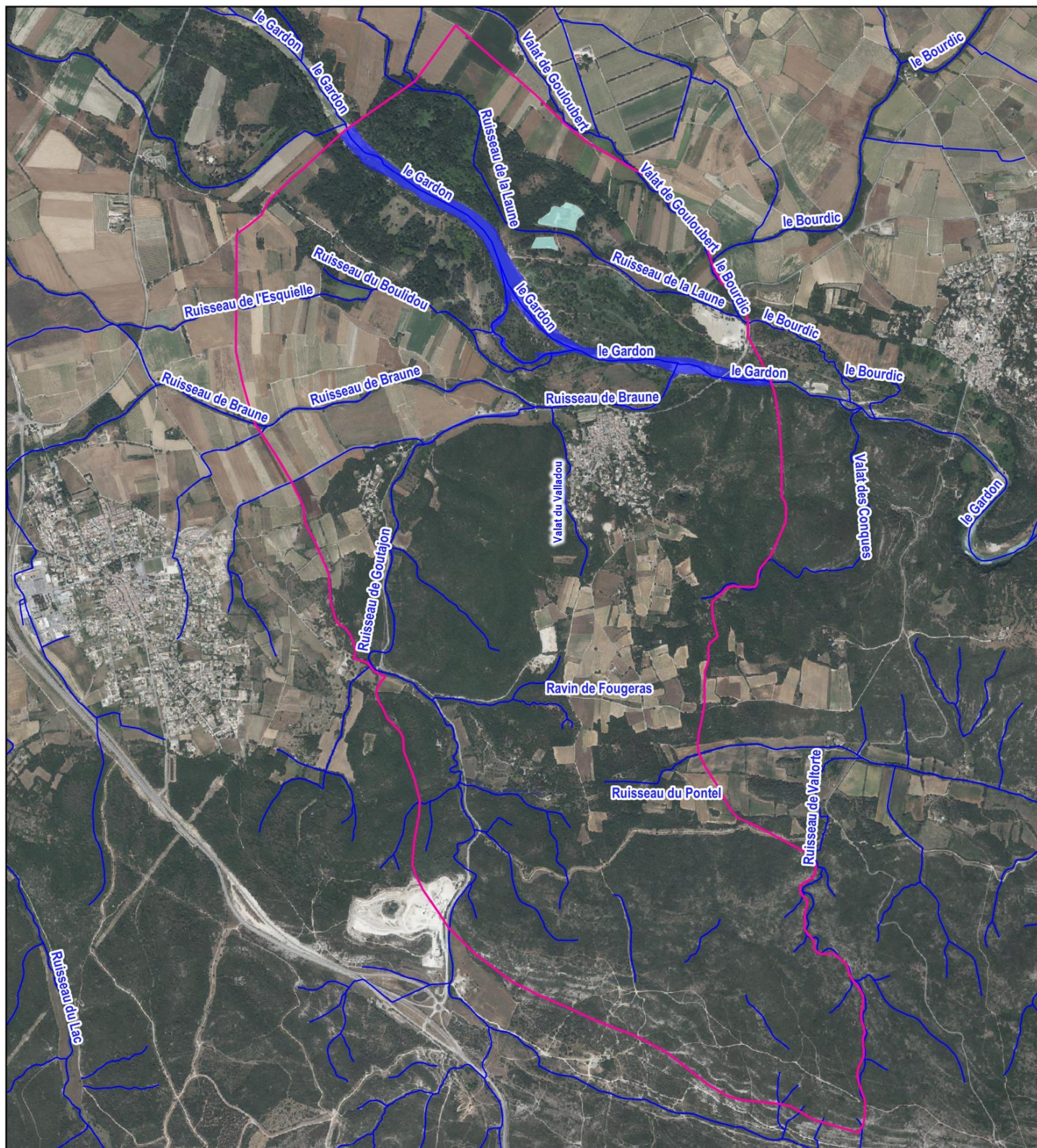




Les **ruisseaux et valats temporairement en eau** (observés à sec en mai) sont le Goutajon, l'Esquielle, le Boulidou, le Valladou, le Valat des Conques, et le Ravin de Fougères. Ils **s'intègrent au sein des boisements secs** et sont parfois encombrés par le sous-bois buissonnant. Ils peuvent être utilisés par les mammifères pour se déplacer au sein des zones fermées.



Les **zones humides** identifiées sont situées au sein de la ripisylve du Gardon. Elles sont des **zones de reproduction et d'alimentation pour l'avifaune des milieux humides** (Cigogne blanche, Héron cendré, etc.) et du développement d'une **plante remarquable, Crypsis faux choïn** (*Crypsis schoenoides*).
Photos prises sur site – ECOTER, 2022



Légende

Commune de Dions

Entités composant les milieux aquatiques et humides

17 - Cours d'eau

18 - Zones humides non officielles

Tronçons hydrographiques

N
Echelle : 1/30 000
0 300 600 m
Source : ECOTER
Date de réalisation : 02-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO
DREAL Occitanie

II.3.5 Milieux rocheux : 19 et 20

Avec une très faible représentativité sur le territoire communal (moins d'1%), les milieux rocheux sont des habitats pour des espèces patrimoniales. Deux types de milieux rocheux sont à distinguer :

- Les **falaises**, très rares : le long du Gardon au nord-est de la commune, au sud, au pied du plateau de garrigues, ainsi qu'au niveau du **gouffre des Espélugues** ;
- Les **pierriers** : ils sont principalement situés dans les garrigues.

Le **gouffre des Espélugues** a pour origine l'effondrement d'un affluent souterrain du Gardon. Ce relief crée une zone de fraîcheur peu commune dans la région méditerranéenne et abrite des **espèces remarquables au sein d'habitats singuliers**.

La planche de photographies présentée ci-après illustre les milieux rocheux présents sur la commune de Dions.



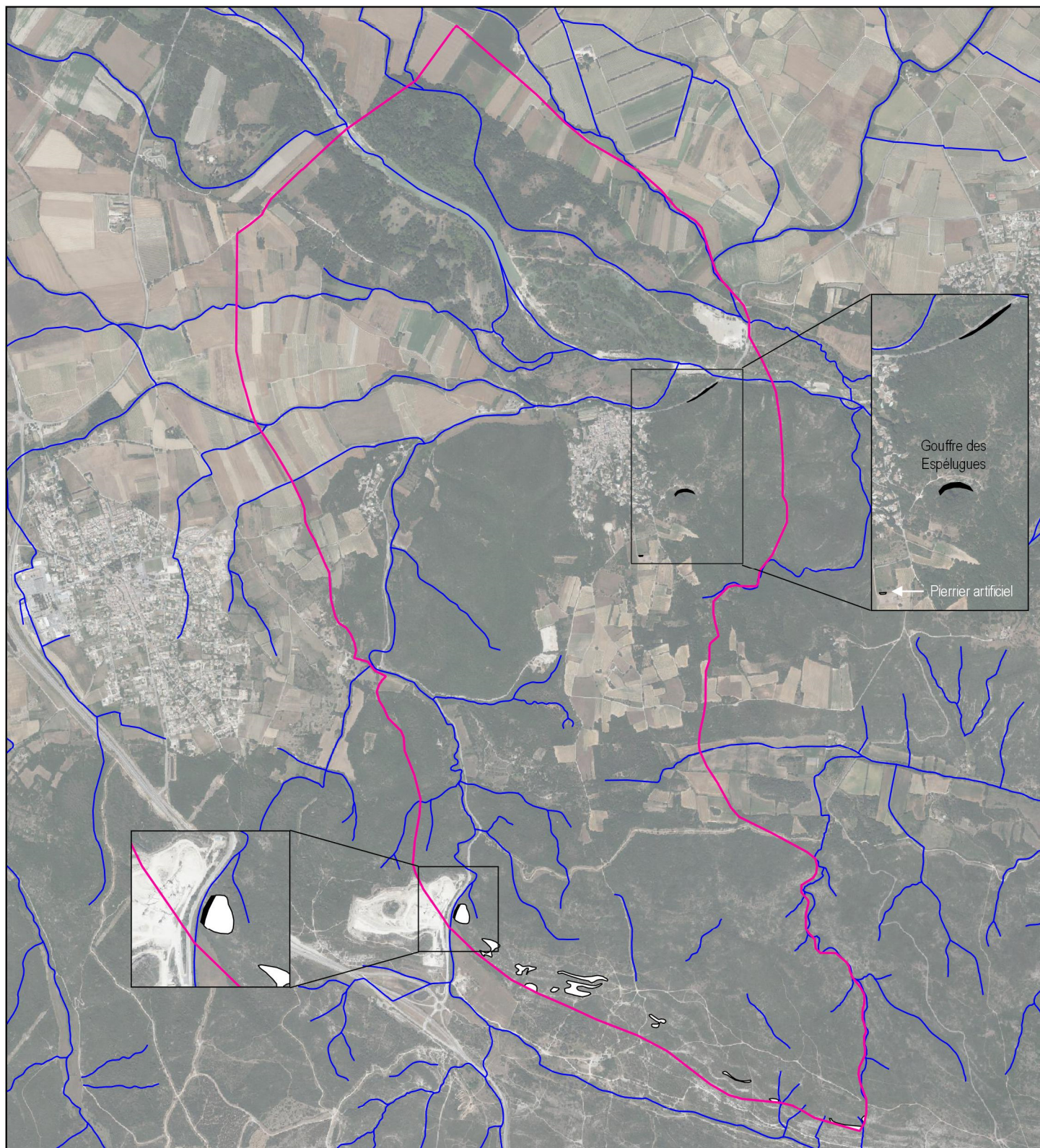
Les **falaises** présentent des fissures et des microcavités, à l'instar du **gouffre des Espélugues** (cf. photos du bas) qui **abrite dans ses cavités (grotte et aven) plusieurs chiroptères** : le Minioptère de Schreibers, le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Murin de Capaccini. Les **oiseaux rupestres** sont également connus sur la commune, comme le Grand-duc d'Europe et le Monticole bleu, ainsi que les **chiroptères fissuricoles** à l'instar du Molosse de Cestoni et du Vespère de Savi.



Les **pierriers** observés sont **naturels** (photos du haut) ou **issus de l'Homme** (photos du bas).

Ces pierriers au sein des garrigues peuvent être des **zones de refuge pour les reptiles et les amphibiens, les araignées**, ou encore des **zones de marquage pour les mammifères** (crottier de Genette commune par exemple).

Photos prises sur site - ECOTER 2022



Légende

	Commune de Dions	Entités composant les milieux rocheux
	Tronçons hydrographiques	19 - Falaises
		20 - Pierriers

N
Echelle : 1/30 000
0 300 600 m
Source : ECOTER
Date de réalisation : 02-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO
DREAL Occitanie

II.3.6 Milieux artificialisés : 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27

L'espace urbanisé de la commune de Dions est très localisé, principalement dans la moitié nord du territoire, restreint, comprenant une superficie de 63 ha soit seulement 5,4 % du territoire communal. Il est principalement représenté par :

- Le **village** de Dions situé le long de la D22 et du Gardon, il couvre **29% des milieux artificialisés** et comprend un bâtiment remarquable (**Château de Dions**) ;
- Les **constructions diffuses** sont **peu dispersées**, sur 22% du tissu urbanisé au sein du territoire communal : elles comprennent le hameau de Pié Bernard à l'ouest du village, des habitations ou bâtiments professionnels isolés aux lieux-dits le Haut-Bauby et le Grès ;
- Les **carrières**, elles sont au nombre de trois et couvrent 16% des milieux artificialisés : deux exploitent des ressources calcaires, la 3^e est une gravière en rive nord du Gardon ;
- Les **zones dégradées** concernent 10% de l'espace urbanisé : il s'agit de **zones naturelles dont l'état de conservation est dégradé par une activité humaine temporaire ou récurrente** (travaux, zone de stationnement sauvage, zone de passages de véhicules dans la garrigue, etc.) ;
- Les **infrastructures linéaires de transport** représentent 22% des milieux artificialisés : les principales sont représentées par les **routes départementales D22 et D225**, les **pistes et petites routes goudronnées** sillonnent les boisements et la plaine agricole, ainsi que la ripisylve du Gardon.

Le **mitage urbain de la commune est très faible** : les constructions neuves situées au sud du village accueillent toujours un jardin et les autres bâtiments types structures professionnelles (carriers, cave viticole) occupent de petites surfaces.

Le **village de Dions** est essentiellement constitué d'**anciens bâtiments en pierre, de jardins arborés et de potagers**, dont certains ont été restaurés, d'autres laissés à l'abandon. Les murets et les façades des habitations sont régulièrement **couverts de végétations et de grands arbres sont préservés** entre des ruelles ou le long de la départementale D22. Ainsi, la présence de **nombreux refuges et éléments relais de la trame verte** (murets en pierres, jardins, haies, alignements de vieux arbres) rendent **le bourg assez perméable aux déplacements** de la faune en zone urbaine. Les bâtiments anciens offrent par ailleurs **un grand nombre de gîtes** pour les oiseaux et les chauves-souris sous les appentis des toitures, dans les greniers, les caves et les granges des habitations.

Peu d'infrastructures linéaires de transport traversent la commune. Les axes principaux sont représentés par deux **routes départementales** traversant la commune d'est en ouest et du nord au sud. Elles créent une césure entre la ripisylve du Gardon et le plateau Saint-Nicolas, ainsi qu'à travers ce massif boisé et semi-ouvert. Ces deux routes présentent un trafic régulier pouvant représenter un risque modéré de collisions avec la faune sauvage. Les routes et les pistes sont bordées de talus et bandes herbacées, attractifs à l'entomofaune, aux reptiles et aux rapaces. Le réseau secondaire routier et les chemins agricoles forment des chaussées étroites, ponctuellement longées par des murets en pierres sèches, et sont parfois complètement couverts d'une végétation herbacée. Ils sont globalement bien intégrés aux milieux naturels et agricoles et restent peu fréquentés.

Notons enfin la présence d'une **ligne électrique à haute tension** dans la plaine agricole nord du territoire communal qui enjambe le Gardon. Elle peut être source de mortalité pour l'avifaune en chasse (rapaces).



Les **carrières** situées sur la commune peuvent attirer des **cortèges ubiquistes ou peu sensibles au dérangement**. Les bassins de retenue des eaux pluviales (carrière du sud) sont **propices à la reproduction d'amphibiens**, tandis que le stockage de blocs rocheux (carrière du centre) offre des **abris pour les reptiles** tels que le Lézard ocellé.



Le village, constitué d'habitations en pierre et de jardins, présente de nombreux espaces d'accueil de la faune anthropophile et commune (oiseaux, chauves-souris, micromammifères, reptiles), telle que le Moineau domestique, l'Hirondelle rustique, la Tarente de Maurétanie et la Pipistrelle pygmée. Le Château de Dions (photos du bas) est par ailleurs un site connu pour abriter une colonie de Murin à oreilles échanrées.



Au niveau des **constructions diffuses**, à **proximité de milieux naturels** ou avec **des jardins en restanque**, des **espèces protégées** peuvent être observées parmi les **mammifères** (Hérisson d'Europe) et les **reptiles** (Orvet fragile ou Lézard des murailles). Ces espaces présentent de nombreux éléments végétaux formant des continuités écologiques facilitant la circulation de la faune.





La **dégradation de certains secteurs naturels** a altéré des habitats d'espèces, tels qu'un ruisseau, un sous-bois de chênaie, une zone humide ou une ripisylve. Les espèces qui pouvaient y évoluer sont désormais absentes. Ces zones dégradées sont néanmoins de très faibles superficies et ne constituent pas de ruptures des connectivités à l'échelle de la commune.

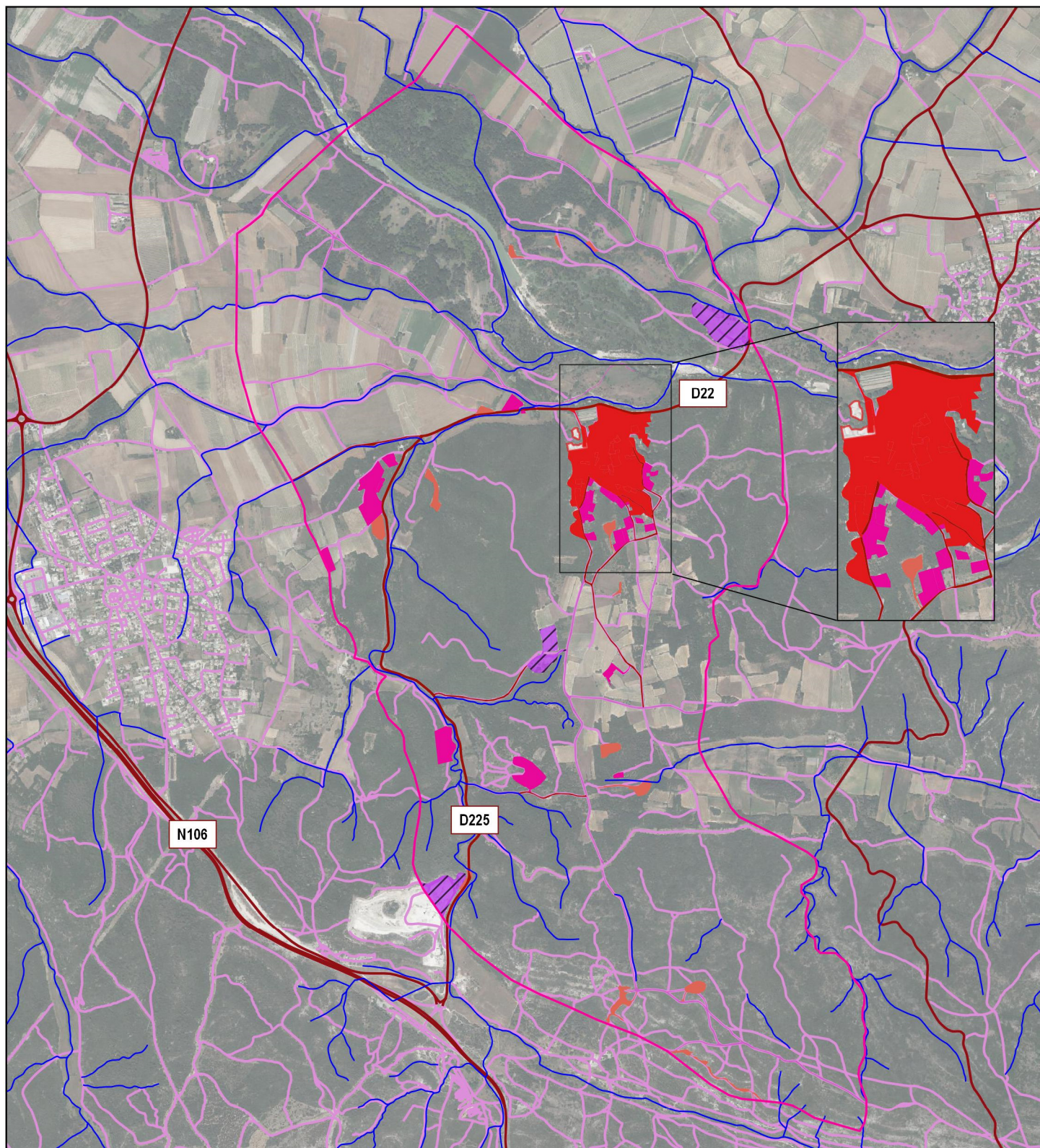




Quelques **infrastructures de transport** traversent le territoire communal. Les **talus enherbés** longeant ces infrastructures forment des **milieux attractifs pour les insectes, les reptiles et les rapaces venant y chasser les micromammifères**. Les routes D22 et D225, traversant des milieux naturels à semi-naturels, sont assez fréquentées, et peuvent présenter un **obstacle aux déplacements** de la faune. Les **chemins communaux** reliant les différents secteurs agricoles et les **pistes forestières** sont relativement bien intégrés aux espaces agricoles et ne constituent **pas d'obstacles** à la circulation des espèces.

La **ligne à haute tension** surplombe les cultures et la ripisylve du Gardon au-dessus desquels les rapaces volent bas pour chasser, elle est ainsi **source d'électrocutions mortelles** pour ces espèces.

Photos prises sur site – ECOTER, 2022



Légende

	Commune de Dions		Entités composant les milieux artificialisés
	Tronçons hydrographiques		21 - Carrières
	Infrastructures routières		22 - Château de Dions
	Routes principales (nommées ou numérotées)		23 - Constructions diffuses
	Pistes ou tronçons de route		24 - Pistes
			25 - Routes principales
			26 - Village
			27 - Zones dégradées

N
Echelle : 1/30 000
0 300 600 m
Source : ECOTER
Date de réalisation : 02-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO
DREAL Occitanie

III FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET SES ENVIRONS

Afin de faciliter la compréhension du chapitre suivant, l'encadré ci-dessous présente les principales définitions utilisées en écologie pour traiter les notions de fonctionnalités écologiques sur un territoire :

Corridors écologiques : L'article R371-19 du code de l'environnement définit les corridors écologiques comme les « espaces qui assurent des connexions entre réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. [Ils] peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers ».

Exemples : Cours d'eau ; haies arborées...

Cœurs de nature (ou Réservoir de biodiversité) : Zones naturelles à semi-naturelles restées peu altérées par l'activité humaine. Elles constituent des noyaux de populations à partir desquelles des individus se dispersent, et/ou des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt biologique. Elles possèdent alors les conditions indispensables au maintien et au fonctionnement d'une biodiversité locale.

Exemples : Forêts naturelles de feuillus ; large cours d'eau ; marais...

Connectivité biologique (ou perméabilité biologique) : Mesure des possibilités de mouvement des organismes entre les taches de la mosaïque paysagère. Elle est fonction de la composition du paysage, de sa configuration (arrangement spatial des éléments du paysage) et de l'adaptation du comportement des organismes à ces deux variables.

Matrice paysagère : Ensemble des milieux environnants dans lesquels un groupe fonctionnel peut trouver ponctuellement un intérêt (zone de repos, de gagnage).

Exemples : tissu urbain, zones cultivées...

Zones tampons : Zones de transition entourant une zone sensible (protégeant les cœurs de nature et corridors des influences extérieures).

Exemples : Large bande de lisière, milieux semi-ouverts autour d'une forêt...

Point de conflit : On parle de point de conflit lorsque les déplacements de la faune ou plus largement une continuité écologique sont interrompus ou contraints par l'existence d'une infrastructure, en général linéaire (Rogeeon, MNHN, 2011). Ces éléments responsables d'une fragmentation écologique, peuvent prendre différentes formes : route, voie ferrée, ligne électrique, infrastructure grillagée, etc.

La plupart des espèces réalisent des cycles biologiques annuels. Dans la réalisation de ces cycles, les espèces sont amenées à se déplacer pour plusieurs raisons :

- **Pour la migration** entre les territoires de vie d'hivernage et ceux d'estivage. Ces migrations peuvent représenter quelques dizaines de mètres (amphibiens, reptiles, etc.) à plusieurs centaines voire milliers de kilomètres (oiseaux, chauves-souris, etc.).
- Pour **essaimer** : les jeunes très souvent quittent le territoire déjà occupé par les parents à la recherche de nouveaux territoires. Ces déplacements sont souvent locaux ou à l'échelle d'un territoire supra-communal.
- Pour **rechercher de la nourriture**. Ainsi, de nombreux animaux vont circuler dans la journée ou au cours de la saison, à la recherche de territoires ou lieux d'alimentation. Beaucoup d'espèces vont se limiter à quelques mètres carrés ou quelques hectares, mais certains oiseaux ou certaines chauves-souris pourront ainsi se déplacer de plusieurs kilomètres chaque jour.
- Etc.

Pour réaliser ces déplacements et ces cycles saisonniers, les espèces ont besoin :

- De « routes » autrement appelées **corridors écologiques**, qui permettent à l'animal de se déplacer en toute sécurité et aisément. Certaines espèces sont ainsi « incapables » de se déplacer dans certains milieux : par exemple, une salamandre ne pourra pas traverser une rivière, certaines chauves-souris sont incapables de se repérer dans les grandes cultures, etc.
- De **lieux de refuges ou repos**, régulièrement répartis. Soulignons que, pour certaines espèces, ces refuges peuvent être fortement anthropisés.
- De **lieux de reproduction**. Ainsi, de nombreux amphibiens se déplaceront depuis les espaces boisés (lieu d'hivernage) vers les indispensables points d'eau (lieu de reproduction).
- Etc.

L'aménagement du territoire doit viser à maintenir, voire améliorer la qualité de ces milieux de vie ou de déplacement qui constituent la « Trame verte et bleue ». Ces aspects fonctionnels sont indispensables au maintien de la biodiversité. Ils sont rarement une contrainte, plutôt un enjeu à intégrer dans la « construction d'un territoire » et peuvent même devenir une vitrine des atouts de la commune et un lieu de loisir pour la population locale.

III.1 MISE EN COHERENCE AVEC LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

III.1.1 Les documents réglementaires existants à différentes échelles

Pour rappel, la Trame verte et bleue (TVB) constitue l'un des projets phares du Grenelle de l'Environnement. Ces aspects sont développés au sein de deux documents réglementaires principaux qu'il est important de prendre en compte dans le cadre du PLU de la commune de Dions.

■ Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) :

En complément des politiques de sauvegarde des espaces et des espèces, la France s'est engagée au travers des lois « Grenelle de l'environnement » dans une **politique ambitieuse de préservation et de restauration des continuités écologiques nécessaires aux déplacements des espèces** qui vise à enrayer cette perte de biodiversité. Cette politique se décline régionalement au sein du SRCE.

Le SRCE a aussi pour objectif de définir la trame verte et bleue régionale à travers l'identification :

- **De réservoirs de biodiversité** : ils correspondent aux périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel (APPB, Réserves naturelles, cœur des Parcs nationaux, réserves forestières biologiques, SIC/ZSP, ZNIEFF 1 & 2...) ;
- **D'espaces tampons** : il s'agit d'espaces support de la fonctionnalité écologique du territoire reconnaissant et valorisant la contribution de la nature « ordinaires » aux continuités écologiques ;
- **De corridors écologiques** dont certains d'importance régionale. Ces corridors pointent un enjeu de maintien et/ou de remise en bon état de lien entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces tampons.

Le **SRCE de l'ex-région Languedoc-Roussillon** œuvre à concilier un aménagement plus harmonieux du territoire avec la prise en compte d'une biodiversité plus ordinaire en sus des espèces et habitats remarquables, à restaurer les dommages liés à l'artificialisation des sols (notamment agricoles) et à intégrer les continuités écologiques dans les orientations d'aménagements (énergétiques et de transport). Le plan d'actions stratégique du SRCE Languedoc-Roussillon s'appuie sur 6 grands enjeux :

- Enjeu 1 : Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques ;
- **Enjeu 2 : Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement ;**
- **Enjeu 3 : Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques ;**
- **Enjeu 4 : Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique du territoire ;**
- **Enjeu 5 : Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides ;**
- Enjeu 6 : Des milieux littoraux uniques et vulnérables.

Parmi les cartes proposées dans l'Atlas cartographique du SRCE Languedoc-Roussillon, plusieurs d'entre-elles illustrent particulièrement les enjeux relatifs aux continuités écologiques ainsi que les secteurs prioritaires d'intervention vis-à-vis de la Trame verte et bleue (voir ci-dessous). **Le Conseil régional a approuvé le SRCE Languedoc-Roussillon le 23 octobre 2015 ainsi que son plan d'actions.**

Rappelons ici que le SRCE est opposable aux documents d'urbanisme tels que les PLU.

■ Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) :

Source : <https://www.scot-sud-gard.fr/>

Ce document d'urbanisme détermine à l'échelle intercommunale un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (en matière d'urbanisme, d'habitats, de déplacements...) dans un environnement préservé et valorisé.

➡ La commune de Dions est concernée par le **SCoT du Sud Gard**.

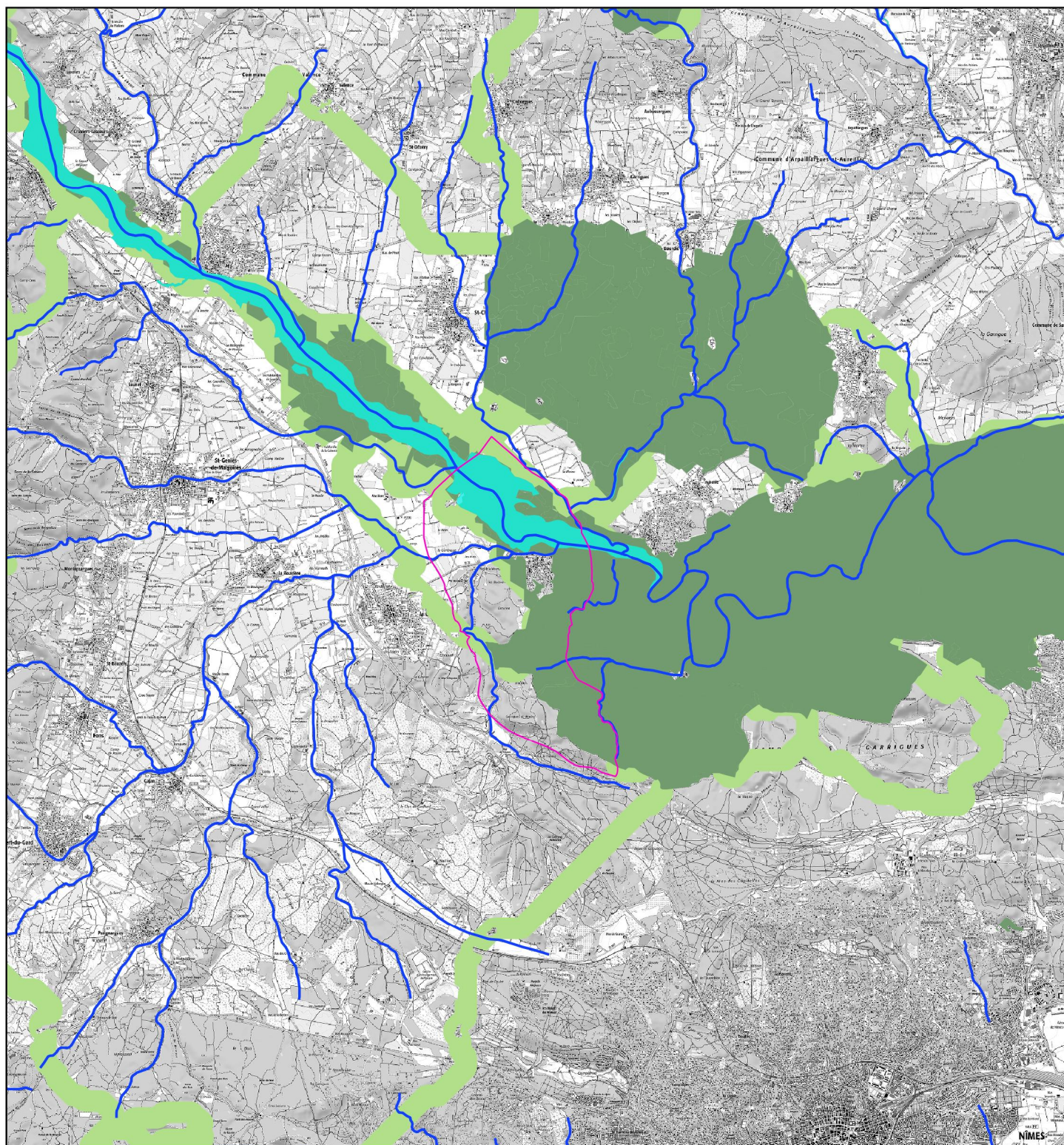
■ Prise en compte du SRCE Occitanie

La première carte localise les **éléments de la Trame verte et bleue à l'échelle de la région** (TVB de l'ex-région Languedoc-Roussillon) qui concernent la commune. Cette carte met en évidence plusieurs éléments fonctionnels auquel son territoire participe :

- Deux **réservoirs de biodiversité pour la Trame verte** : les **Gorges du Gardon** au nord, et le **Camp des Garrigues** à l'est ;
- Un **réservoir de biodiversité caractéristique des zones humides** au sein de la **plaine inondable du Gardon** ;
- Plusieurs **cours d'eau d'intérêt écologique** reconnus pour la **Trame bleue** : le Gardon et les **ruisseaux de Braune, de Goutajon et du Pontel** ;
- Des espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire :
 - **Des espaces de perméabilité forte** : les milieux boisés, semi-ouverts et agricoles extensifs présents à l'est et au sud ;
 - Des espaces de perméabilité moyenne : les plaines agricoles ;
 - Des espaces perméables liés aux milieux aquatiques aux abords des cours d'eau.

La seconde carte présente les **fonctionnalités écologiques à l'échelle du SCoT du Sud Gard**. **L'ensemble du territoire communal** s'inscrit dans un **cœur de biodiversité au sein des espaces naturels et agricoles** (plaine agricole et boisements des deux tiers sud) et dans un **espace de bon fonctionnement des cours d'eau** au nord (le Gardon). Un **corridor écologique** relie ces réservoirs de biodiversité à d'autres espaces naturels vers l'ouest et sont en continuité avec la trame bleue du Gardon. Il existe au-delà **des relations fonctionnelles entre les garrigues et les plaines** en partie sur la commune, **et la Camargue au sud** du territoire du SCoT.

Les cartes suivantes localisent la commune de Dions au sein du SRCE de la région Occitanie et du SCoT du Sud Gard.



Légende

Commune de Dions

Trame bleue

Cours d'eau : corridors écologiques

Zones humides : réservoirs de biodiversité

Trame verte

Corridors écologiques

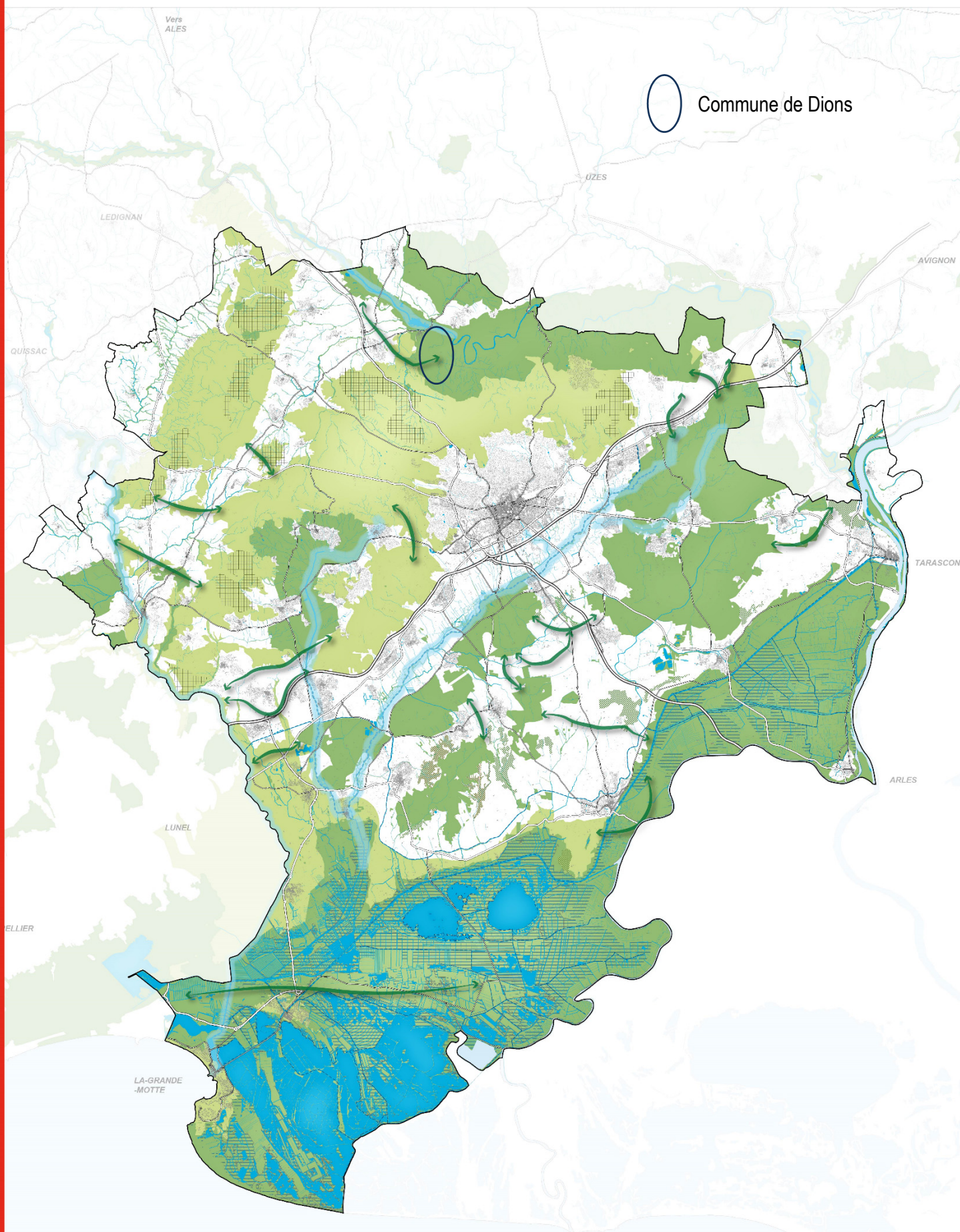
Réservoirs de biodiversité



Echelle : 1/100 000

0 1000 2000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 09-04-2020
Expert : C. VUAGNOUX - ECOTER
Fond et licence : DREAL OCCITANIE



Légende

> L'armature des espaces naturels et agricoles

- Les cœurs de biodiversité
- Les ensembles naturels patrimoniaux
- Les secteurs de garrigues ouvertes
- Les secteurs boisés en plaine
- Les corridors écologiques

> La trame bleue

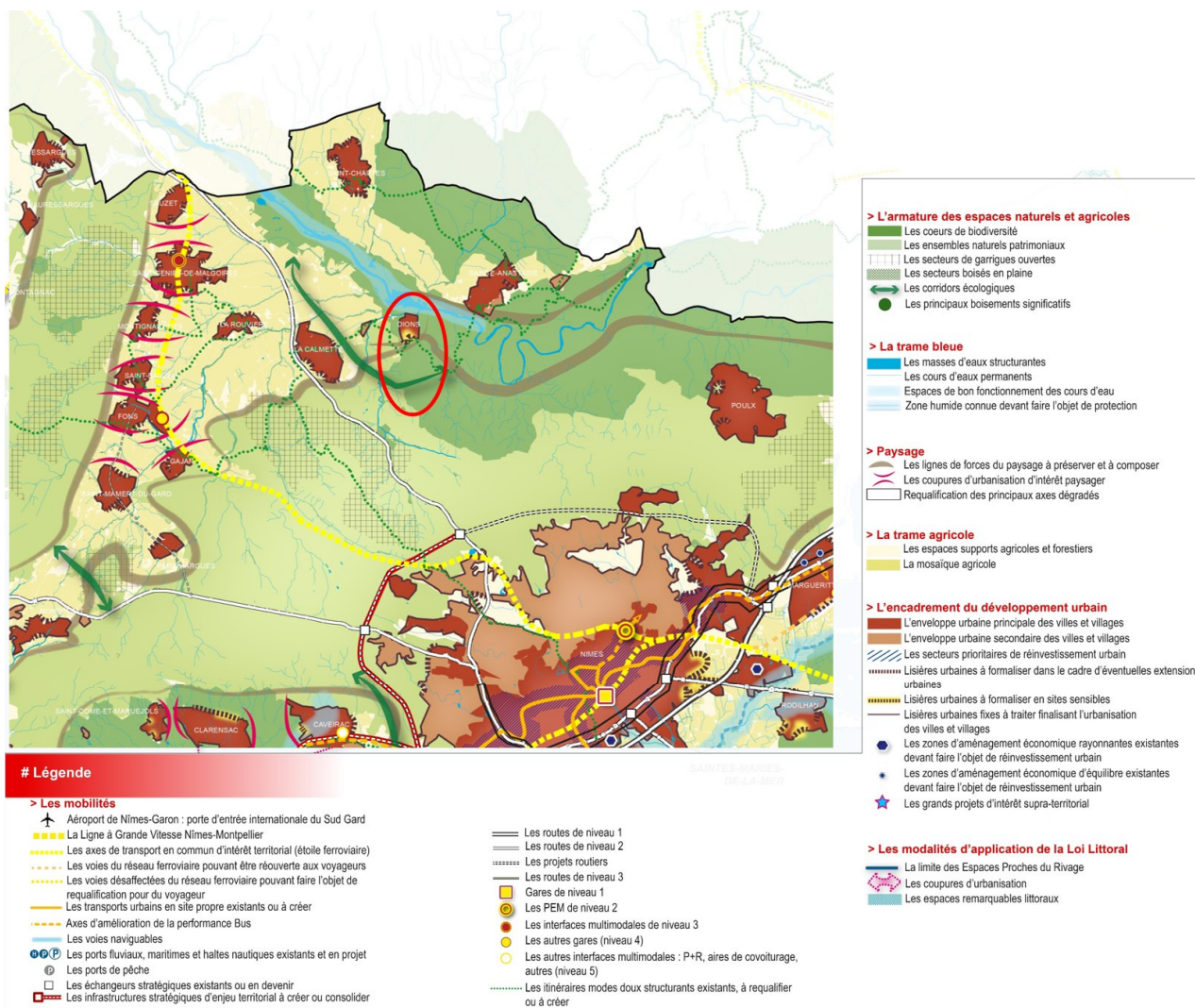
- Les masses d'eaux structurantes
- Les masses d'eaux fragiles
- Les cours d'eaux permanents
- Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)
- Zone humide connue devant faire l'objet de protection

III.2 PRISE EN COMPTE DU SCOT DU SUD GARD

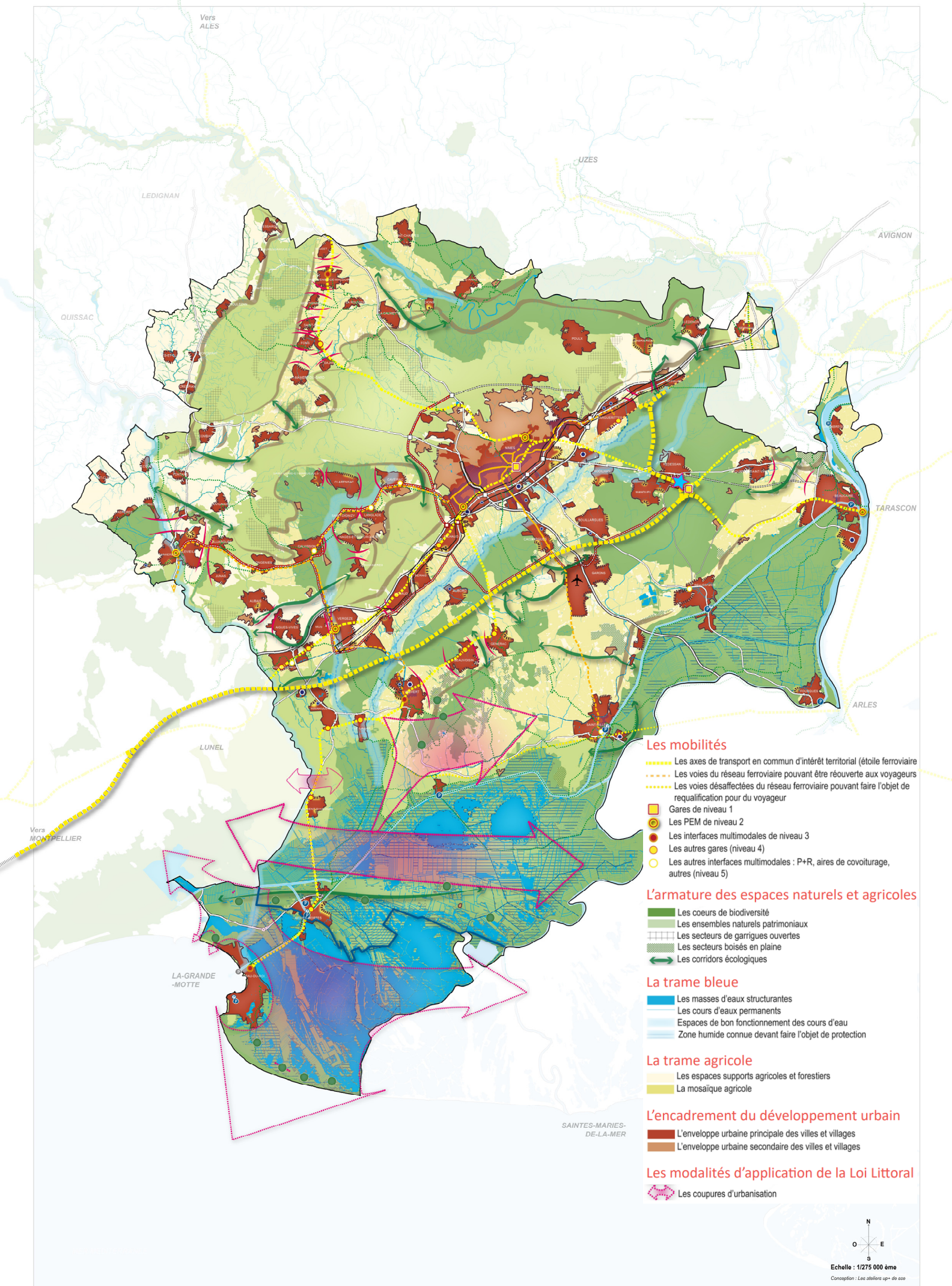
Ce document d'urbanisme détermine à l'échelle intercommunale un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000. La commune de **Dions est intégrée au SCoT du Sud Gard. Le SCoT a été approuvé en 2007 puis révisé en 2019**. Il concerne 80 communes, réparties sur près de 170 000 ha.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT a été construit autour de plusieurs orientations relatives aux espaces naturels :

- **Maintenir le cadre de vie du territoire ;**
- **S'appuyer sur l'identité composite du territoire ;**
- **Renforcer le rôle de porte d'entrée de la région Occitanie ;**



La commune de Dions (cercle rouge) au travers des enjeux du SCoT. Source : Carte de synthèse du DOO du SCoT du Sud Gard



III.3 LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

La carte présentée ci-après permet d'appréhender les **fonctionnalités écologiques à l'échelle de la commune de Dions**, dont les principaux éléments sont retranscrits ci-dessous.

Réservoirs de biodiversité

Plusieurs réservoirs de biodiversité sont présents à hauteur de la commune :

- **Pour la trame verte** : la **forêt de Chênes verts et pubescents** de part et d'autre du village de Dions qui comprend notamment le **boisement particulier du gouffre des Espélugues**, la **ripisylve du Gardon** et une **partie du plateau Saint-Nicolas**. Les secteurs les plus matures constituent de véritables cœurs de nature pour les espèces inféodées aux milieux boisés ;
- **Pour la trame bleue** : la **rivière Gardon et ses milieux annexes** (mares, bras lents, zones humides...). Cet espace remarquable est reconnu pour accueillir de nombreuses espèces patrimoniales de la flore et de la faune ;
- **Pour la trame ouverte et agricole** : la **plaine attachée au bassin versant du Gardon** ainsi que celle **située au sud du village de Dions** sont constituées d'une **mosaïque d'espaces ouverts et semi-ouverts** en continuité avec les milieux boisés. Cette interface s'intègre notamment au Plateau Saint-Nicolas reconnu pour abriter un cortège floristique et faunistique patrimonial.

Corridors écologiques

Plusieurs secteurs identifiés comme continuités écologiques permettent de relier entre eux les réservoirs de biodiversité de Dions et des communes adjacentes. Sur la commune, il s'agit principalement :

- De la **continuité aquatique et humide le long du Gardon et de ses affluents ainsi que leurs ripisylves** :
 - Le **Gardon** constitue également un **corridor écologique supracommunal** (corridor aquatique et terrestre le long de la ripisylve). Les autres ruisseaux présents sur la commune constituent également des continuités de milieux aquatiques et humides, lieu de vie et de ressource en eau pour la faune ;
 - La continuité aquatique est cependant intermittente au niveau de certains ruisseaux et valats ;
- De la **continuité boisée** formée par le massif forestier et les garrigues au sud ;
- Des **continuités des milieux ouverts et semi-ouverts** (naturels ou agricoles) qui sont toutefois dégradées par les infrastructures de transport et les zones artificialisées : le **village de Dions** est cependant doté de nombreux espaces verts (jardins, potagers, végétalisation des murets et façades) qui laisse une **relative perméabilité pour les espèces les moins sensibles et les plus mobiles**.
- Du **réseau de haies et de bosquets** disséminés au sein des parcelles agricoles et particulièrement fragmenté, à restaurer.

Le **tissu urbain du bourg de Dions** et le **tissu agricole** sont par ailleurs source de nombreux espaces de **nature ordinaire**. En effet, **les jardins individuels, les murets de pierres sèches, les haies et fourrés arbustifs, ainsi que les arbres matures isolés conservés** offrent un grand nombre de microhabitats et de refuges pour la biodiversité ordinaire (cf. carte au § II.2.). La préservation et le renforcement de ces espaces de nature en ville et en milieu agricole s'avèrent donc indispensables pour le **maintien de continuités écologiques fonctionnelles et l'accueil de la biodiversité ordinaire au sein de la commune**.

Si la partie sud du territoire possède des continuités écologiques fonctionnelles, la majorité des éléments relais de la Trame verte et bleue est dégradée au nord, en particulier **au sein de la trame agricole et bleue, et mériterait d'être renforcée**.

Contraintes à la fonctionnalité écologique

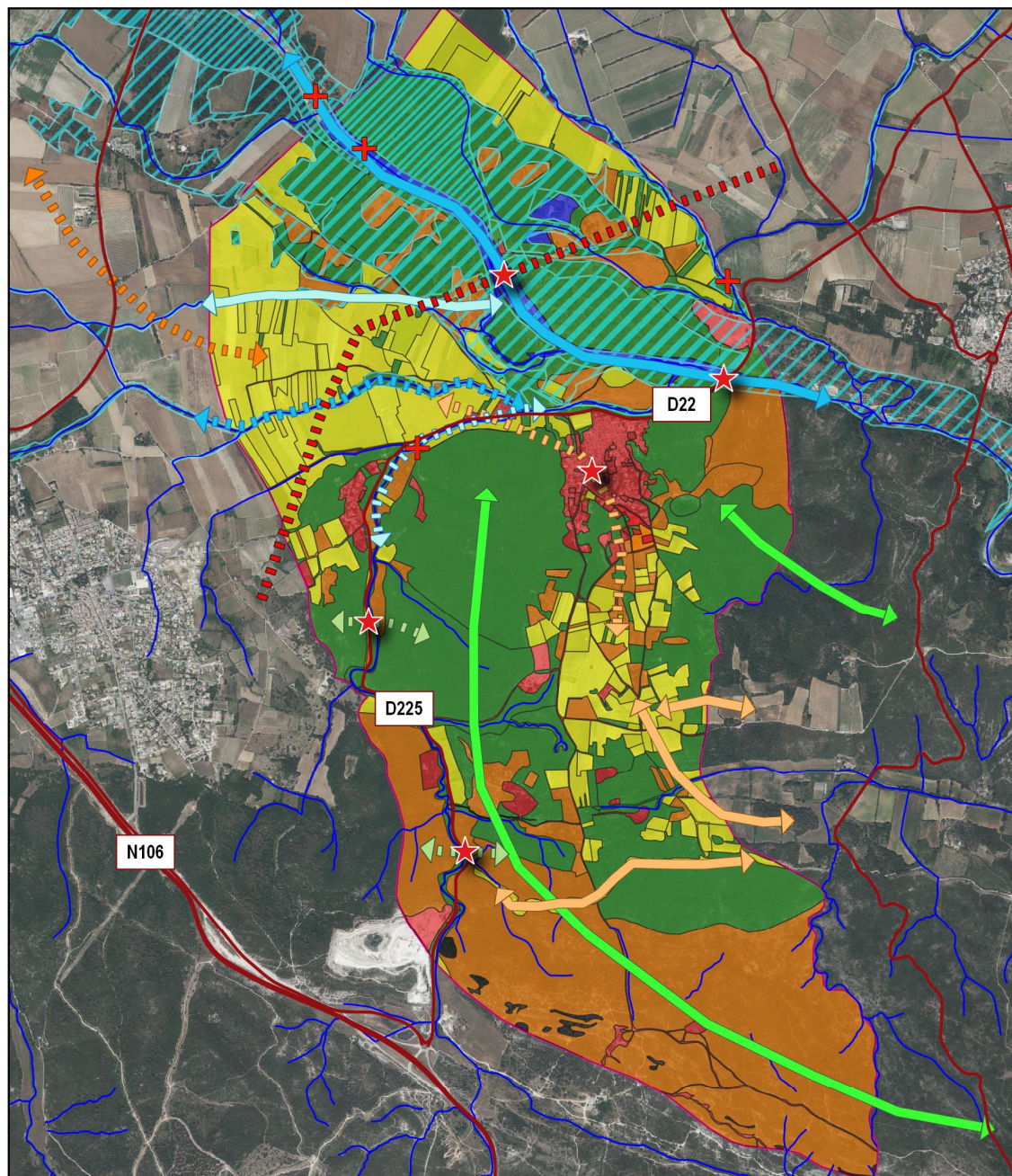
Certaines de ces continuités écologiques sont affaiblies par l'urbanisation, qui se présente sous plusieurs formes :

- **Le tissu urbain existant** (village de Dions et constructions diffuses) qui contraint les déplacements de la faune (contournement) entre le nord et le sud du territoire communal ;
- **Plusieurs obstacles à l'écoulement du Gardon et du Goutajon** sont identifiés : il s'agit de seuils en rivière (radier ou dalle béton) et d'une buse au niveau du Gué de la Mourrigues sur le Goutajon. La **faune piscicole et les mammifères semi-aquatiques sont contraints** de rester d'un côté ou de contourner par la route ou les berges ;
- **Les routes principales** (routes départementales), constituant des obstacles aux déplacements de la faune ainsi qu'un risque de **collisions** et d'écrasements pour la faune terrestre et volante. Ce phénomène est particulièrement marqué au croisement des corridors écologiques locaux, ce qui crée des points de conflits responsables d'une **fragmentation écologique**. Une zone de conflit n'implique pas une interdiction formelle d'aménager, mais elle **impose une réflexion attentive pour un aménagement raisonné et organisé au regard des enjeux**.
- Enfin, la **ligne à haute tension** traverse les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la trame bleue et de la trame ouverte/agricole : certains **rapaces en chasse ou en migration** sont alors sujets à un **risque de mortalité par électrocution**.

Signalons néanmoins que plusieurs espaces de nature ordinaire sont présents **au sein du tissu urbain**. Il s'agit en effet de **milieux semi-ouverts à ouverts** (entretenus ou en friches) qui offrent des **espaces relais** pour la faune.



Les **routes principales**, la **ligne à haute tension** et les **aménagements contraignant l'écoulement des cours d'eau** constituent un obstacle au déplacement de la faune sauvage. Toutefois, la configuration du village de Dions a conservé des éléments de nature ordinaire, tels que des espaces verts et des arbres matures. Photographies prises sur site – ECOTER, 2022



Légende

Commune de Dions

Éléments fonctionnels de la Trame bleue

Corridor écologique principal en bon état

Corridor écologique secondaire en bon état

Réservoirs de biodiversité

Milieux aquatiques

Zones humides

Corridors et réservoirs de biodiversité le long des petits cours d'eau

Éléments fonctionnels de la Trame verte

Corridor écologique principal en bon état

Corridor écologique secondaire en bon état

Réservoirs de biodiversité

Milieux boisés

Éléments fonctionnels de la Trame ouverte et agricole

Corridor écologique principal en bon état

Corridor écologique secondaire en bon état

Réservoirs de biodiversité

Milieux ouverts (naturels et agricoles)

Milieux semi-ouverts (naturels et agricoles)

Fonctionnalités écologiques locales dégradées

Continuités des milieux aquatiques et humides altérées

Corridor principal en mauvais état

Corridor secondaire en mauvais état

Continuités des milieux de la trame verte altérées

Corridor principal en mauvais état

Corridor secondaire en mauvais état

Continuités des milieux ouverts et agricoles altérées

Corridor principal en mauvais état

Corridor secondaire en mauvais état

Problématiques fonctionnelles

Milieux artificialisés

Ligne à haute tension : rupture de continuités écologiques partielle

Routes principales

Points de conflits : croisement des infrastructures linéaires (transport, électrique, urbanisation) avec des continuités écologiques
Risques de collision, d'électrocution, de fragmentation des habitats d'espèces et d'appauvrissement génétique des populations

Obstacles aux écoulements

Echelle : 1/35 000
0 350 700 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 03-08-2022
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO
DREAL Occitanie

RECAPITULATIF GENERAL

RECAPITULATIF GENERAL

Synthèse des limites de la méthode

Deux journées de terrain ont été consacrées à la visite de la commune. Celles-ci ont permis de parcourir la majeure partie du territoire communal et d'identifier les principaux enjeux écologiques concernant les milieux naturels et semi-naturels, tel qu'attendu pour l'élaboration d'un PLU.

Une première approche des corridors écologiques (définition d'une Trame verte et bleue à l'échelle de la commune) a également été entreprise au travers d'une cartographie de la commune par secteurs homogènes des points de vue agricole, paysager et écologique. Les principaux éléments structurants et fonctionnels du paysage tels que les boisements et ruisseaux ont été numérisés. **Nous rappelons qu'aucun inventaire naturaliste détaillé n'a été entrepris conformément aux attentes sur ce type de dossier.**

Rappel des principaux enjeux

■ Espaces naturels remarquables du territoire communal

Plusieurs périmètres de protection et d'inventaire identifient des entités écologiques présentes sur la commune de Fréterive, et s'étendent bien au-delà des limites communales :

- **Les sites ZSC et ZPS du réseau Natura 2000** « Le Gardon et ses gorges » et « Camp des Garrigues » ;
- **La Réserve de Biosphère** « Gorges du Gardon » ;
- **L'Arrêté de Protection de Biotope** « La Bialle et les bassins mollards » ;
- **Les zones humides officielles** composées de la ripisylve et de la plaine inondable du Gardon ;
- **La ZNIEFF de type I** « Gorges du Gardon » ;
- **Les ZNIEFF de type II** « Vallée moyenne des Gardons » et « Plateau Saint-Nicolas » ;
- **Les Plans Nationaux d'Actions** en faveur de rapaces (Aigle de Bonelli et Vautour percnoptère) et d'autres oiseaux (Pie-grièche méridionale et Pie-grièche à tête rousse), de mammifères (Loutre d'Europe et Chiroptères), d'odonates et de reptiles (Lézard ocellé).

La présence et le cumul de ces périmètres sur la commune attestent de la qualité environnementale et écologique exceptionnelle de ce territoire, témoignant :

- De la présence d'espèces et d'habitats naturels rares et à protéger ;
- De la responsabilité communale dans la préservation de ces milieux naturels à protéger.

Ces enjeux **doivent être intégrés aux différentes phases d'élaboration du PLU**, en particulier au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune, conformément aux articles L.110-1 du code de l'environnement et L.151-23 du code de l'urbanisme qui imposent notamment de « *gérer les sols de façon économe, d'assurer la préservation des milieux naturels et agricoles, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, la préservation de la qualité de l'eau et tenir compte des ressources dans la satisfaction des besoins présents et futurs des populations* ».

Soulignons d'autre part **qu'il est nécessaire d'intégrer aux PPA** (Personnes Publiques Associées), régulièrement consultées et invitées lors des réunions PPA se déroulant à plusieurs moments clés de la construction du PLU, **les différents organismes de gestion de ces espaces naturels**. Pour la commune de Dions, il s'agit notamment :

- De la structure animatrice des DOCOB des sites Natura 2000 qui chevauchent la commune : le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon ;
- Des associations locales de protection et de conservation de la faune sauvage et des milieux naturels : le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon, le COGARD et le CEN Occitanie ;
- Du Syndicat mixte du SCoT du Sud Gard ;
- De l'EPTB Gardons qui gère le contrat de rivière du Gardon.

■ L'occupation du sol, la biodiversité et la nature ordinaire

Cinq enjeux relatifs à l'occupation du sol, la biodiversité et la nature ordinaire du territoire communal ont été définis :

- **La préservation des espaces naturels porteurs d'importants enjeux écologiques** : gîtes à chiroptères dans le village, cours d'eau et leurs ripisylves, boisement autour du Gouffre des Espélugues, boisement le long du ravin du Fougeras, garrigues du sud de la commune ;
- **Le renforcement des boisements bordant les ruisseaux**, tels que l'Esquielle, le Boulidou et la Braune ;
- **La création et la densification du réseau de haies** au sein du tissu agricole dans la plaine sud du Gardon ;
- **La valorisation des espaces agricoles extensifs riches** en éléments naturels et semi-naturels (haies, bosquets, ruisseaux, friches, pâtures arbustives ou arborées, etc...) ;

- La **valorisation** des éléments favorables à la nature ordinaire au sein des espaces urbanisés (arbres, fourrés le long des murets, murs de pierres sèches en restanque, etc.) qui contribue à une certaine perméabilité entre les espaces ouverts au nord et au sud du village.

■ La Trame verte et bleue

La commune de Dions, à travers la mise en place de son PLU et au regard du SRCE et du SCoT, a une responsabilité dans la préservation et le renforcement de la Trame verte et bleue territoriale et régionale qui peut être synthétisée sous la forme des objectifs suivants :

- **Préserver les principaux réservoirs de biodiversité** du territoire : cours d'eau et leurs ripisylves, boisement autour du Gouffre des Espélugues, boisement le long du ravin du Fougeras, garrigues du sud de la commune ;
- **Préserver les corridors d'importance régionale** et la perméabilité du territoire entre les grands réservoirs en protégeant et en restaurant les continuités écologiques fragilisées au sein de la trame agricole et urbaine (haies, bosquets, friches, talus, fossés, linéaires arborés) ;
- **Préserver la continuité de la Trame bleue** le long des cours d'eau et des zones humides en protégeant la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau permanents et temporaires (obstacles à l'écoulement) et de leurs milieux annexes : l'intégrité de la largeur de la ripisylve du Gardon devra être préservée, notamment par une vigilance des exploitations agricoles qui devront contribuer au maintien des zones humides et des îlots matures (pâturages) ;
- **Préserver et développer une agriculture diversifiée et extensive** au sein de la plaine agricole, jouant ainsi le rôle de tampon entre les milieux naturels, les secteurs agricoles intensifs et les zones urbanisées : les friches, les pâtures et les haies et bosquets qui les accompagnent ont un rôle majeur dans cet espace ;
- **Contrôler l'urbanisation** afin d'éviter un effet de barrière pour la faune **le long des routes D22 et D225, et maintenir les espaces de nature ordinaire dans le village** (végétalisation des murs, jardins arborés et en restanque, arbres matures).

Le tissu urbain est peu développé sur le territoire communal de Dions, essentiellement présent au nord de la commune. Plusieurs réservoirs de biodiversité sont présents sur la commune et s'étendent au-delà : **milieux humides et aquatiques liés au Gardon d'une part, garrigues et chênaie du plateau Saint-Nicolas d'autre part**. Leur interconnexion via des corridors écologiques, notamment la rivière Gardon et ses affluents (incluant leurs ripisylves), est essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

La carte suivante synthétise les secteurs à enjeux sur la commune de Dions. L'urbanisation sur les zones de niveau d'enjeu modéré et fort entraînera la présence inévitable d'impacts sur la faune et la flore et est ainsi à éviter. Pour une meilleure intégration des enjeux écologiques dans le PLU, pour tout projet d'urbanisation sur ces zones, des expertises écologiques à la hauteur des enjeux attendus devront être menés.

GARDON ET SES AFFLUENTS

Ripisylves, milieux aquatique et zones humides

- Trame verte et bleue d'envergure régionale
- Espace de mobilité des espèces des milieux aquatiques et humides
- Stations de plantes remarquables
- Zone de reproduction, d'alimentation et de transit d'une faune patrimoniale

BOISEMENTS DE CHÊNES MATURES LE LONG DU RAVIN DE FOUGERAS ET MILIEUX SEMI-OUVERTS ATTENANTS

- Réservoir de biodiversité pour le cortège forestier et de lisière : habitats de reproduction et d'alimentation favorables
- Participe aux continuités écologiques de la trame verte

GARRIGUES

- Uniques milieux semi-ouverts naturels dans un vaste espace préservé d'artificialisation : réservoir de biodiversité pour la faune patrimoniale des milieux ouverts à semi-ouverts
- Participent aux continuités écologiques de la trame verte (plateau Saint-Nicolas et Camp des Garrigues)

CHÂTEAU DE DIONS ET ESPACES FAVORABLES À LA NATURE ORDINAIRE

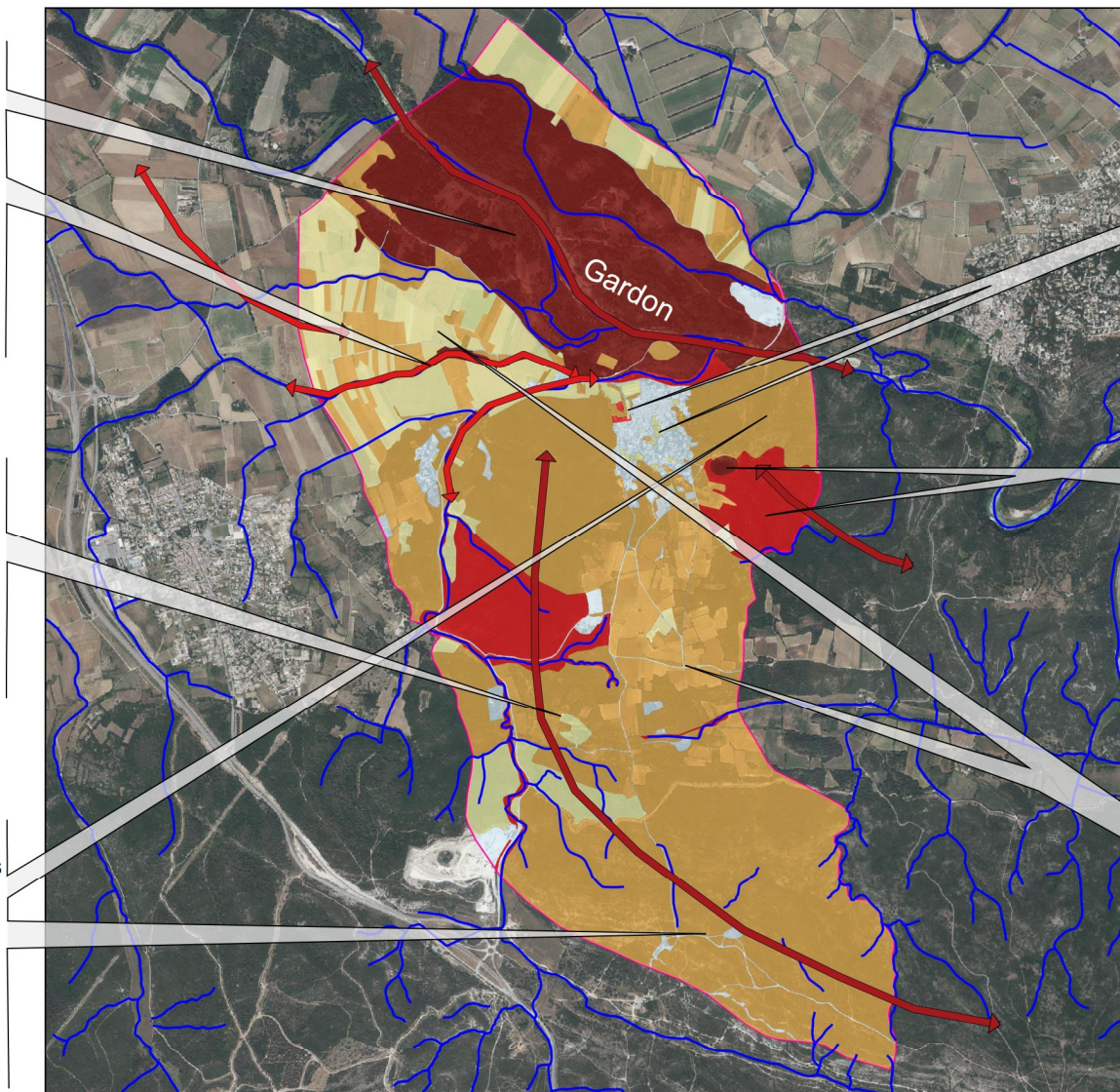
- Gîte à chiroptères d'intérêt communautaire
- Expression d'une nature ordinaire au sein du tissu urbain dense
- Perméabilité relative entre les réservoirs de biodiversité au nord et au sud

GOUFFRE DES ESPÉLUGUES

- Particularité géologique ayant formé une ambiance fraîche propice au développement d'une flore et d'une faune peu communes au secteur méditerranéen
- Gîtes à chiroptères d'intérêt communautaire
- Boisement mature comportant quelques anciens chênes lièges

MILIEUX OUVERTS À SEMI-OUVERTS NATURELS ET AGRICOLES

- Réservoirs de biodiversité de la trame ouverte et agricole (plateau Saint-Nicolas et Camp des Garrigues) : zone de reproduction et d'alimentation pour les espèces communes et patrimoniales
- Cultures de grande surface peu propices à la biodiversité avec une carence en éléments relais (bosquets, haies)



Légende

Commune de Dions

Classes d'enjeux
Majeur
Fort
Modéré
Faible
Très faible

Continuités écologiques d'intérêt notable
Enjeux forts à l'échelle régionale
Enjeux forts à modéré à l'échelle communale
Trames bleues locales et régionales

RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'INTEGRATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DANS LE FUTUR PADD

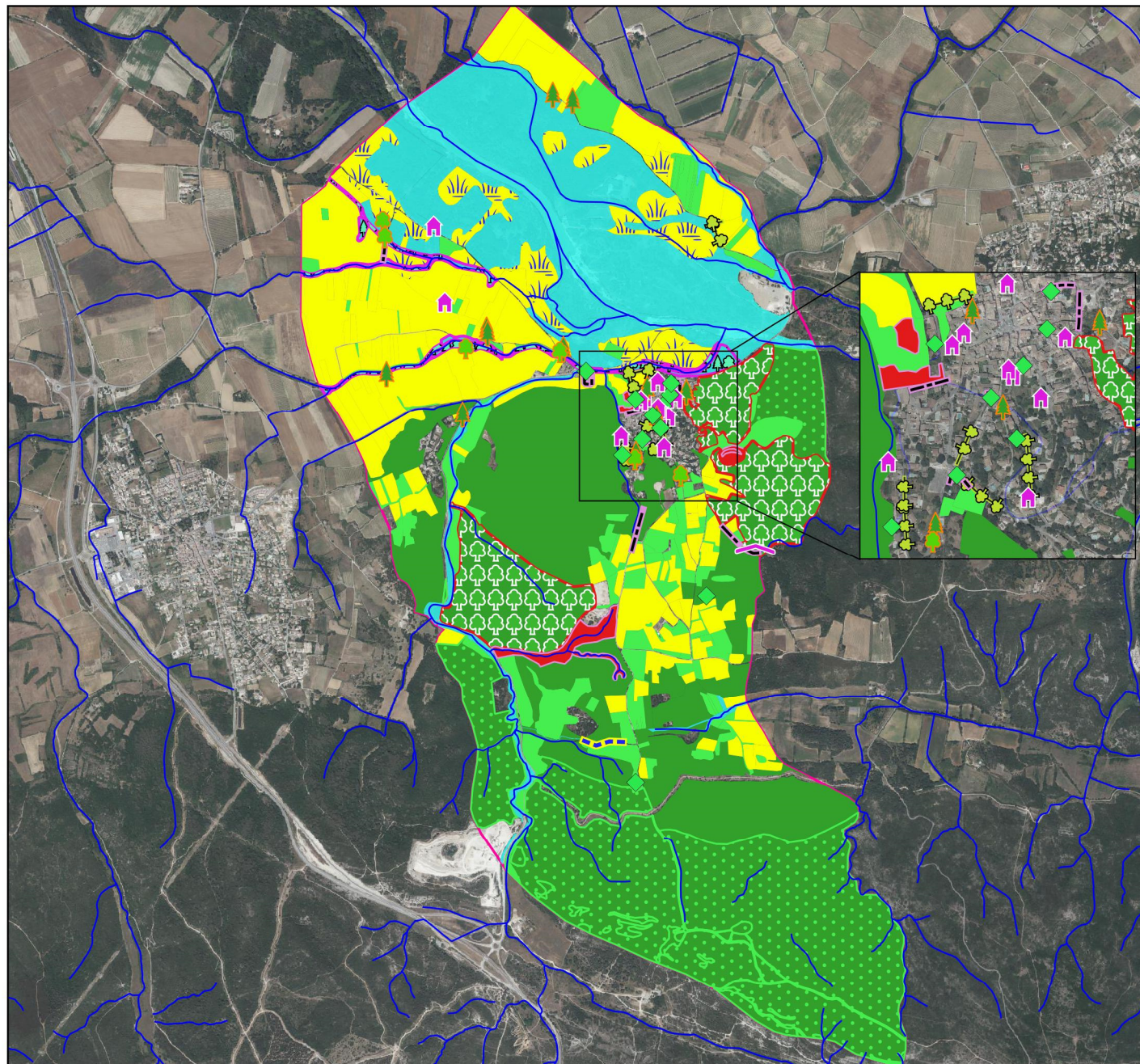
De manière générale, la prise en compte des milieux naturels dans le PLU de la commune vise :

- La préservation des grands ensembles naturels porteurs d'importants enjeux écologiques (milieux aquatiques et humides, milieux ouverts et semi-ouverts, boisements...);
- **La préservation de la nature ordinaire** (arbres isolés, haies, espaces végétalisés dans le tissu urbain...) et des **îlots de nature** (petits bosquets des secteurs agricoles...);
- La préservation des continuités écologiques majeures de la commune (corridors aquatiques et leurs ripisylves notamment);
- **La préservation et le renforcement des continuités écologiques secondaires altérées** permettant de relier les différents milieux naturels de la commune (perméabilisation des routes départementales).

Plusieurs types de zonage et protection sont suggérés :

- **La mise en « Zone naturelle » (N)** indicée si nécessaire correspondant aux milieux semi-ouverts et ouverts de type friches postculturales, aux bosquets et aux haies au sein du tissu agricole ; un **zonage « Naturel stricte » (Ns)** et **« Naturel aquatique » (Na)** concerne d'ailleurs certains habitats (boisements, garrigues, cours d'eau) où aucune construction ni aménagement créant un obstacle à l'écoulement ne sera admise afin de permettre leur remise en bon état ou leur conservation, et ainsi celle des habitats et des espèces remarquables (la Diane et sa plante-hôte l'Aristolochie à feuilles rondes par exemple ;
- **La mise en « Zone agricole » de la trame agricole, avec un sous zonage Ah** correspondant aux parcelles agricoles humides, et où toute construction, imperméabilisation et assèchement sont proscrits ;
- **La mise en place de prescriptions** (ou contraintes) se superposant au zonage réglementaire (zones U, A, AU et N – se reporter au code de l'urbanisme) visant à interdire ou à limiter fortement l'urbanisme afin de favoriser une meilleure intégration des enjeux écologiques identifiés (présence de milieux naturels et semi-naturels remarquables, de zones humides, de haies ou d'îlots boisés contribuant aux fonctionnalités écologiques) lors de l'état initial de l'environnement par :
 - **La mise en « Espaces boisés classés (EBC) »** de la haie de mûriers au sud-ouest du bourg de Fréterive (articles L113-1 à 7 du code de l'urbanisme au 01 janvier 2016 – ex L130-1) à protéger. Un EBC permet d'interdire tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection, ou la création des boisements ;
 - Remarque : Un EBC peut donc également concerner un **espace « à créer »** dépourvus d'arbres, tels que les ripisylves relictuelles et discontinues des ruisseaux du Boulidou, de l'Esquielle et de la Braune. Cette dernière possibilité ne semble devoir cependant concerner que des terrains dont le boisement sera réalisé dans le cadre d'opérations d'aménagement publiques ou privées.
 - **Le classement des principaux éléments relais de la Trame verte et bleue présents au sein de la matrice agricole et urbanisée** de la commune au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme (nouvelle numérotation au 1er janvier 2016 – correspond aux ex articles L. 123-1-5 III 5° et R. 123-11 i), qui permet d'identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.
 - La prise en compte des **éléments de la nature ordinaire dans les espaces urbanisés et agricoles**.

Ces **orientations de zonage** peuvent être visualisées sur la carte donnée page suivante. Elles sont **proposées à titre informatif**, à un stade où nous n'avons pas une connaissance exhaustive des problématiques du territoire communal et des projets en cours sur celui-ci. Des choix différents pourront être faits ultérieurement au terme du processus, nécessairement consensuel, de concertation des différents parties prenantes.



Légende

-  Commune de Dions
-  Tronçons hydrographiques

Proposition de zonages

-  Zone agricole (A)
-  Zone agricole humide (Ah)
-  Zone naturelle (N)
-  Zone naturelle stricte (Ns)
-  Zone naturelle aquatique (Na)

Propositions de mise en protection des espaces naturels et agricoles

-  Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
-  Espace Boisé Classé (EBC) à reboiser
-  Espace Boisé Classé (EBC)

Éléments à intégrer dans la Trame verte communale

-  Réservoir de biodiversité de la Trame verte
-  Corridors à restaurer

Éléments de la nature ordinaire à considérer dans le PLU

-  Façades/murets végétalisés et/ou en pierres sèches
-  Alignements d'arbres
-  Fossé
-  Arbres-gîtes potentiels (chiroptères, oiseaux)
-  Bâti
-  Arbre remarquable
-  Pont
-  Divers éléments de nature ordinaire (ruches, jardins, potagers, plantations grimpantes, etc.)

Echelle : 1/35 000
 0 350 700 m

Source : ECOTER
 Date de réalisation : 03-08-2022
 Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
 Fond et licence : IGN ORTHO
 DREAL Occitanie

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie générale

- ASSOCIATION FRANCAISE DES INGENIEURS ECOLOGUES, 1996 – Les mesures compensatoires dans les infrastructures linéaires de transport, 146 p.
- ASSOCIATION FRANCAISE DES INGENIEURS ECOLOGUES, 1996 – Les méthodes d'évaluation des impacts sur les milieux, 117 p.
- BCEOM, 2004 – L'étude d'impact sur l'environnement : Objectifs - Cadre réglementaire - Conduite de l'évaluation. Ed. du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 153 p.
- CEREMA, 2018 – Evaluation environnementale – Guide d'aide à la décision des mesures ERC. 134 p.
- DREAL PACA, 2018 – Recommandations sur le contenu du dossier de demande de dérogation « espèces protégée » pour un projet d'aménagement. Note DREAL PACA/SBEP/UB – Avril 2018. 11p.
- DIREN MIDI-PYRENNES & BIOTOPE, 2002 – Guide de la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact, 76 p.
- DIREN PACA, ATELIER CORDOLEANI & ECO-MED, 2007 – Guide des bonnes pratiques ; Aide à la prise en compte du paysage et du milieu naturel dans les études d'impact de carrières, 102 p.
- DIREN PACA, 2009. Les mesures compensatoires pour la biodiversité ; Principes et projet de mise en œuvre en Région PACA. 55 p.
- MEDDE, 2012 - « Guide espèces protégées, aménagements et infrastructures : recommandations pour la prise en compte des enjeux liés aux espèces protégées et pour la conduite d'éventuelles procédures de dérogation au sens des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagements et d'infrastructures. », Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB),
- MEDDE, 2013 – Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels. 232 p.
- MTES, 2017 – Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides. 5p.
- RAMADE F. 2008 – Dictionnaire encyclopédique des sciences de la nature et de la biodiversité. Dunod, 2008, 726 p.

Habitats naturels et Flore

- BARDAT J., BIRET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GÉHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.CI., ROYER J.M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 – Prodrôme des végétations de France. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 61, 171 p.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C., DENIAUD J. et al., 2005 – Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.
- BENSETTITI F., LOGEREAU K., VANES J. et BALMAIN C. (coord.). 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/ MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997 – CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. École nationale du génie rural des eaux et forêts / Muséum national d'histoire naturelle, 217 p.
- CLAIR M. (Coord.), 2005 Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Muséum national d'histoire naturelle / Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.
- DIREN PACA, 2007 – Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales dans les sites Natura 2000 de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Cahier des Charges pour les Inventaires Biologiques (CCIB). Document final validé par le CSRPN le 24 mai 2007, 89 p.
- DUSAK F. & PRAT D. (coords), 2010 – Atlas des orchidées de France. Biotope, Mèze (collection Parthénope) ; Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 400 p.
- GAUDILLAT V., HAURY J., BARBIER B. & PESCHADOUR F., 2002 – Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats humides. La Documentation Française, Paris, 3, 449 p.
- JAUZEIN P., 1995 – Flore des champs cultivés. INRA édit., Paris, 898 p.
- JULVE Ph., 1998 ff.a. – Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la Flore de France. Version [06/07/2018]. Programme Catminat. <http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>
- JULVE Ph., 1998 ff.b. – Baseveg. Répertoire synonymique des groupements végétaux de France. Version [06/07/2018]. Programme Catminat. <http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>
- LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013 – EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestre et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

MEDDE, GIS Sol., 2013 – Guide pour l'identification et la délimitation des zones humides en France. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 p.

RAMEAU J.-Cl., CHEVALLIER H., BARTOLI M. & GOURC J., 2001 – Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats forestiers. La Documentation Française, Paris, 1 et 2, 339 p. + 423 p.

RAMADE F. 2008 – Dictionnaire encyclopédique des sciences de la nature et de la biodiversité. Dunod, 2008, 726 p.

ROUX J.-P. & COLL., 1995 – Livre rouge de la flore menacée de France. Tome 1 : espèces prioritaires. Muséum national d'histoire naturelle, Service du patrimoine naturel, Conservatoire botanique national de Porquerolles, Ministère de l'Environnement. Collection Patrimoines Naturels, Série Patrimoine génétique, 20, 486 p.

TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (Coords), 2014 – Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.

TISON JM, JAUZEIN P. & MICHAUD H., 2014 - Flore de la France méditerranéenne continentale. CBNMéd. Naturalia Publication, 2078 p.

UICN France, FCBN & MNHN, 2012 – La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique, 34 p.

UICN France, FCBN, MNHN & SFO, 2010 – La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France. 11 p

Oiseaux

BLONDEL, J., 1975 – L'analyse des peuplements d'oiseaux, élément d'un diagnostic écologique ; I. La méthode des échantillonnages fréquents progressifs (E.F.P.). Terre et Vie 29 : 533-589.

BLONDEL B., FERRY C., FROCHOT B., 1970 - Méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) ou des relevés d'avifaune par stations d'écoute. Alauda, 38 : 55-70.

DUBOIS Ph.J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P., 2008 – Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 560 p.

SVENSSON L. & Al., 2011 - Le guide ornitho, nouvelle édition. Delachaux et Niestlé, 446p.

THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016 – La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

Mammifères et chiroptères

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009. – Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé) ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.

BARATAUD M., 2012 – Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe. Identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. Biotope ; Muséum national d'Histoire naturelle (collection Inventaires et biodiversité), 344 p.

BODIN J. [coord.], 2011. Les chauves-souris de Midi-Pyrénées : répartition, écologie, conservation. Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées – Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées, Toulouse, 256p.

CABARD P., 2009, Le Castor - - Ed Delachaux et Niestlé. 192 p.

HAZEL L. & DA ROS M., 2002 – L'encyclopédie des traces d'animaux d'Europe, 384 p

DIETZ Ch., HELVERSEN O. et NILL D., 2009 – L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux & Niestlé, 400 p.

ETIENNE P., 2005 – La Loutre - Ed Delachaux et Niestlé. 192 p.

JOURDE P ; 2013 – Le Hérisson d'Europe – Ed Delachaux et Niestlé. 208 p.

MOUTOU F & al, 2017, Mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient - Ed Delachaux et Niestlé. 272 p.

UICN France, MNHN & SHF, 2017 – La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France

Reptiles et amphibiens

- ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003 - Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.
- ANONYME, 2006 – Convention Relative à la Conservation de la vie sauvage et du Milieu Naturel de l'Europe ; Groupe d'experts sur la conservation des amphibiens et des reptiles. Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel. 35 p.
- ARNOLD N. & OVENDEN D., 2002 – Le guide herpéto ; 199 amphibiens et reptiles d'Europe. éd Delachaux & Niestlé, Paris, 288 p.
- BOUR R., CHEYLAN M., CROCHET P.A., GENIEZ Ph., GUYETANT R., HAFFNER P., INEICH I., NAULLEAU G., OHLER N. & LESCURE J., 2008 – Liste taxinomique actualisée des Amphibiens et Reptiles de France. Bull. Soc. Herp. Fr., 126 : 37-43.
- CARON J., RENAULT O. & LE GALLIARD J. F., 2010 – Proposition d'un protocole standardisé pour l'inventaire des populations de reptiles sur la base d'une analyse de deux techniques d'inventaire. Bulletin de la Société Herpétologique de France 134: 3-25
- CHEYLAN M. & GRILLET P., 2005 - Statut passé et actuel du Lézard ocellé, *Lacerta lepida*, sauriens, Lacertidés - en France. Implication en terme de conservation. Vie et milieu, 55,1 - : 15-30.
- CHEYLAN M. & GRILLET P., 2004 - Le Lézard ocellé. Collection Approche, Belin, Paris, 98 P.
- GENIEZ P. & CHEYLAN M., 2005 – Amphibiens et Reptiles de France. CD-Rom, Educagri, Dijon.
- GENIEZ P. & CHEYLAN M., 2012 – Les Amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique. Biotope, Mèze ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 448 p.
- GRAITSON E. & NAULLEAU G., 2005 – Les abris artificiels: un outil pour les inventaires herpétologiques et le suivi des populations de reptiles. Bulletin de la Société Herpétologique de France 115 : 5-22.
- KREINER G., 2007 – The Snakes of Europe. Edition Chimaira (Germany). 317p.
- LESCURE J. & MASSARY de J.-C. (coords), 2012 – Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272 p.
- MIAUD C. & MURATET J., 2004 – Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France. Coll. Techniques et pratiques, INRA Editions, Paris ; 200 p.
- MURATET J., 2007 – Identifier les Amphibiens de France métropolitaine, Guide de terrain. Ecodiv, France ; 291 p.
- MURATET J., 2015 – Identifier les Reptiles de France métropolitaine. Ed. Ecodiv, France, 530p.
- NOLLERT A. & NOLLERT C., 2003 – Guide des amphibiens d'Europe, biologie, identification, répartition. Coll. Les guides du naturaliste, éd Delachaux & Niestlé, Paris ; 383 p.
- UICN France, MNHN & SHF, 2015 – La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.
- VACHER J.P & GENIEZ M., (coords) 2010 – Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

Insectes et autres arthropodes

- DUPONT P. & al, 2012 : Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine. Communiqué UICN. 17 p.
- KALKMAN V.J., J.-P. BOUDOT, R. BERNARD, K.-J. CONZE, G. DE KNIJF, E. DYATLOVA, S. FERREIRA, M. JOVIĆ, J. OTT, E. RISERVATO and G. SAHLÉN. 2010 - European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union. 40 p.
- NIETO, A. & ALEXANDER, K.N.A. 2010 - European Red List of Saproxylic Beetles. Publications Office of the European Union, Luxembourg, 45 pp.
- SARDET E. & DEFAUT B., 2004 – Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.
- UICN France, MNHN & OPIE & SEF, 2012 – La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France
- VAN SWAAY, C., CUTTELOD, A., COLLINS, S., MAES, D., LÓPEZ MUNGUIRA, M., ŠAŠIĆ, M., SETTELE, J., VEROVNIK, R., VERSTRAEL, T., WARREN, M., WIEMERS, M. & WYNHOF, I. 2010. European Red List of Butterflies. Publications Office of the European Union, Luxembourg, 60 pp.

ANNEXES

INDEX DES ANNEXES

Annexe 1	Liste des espèces végétales inventoriées sur la commune de Dions	93
Annexe 2	Liste des lichens inventoriés sur la commune de Dions.....	99
Annexe 3	Liste des oiseaux inventoriés sur la commune de Dions.....	100
Annexe 4	Liste des mammifères inventoriés sur la commune de Dions	102
Annexe 5	Liste des chauves-souris inventoriées sur la commune de Dions.....	102
Annexe 6	Liste des reptiles inventoriés sur la commune de Dions	103
Annexe 7	Liste des amphibiens inventoriés sur la commune de Dions.....	103
Annexe 8	Liste des arthropodes inventoriés sur la commune de Dions.....	104
Annexe 9	Liste des poissons inventoriés sur la commune de Dions.....	107
Annexe 10	Liste des mollusques inventoriés sur la commune de Dions.....	107

ANNEXE 1 LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Acanthus mollis</i> L., 1753
<i>Acer campestre</i> L., 1753
<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753
<i>Acer negundo</i> L., 1753
<i>Achnatherum bromoides</i> (L.) P.Beauv., 1812
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L., 1753
<i>Aegilops geniculata</i> Roth, 1797
<i>Aegilops neglecta</i> Req. ex Bertol., 1835
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753
<i>Agrostis castellana</i> Boiss. & Reut., 1842
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916
<i>Ajuga iva</i> (L.) Schreb., 1773
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913
<i>Allium polyanthum</i> Schult. & Schult.f., 1830
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759
<i>Amaranthus albus</i> L., 1759
<i>Amaranthus blitum</i> L., 1753
<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997 subsp. <i>coriophora</i>
<i>Anacamptis fragrans</i> (Pollini) R.M.Bateman, 2003
<i>Anacamptis morio</i> subsp. <i>picta</i> (Loisel.) Jacquet & Scappat., 2003
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski, 1934
<i>Anisantha rubens</i> (L.) Nevski, 1934
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934
<i>Anisantha tectorum</i> (L.) Nevski, 1934
<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753 subsp. <i>arvensis</i>
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814 subsp. <i>sylvestris</i>
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842
<i>Arabis planisiliqua</i> (Pers.) Rchb., 1838

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753
<i>Arenaria leptoclados</i> (Rchb.) Guss., 1844
<i>Argyrobium zanonii</i> (Turra) P.W.Ball, 1968
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753
<i>Aristolochia rotunda</i> L., 1753 subsp. <i>rotunda</i>
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819 subsp. <i>elatius</i>
<i>Artemisia annua</i> L., 1753
<i>Artemisia campestris</i> L., 1753
<i>Artemisia</i> <i>campestris</i> subsp. <i>glutinosa</i> (J.Gay ex Besser) Batt., 1889
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768
<i>Arundo donax</i> L., 1753
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753
<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753
<i>Asplenium onopteris</i> L., 1753
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753
<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>pachyrachis</i> (Christ) Lovis & Reichst., 1980
<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>quadrivalens</i> D.E.Mey., 1964
<i>Astragalus hamosus</i> L., 1753
<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753 subsp. <i>monspessulanus</i>
<i>Atriplex patula</i> L., 1753
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799
<i>Avena sterilis</i> L., 1762 [nom. & typ. cons.]
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812
<i>Bellis perennis</i> L., 1753
<i>Bellis sylvestris</i> Cirillo, 1792
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893
<i>Beta vulgaris</i> subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang., 1882
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753
<i>Biscutella lima</i> Rchb., 1832
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762 subsp. <i>perfoliata</i>
<i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter, 1940
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936
<i>Brachypodium distachyon</i> (L.) P.Beauv., 1812
<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult., 1817
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753 subsp. <i>hordeaceus</i>
<i>Bromus lanceolatus</i> Roth, 1797
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774
<i>Bunias erucago</i> L., 1753
<i>Bupleurum rigidum</i> L., 1753
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753
<i>Calepina irregularis</i> (Asso) Thell., 1905
<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall, 1852
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808
<i>Campanula erinus</i> L., 1753
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753
<i>Camphorosma monspeliaca</i> L., 1753
<i>Canna indica</i> L., 1753
<i>Capsella rubella</i> Reut., 1854
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753
<i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787
<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779
<i>Carex hirta</i> L., 1753
<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762
<i>Carex remota</i> L., 1755
<i>Carthamus lanatus</i> L., 1753
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768
<i>Catananche caerulea</i> L., 1753
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953
<i>Celtis australis</i> L., 1753

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Centaurea aspera</i> L., 1753 subsp. <i>aspera</i>
<i>Centaurea pectinata</i> L., 1763
<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800 subsp. <i>erythraea</i>
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799
<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940
<i>Cervaria rivini</i> Gaertn., 1788
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753
<i>Chenopodium album</i> L., 1753
<i>Chenopodium album</i> L., 1753 subsp. <i>album</i>
<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753
<i>Chrozophora tinctoria</i> (L.) A. Juss., 1824
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838 subsp. <i>vulgare</i>
<i>Cistus albidus</i> L., 1753
<i>Cistus monspeliensis</i> L., 1753
<i>Cistus salvifolius</i> L., 1753
<i>Citrullus lanatus</i> (Thunb.) Matsum. & Nakai, 1916
<i>Cleistanthus serotina</i> (L.) Keng, 1934
<i>Clematis flammula</i> L., 1753
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891 subsp. <i>nepeta</i>
<i>Commelina communis</i> L., 1753
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753
<i>Convolvulus cantabrica</i> L., 1753
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753
<i>Coris monspeliensis</i> L., 1753
<i>Cornus domestica</i> (L.) Spach, 1834
<i>Cornus mas</i> L., 1753
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753
<i>Cota altissima</i> (L.) J.Gay ex Guss., 1844
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl., 1903
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775
<i>Crepis bursifolia</i> L., 1753
<i>Crepis foetida</i> L., 1753
<i>Crepis foetida</i> subsp. <i>rhoeadifolia</i> (M.Bieb.) Celak., 1871
<i>Crepis micrantha</i> Czerep., 1964
<i>Crepis pulchra</i> L., 1753
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell., 1914
<i>Crypsis schoenoides</i> (L.) Lam., 1791

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Cucurbita pepo</i> L., 1753
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton, 1789
<i>Cycloloma atriplicifolium</i> (Spreng.) J.M.Coult., 1894
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805
<i>Cynoglossum creticum</i> Mill., 1768
<i>Cynosurus echinatus</i> L., 1753
<i>Cyperus badius</i> Desf., 1798
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753 subsp. <i>glomerata</i>
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>hispanica</i> (Roth) Nyman, 1882
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805
<i>Datura stramonium</i> L., 1753
<i>Daucus carota</i> L., 1753 subsp. <i>carota</i>
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753
<i>Dianthus godronianus</i> Jord., 1855
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771
<i>Diplotaxis erucoides</i> (L.) DC., 1821
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973
<i>Draba verna</i> L., 1753
<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002
<i>Dysphania botrys</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002
<i>Ecballium elaterium</i> (L.) A.Rich., 1824
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812
<i>Echium italicum</i> L., 1753
<i>Echium vulgare</i> L., 1753
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras, 1986 subsp. <i>campestris</i>
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934
<i>Epilobium dodonaei</i> Vill., 1779 subsp. <i>dodonaei</i>
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799
<i>Eragrostis minor</i> Host, 1809
<i>Erica cinerea</i> L., 1753
<i>Erica scoparia</i> L., 1753
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804
<i>Erigeron bonariensis</i> L., 1753
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789 subsp. <i>cuticarium</i>

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Erodium malacoides</i> (L.) L'Hér., 1789
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753 subsp. <i>amygdaloides</i>
<i>Euphorbia characias</i> L., 1753 subsp. <i>characias</i>
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753
<i>Euphorbia hirsuta</i> L., 1759
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753
<i>Euphorbia segetalis</i> L., 1753 subsp. <i>segetalis</i>
<i>Euphorbia serrata</i> L., 1753
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970
<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub, 1971
<i>Ficaria verna</i> subsp. <i>grandiflora</i> (Robert) Hayek, 1924
<i>Ficus carica</i> L., 1753
<i>Filago germanica</i> L., 1763
<i>Filago pyramidata</i> L., 1753
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804
<i>Fumana ericifolia</i> Wallr., 1840
<i>Fumana thymifolia</i> (L.) Spach ex Webb, 1838
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753
<i>Galium album</i> Mill., 1768
<i>Galium aparine</i> L., 1753
<i>Galium mollugo</i> L., 1753
<i>Galium parisiense</i> L., 1753
<i>Galium timeroi</i> Jord., 1846
<i>Genista scorpius</i> (L.) DC., 1805
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755
<i>Geranium molle</i> L., 1753
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753
<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753
<i>Geum urbanum</i> L., 1753
<i>Glaucium flavum</i> Crantz, 1763
<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753
<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827
<i>Hedera helix</i> L., 1753
<i>Hedypnois rhagadioloides</i> (L.) F.W.Schmidt, 1795

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768
<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill., 1768
<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824
<i>Hieracium jaubertianum</i> Timb.-Lagr. & Loret, 1858
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826
<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel.) P.Delforge, 1999
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen, 1989
<i>Hirschfeldia incana</i> (L.) Lagr.-Foss., 1847
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753
<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>leporinum</i> (Link) Arcang., 1882
<i>Humulus japonicus</i> Siebold & Zucc., 1846
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753
<i>Hypericum calycinum</i> L., 1767
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753
<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753
<i>Hysterium angustatum</i> Pers., 1801
<i>Hysterium pulicare</i> Pers., 1794
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833
<i>Inula conyzae</i> (Greiss.) DC., 1836
<i>Ipomoea purpurea</i> (L.) Roth, 1787
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753
<i>Jacobaea erratica</i> (Bertol.) Fourr., 1868
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791
<i>Jasione montana</i> L., 1753
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753
<i>Juncus gerardi</i> Loisel., 1809
<i>Juniperus communis</i> L., 1753 subsp. <i>communis</i>
<i>Juniperus oxycedrus</i> L., 1753 subsp. <i>oxycedrus</i>
<i>Knautia integrifolia</i> (L.) Bertol., 1836
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756
<i>Lactuca viminea</i> subsp. <i>chondrilliflora</i> (Boreau) Bonnier, 1923
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Lapsana communis</i> L., 1753 subsp. <i>communis</i>
<i>Lathyrus annuus</i> L., 1753
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753
<i>Lathyrus cicera</i> L., 1753
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753
<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh., 1800
<i>Lathyrus setifolius</i> L., 1753
<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753
<i>Lavandula latifolia</i> Medik., 1784
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785
<i>Leontodon tuberosus</i> L., 1753
<i>Lepidium campestre</i> (L.) W.T.Aiton, 1812
<i>Lepidium draba</i> L., 1753
<i>Lepidium graminifolium</i> L., 1759
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768
<i>Linum trigynum</i> L., 1753
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012
<i>Lolium perenne</i> L., 1753
<i>Lolium rigidum</i> Gaudin, 1811 subsp. <i>rigidum</i>
<i>Lonicera etrusca</i> Santi, 1795
<i>Lotus angustissimus</i> L., 1753
<i>Lotus dorycnium</i> L., 1753
<i>Lotus hirsutus</i> L., 1753
<i>Ludwigia peploides</i> subsp. <i>montevidensis</i> (Spreng.) P.H.Raven, 1964
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753
<i>Lysimachia linum-stellatum</i> L., 1753
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753
<i>Medicago rigidula</i> (L.) All., 1785
<i>Medicago sativa</i> nothosubsp. <i>media</i> (Pers.) Schübl. & G.Martens, 1834

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779
<i>Melilotus elegans</i> Salz. ex Ser., 1825
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753 subsp. <i>officinalis</i>
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792 subsp. <i>suaveolens</i>
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997
<i>Nigella damascena</i> L., 1753
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811 subsp. <i>luteus</i>
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805
<i>Ononis minutissima</i> L., 1753
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq., 1913
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762
<i>Ophrys exaltata</i> Ten., 1819
<i>Ophrys incubacea</i> Bianca, 1842
<i>Ophrys lutea</i> Cav., 1793
<i>Ophrys scolopax</i> Cav., 1793
<i>Orchis militaris</i> L., 1753
<i>Orchis provincialis</i> Balb. ex DC., 1806
<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm., 1814
<i>Orobancha minor</i> Sm., 1797
<i>Osyris alba</i> L., 1753
<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753
<i>Paliurus spina-christi</i> Mill., 1768
<i>Panicum capillare</i> L., 1753
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753
<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel, 1885
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964
<i>Petrosedum ochroleucum</i> (Chaix) Niederle, 2014

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Petrosedum sediforme</i> (Jacq.) Grulich, 1984
<i>Phagnalon sordidum</i> (L.) Rchb., 1831
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753
<i>Phillyrea latifolia</i> L., 1753
<i>Phleum nodosum</i> L., 1759
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753 subsp. <i>hieracioides</i>
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753 subsp. <i>saxifraga</i>
<i>Pinus pinea</i> L., 1753
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753
<i>Piptatherum paradoxum</i> (L.) P.Beauv., 1812
<i>Pistacia terebinthus</i> L., 1753
<i>Plantago lagopus</i> L., 1753
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753
<i>Plantago major</i> L., 1753
<i>Plantago major</i> subsp. <i>pleiosperma</i> Pilg., 1937
<i>Poa annua</i> L., 1753
<i>Poa bulbosa</i> var. <i>vivipara</i> Koeler, 1802
<i>Poa compressa</i> L., 1753
<i>Poa infirma</i> Kunth, 1816
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753
<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i> (L.) Dumort., 1824
<i>Poa trivialis</i> L., 1753
<i>Poa trivialis</i> subsp. <i>sylvicola</i> (Guss.) H.Lindb., 1906
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753 subsp. <i>aviculare</i>
<i>Polypodium cambricum</i> L., 1753
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woynt., 1913
<i>Populus alba</i> L., 1753
<i>Populus nigra</i> L., 1753
<i>Populus nigra</i> subsp. <i>neapolitana</i> (Ten.) Maire, 1932
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785
<i>Potentilla argentea</i> L., 1753
<i>Potentilla recta</i> L., 1753
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753
<i>Potentilla verna</i> L., 1753
<i>Poterium verrucosum</i> Link ex G.Don, 1832
<i>Prospero autumnale</i> (L.) Speta, 1982

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Prunella hyssopifolia</i> L., 1753
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753
<i>Psilurus incurvus</i> (Gouan) Schinz & Thell., 1913
<i>Pyrus spinosa</i> Forssk., 1775
<i>Quercus coccifera</i> L., 1753
<i>Quercus ilex</i> L., 1753
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805
<i>Quercus suber</i> L., 1753
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753 subsp. <i>acris</i>
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753
<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix, 1785 subsp. <i>trichophyllus</i>
<i>Reichardia picroides</i> (L.) Roth, 1787
<i>Reseda lutea</i> L., 1753
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777
<i>Rhagadiolus edulis</i> Gaertn., 1791
<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821
<i>Rosa canina</i> L., 1753
<i>Rosa sempervirens</i> L., 1753
<i>Rosmarinus officinalis</i> L., 1753
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753 subsp. <i>peregrina</i>
<i>Rubus caesius</i> L., 1753
<i>Rubus canescens</i> DC., 1813
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770
<i>Rumex crispus</i> L., 1753
<i>Rumex cristatus</i> DC., 1813
<i>Rumex intermedius</i> DC., 1815
<i>Rumex pulcher</i> L., 1753
<i>Rumex pulcher</i> L., 1753 subsp. <i>pulcher</i>
<i>Rumex x dimidiatus</i> Hausskn., 1897
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753
<i>Ruta angustifolia</i> Pers., 1805
<i>Ruta montana</i> (L.) L., 1756
<i>Sabulina tenuifolia</i> (L.) Rchb., 1832
<i>Sabulina tenuifolia</i> subsp. <i>laxa</i> (Jord.) Garraud & J.-M.Tison, 2021
<i>Sagina procumbens</i> L., 1753

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Salix alba</i> L., 1753
<i>Salix eleagnos</i> Scop., 1772
<i>Salix purpurea</i> L., 1753
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753
<i>Scabiosa triandra</i> L., 1753
<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753 subsp. <i>pecten-veneris</i>
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824 subsp. <i>arundinaceus</i>
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972 subsp. <i>holoschoenus</i>
<i>Sedum album</i> L., 1753
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753 subsp. <i>vulgaris</i>
<i>Serapias lingua</i> L., 1753
<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.f.) Briq., 1910
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>pynocoma</i> (Steud.) de Wet, 1981
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell., 1912
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753
<i>Sideritis romana</i> L., 1753
<i>Silene baccifera</i> (L.) Roth, 1788
<i>Silene gallica</i> L., 1753 [nom. cons.]
<i>Silene inaperta</i> L., 1753
<i>Silene italica</i> (L.) Pers., 1805 subsp. <i>italica</i>
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791
<i>Sisymbrium altissimum</i> L., 1753
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772
<i>Smilax aspera</i> L., 1753
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753
<i>Solanum lycopersicum</i> L., 1753
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753
<i>Solanum villosum</i> subsp. <i>miniaturum</i> (Bernh. ex Willd.) Edmonds, 1984
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769 subsp. <i>asper</i>
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805
<i>Stachys recta</i> L., 1767
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789
<i>Symphyotrichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom, 1995

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom scientifique
<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753
<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip., 1844
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753
<i>Teucrium polium</i> L., 1753 subsp. <i>polium</i>
<i>Teucrium polium</i> subsp. <i>clapae</i> S.Puech, 1971
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753
<i>Tordylium apulum</i> L., 1753
<i>Tordylium maximum</i> L., 1753
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821 subsp. <i>arvensis</i>
<i>Tragopogon porrifolius</i> L., 1753
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753
<i>Trifolium incarnatum</i> var. <i>molinerii</i> (Balb. ex Homem.) DC., 1815
<i>Trifolium nigrescens</i> Viv., 1808
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753 var. <i>pratense</i>
<i>Trifolium repens</i> L., 1753 var. <i>repens</i>
<i>Trifolium resupinatum</i> L., 1753
<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753 subsp. <i>scabrum</i>
<i>Trifolium stellatum</i> L., 1753
<i>Trifolium striatum</i> L., 1753
<i>Trifolium subterraneum</i> L., 1753
<i>Trigonella esculenta</i> Willd., 1809
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812 subsp. <i>flavescens</i>
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795
<i>Urospermum picroides</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795
<i>Urtica dioica</i> L., 1753 subsp. <i>dioica</i>
<i>Valantia muralis</i> L., 1753
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821
<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779
<i>Verbascum sinuatum</i> L., 1753
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753
<i>Veronica anagalloides</i> Guss., 1826
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753
<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798

LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom scientifique
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808
<i>Veronica polita</i> Fr., 1819
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753
<i>Vicia angustifolia</i> L., 1759
<i>Vicia dasycarpa</i> Ten., 1829
<i>Vicia hybrida</i> L., 1753
<i>Vicia pannonica</i> Crantz, 1769
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799
<i>Vinca major</i> L., 1753
<i>Viola alba</i> Besser, 1809
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770
<i>Viola odorata</i> L., 1753
<i>Vitis riparia</i> Michx., 1803
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753 subsp. <i>vinifera</i>
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort., 1824 subsp. <i>ciliata</i>
<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace, 1978
<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003
<i>Xanthium spinosum</i> L., 1753
<i>Xanthoria parietina</i> (L.) Th.Fr., 1860 subsp. <i>parietina</i>

ANNEXE 2 LISTE DES LICHENS INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES LICHENS INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS
Nom scientifique
<i>Acrocordia gemmata</i> (Ach.) A.Massal., 1854
<i>Strigula affinis</i> (A.Massal.) R.C.Harris, 1980
<i>Gyalecta liguriensis</i> (Vězda) Vězda, 1965
<i>Gyalecta truncigena</i> (Ach.) Hepp, 1853
<i>Collema flaccidum</i> (Ach.) Ach., 1810
<i>Collema furfuraceum</i> (Schaer.) Du Rietz, 1929
<i>Leptogium brebissonii</i> Mont., 1840
<i>Lecidella elaeochroma</i> (Ach.) M.Choisy, 1950
<i>Lecanora sambuci</i> (Pers.) Nyl., 1861
<i>Candelaria concolor</i> (Dicks.) Arnold, 1879
<i>Lepraria incana</i> (L.) Ach., 1803
<i>Physcia adscendens</i> H.Olivier, 1882
<i>Flavoparmelia caperata</i> (L.) Hale, 1986
<i>Flavoparmelia soledians</i> (Nyl.) Hale, 1986
<i>Teloschistes chrysophthalmus</i> (L.) Th.Fr., 1861
<i>Unguiculariopsis acrocordiae</i> (Diederich) Diederich & Etayo, 2000
<i>Strigula ziziphi</i> (A.Massal.) Cl.Roux & Sérus., 2004
<i>Strigula brevis</i> Bricaud & Cl.Roux, 2004
<i>Phlyctis argena</i> (Spreng.) Flot.
<i>Naetrocymbe punctiformis</i> (Pers.) R.C.Harris, 1995
<i>Melanelixia subargentifera</i> (Nyl.) O.Blanco, A.Crespo, Divakar, Essl., D.Hawksw. & Lumbsch, 2004
<i>Lecanora strobilina</i> (Spreng.) Kieff., 1895
<i>Illosporopsis christiansenii</i> (B.L.Brady & D.Hawksw.) D.Hawksw., 2001
<i>Diplolaeviopsis ranula</i> Giral & D.Hawksw., 1991
<i>Bacidia rubella</i> (Hoffm.) A.Massal., 1852
<i>Agonimia octospora</i> Coppins & P.James, 1978
<i>Melanohalea elegantula</i> (Zahlbr.) O.Blanco, A.Crespo, Divakar, Essl., D.Hawksw. & Lumbsch, 2004

ANNEXE 3 LISTE DES OISEAUX INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES OISEAUX INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS	
Nom français	Nom scientifique
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>
Aigle indéterminé	<i>Aquila</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>
Bruant zizi	<i>Emberiza ciris</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>

LISTE DES OISEAUX INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS	
Nom français	Nom scientifique
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
Goéland leucophaée	<i>Larus michahellis</i>
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>

LISTE DES OISEAUX INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom français	Nom scientifique
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>

LISTE DES OISEAUX INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom français	Nom scientifique
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>
Tarier pâle	<i>Saxicola rubicola</i>
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>

ANNEXE 4 LISTE DES MAMMIFERES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES MAMMIFERES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS	
Nom français	Nom scientifique
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1760)
Campagnol provençal	<i>Microtus duodecimcostatus</i> (de Selys-Longchamps, 1839)
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Chat domestique	<i>Felis catus domesticus</i>
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758
Fouine	<i>Martes foina</i>
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)
Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i> (Savi, 1822)
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>
Rat noir	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>
Souris grise	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>

ANNEXE 5 LISTE DES CHAUVES-SOURIS INVENTORIEES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES CHIROPTERES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS	
Nom français	Nom scientifique
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)

LISTE DES CHIROPTERES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom français	Nom scientifique
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)

ANNEXE 6 LISTE DES REPTILES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES REPTILES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom français	Nom scientifique
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804)
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i> (Cuvier, 1829)
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>

ANNEXE 7 LISTE DES AMPHIBIENS INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES AMPHIBIENS INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom français	Nom scientifique
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)
Pélobate cultripède	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)

ANNEXE 8 LISTE DES ARTHROPODES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES ARTHROPODES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS	
Nom français	Nom scientifique
-	<i>Carrhotus xanthogramma</i>
-	<i>Choroterpes picteti</i> (Eaton, 1871)
-	<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940
-	<i>Meta bourmeti</i>
-	<i>Stenopterus rufus</i>
-	<i>Trichodes octopunctatus</i>
Aesche paisible	<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i> Rambur, 1842
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)
Agrion de Vander Linden	<i>Erythronia lindenii</i> (Selys, 1840)
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841
Aiolope émeraude	<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>
Anax empereur	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)
Aurore de Provence	<i>Anthocharis euphenoides</i> Staudinger, 1869
Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)
Azuré de la Luzerne	<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)
Azuré des Cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i> (Poda, 1761)
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)
Barbitiste des Pyrénées	<i>Isophya pyrenaea</i> (Audinet-Serville, 1838)
Bleu-nacré d'Espagne	<i>Lysandra hispana</i> (Herrich-Schäffer, 1852)
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)
Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)
Cicindèle champêtre	<i>Cicindela campestris</i>
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)
Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>
Coccinelle à seize points	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>
Coccinelle à sept points	<i>Coccinella septempunctata</i>
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>
Criquet des chaumes	<i>Dociostaurus genei</i>
Criquet des Ibères	<i>Ramburiella hispanica</i> (Rambur, 1838)
Criquet des Pins	<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)
Criquet égyptien	<i>Anacridium aegyptium</i> (Linnaeus, 1764)
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)

LISTE DES ARTHROPODES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom français	Nom scientifique
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i> (Charpentier, 1825)
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata albopunctata</i> (Goeze, 1778)
Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i> Fieber, 1853
Decticelle des roselières	<i>Pholidoptera femorata</i> (Fieber, 1853)
Decticelle échassière	<i>Sepiana sepium</i> (Yersin, 1854)
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i> (Fabricius, 1775)
Diane	<i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)
Doubleur jaune	<i>Euclidia glyphica</i>
Échancré	<i>Libythea celtis</i> (Laicharting, 1782)
Échiquier d'Occitanie	<i>Melanargia occitanica</i> (Esper, 1793)
Echiquier ibérique	<i>Melanargia lachesis</i> (Hübner, 1790)
Ecrevisse américaine	<i>Faxonius limosus</i>
Ecrevisse rouge de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)
Fadet des garrigues	<i>Coenonympha dorus</i> (Esper, 1782)
Faune	<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)
Flambé	<i>Iphiclus podalirius</i> (Linnaeus, 1758)
Frelon asiatique	<i>Vespa velutina</i>
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)
Gomphe à forceps méridional	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i> (Van der Linden, 1823)
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)
Hydrocampe du potamot	<i>Elophila nymphaeata</i>
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764
Lupérus portugais	<i>Exosoma lusitanicum</i>
Lycose tarentuline	<i>Hogna radiata</i>
Machaon	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>
Marbré-de-vert	<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)
Mégère	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)
Mélitée de Fruhstorfer	<i>Melitaea celadussa</i> Fruhstorfer, 1910
Mélitée des Centaurees	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)
Mélitée des mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)
Moro-sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>

LISTE DES ARTHROPODES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

Nom français	Nom scientifique
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)
Nymphale de l'Arbousier	<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus, 1767)
Ocellé de le Canche	<i>Pyronia cecilia</i> (Vallantin, 1894)
Ocellé rubané	<i>Pyronia bathseba</i> (Fabricius, 1793)
OEdipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)
OEdipode grenadine	<i>Acrotylus insubricus</i> (Scopoli, 1786)
OEdipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)
Oedipode soufrée	<i>Oedaleus decorus</i> (Germar, 1825)
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)
Onychogomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>
Onychogomphe à pinces méridional	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)
Paon du jour	<i>Aglais io</i>
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)
Phanéroptère lilacé	<i>Tylopsis lilifolia</i> (Fabricius, 1793)
Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i> Fieber, 1853
Piérade de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)
Pyrgomorphe à tête conique	<i>Pyrgomorpha conica conica</i>
Silène	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)
Souci	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)
Tétrix des plages	<i>Paratettix meridionalis</i> (Rambur, 1838)
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)
Thécla de l'Yeuse	<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)
Thécla du Kermès	<i>Satyrium esculi</i> (Hübner, 1804)
Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)
Trithémis annelé	<i>Trithemis annulata</i> (Palisot de Beauvois, 1807)
Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)
Zygène du trèfle	<i>Zygaena trifolii</i>

ANNEXE 9 LISTE DES POISSONS INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES POISSONS INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS	
Nom français	Nom scientifique
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)
Achigan à grande bouche	<i>Micropterus salmoides</i> (Lacepède, 1802)
Anguille d'Europe	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)
Blageon	<i>Telestes souffia</i> (Risso, 1827)
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)
Carassin commun	<i>Carassius carassius</i> (Linnaeus, 1758)
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758
Chevesne commun	<i>Squalius cephalus</i> (Linnaeus, 1758)
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)
Goujon	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i> (Linnaeus, 1758)
Nase commun	<i>Chondrostoma nasus</i> (Linnaeus, 1758)
Perche	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758
Perche-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846)
Silure glane	<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758
Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1837)
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)

ANNEXE 10 LISTE DES MOLLUSQUES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS

LISTE DES MOLLUSQUES INVENTORIES SUR LA COMMUNE DE DIONS	
Nom français	Nom scientifique
Élégante striée	<i>Pomatias elegans</i> (O.F. Müller, 1774)
Escargot peson	<i>Zonites algirus</i> (Linnaeus, 1758)
Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Müller, 1774)